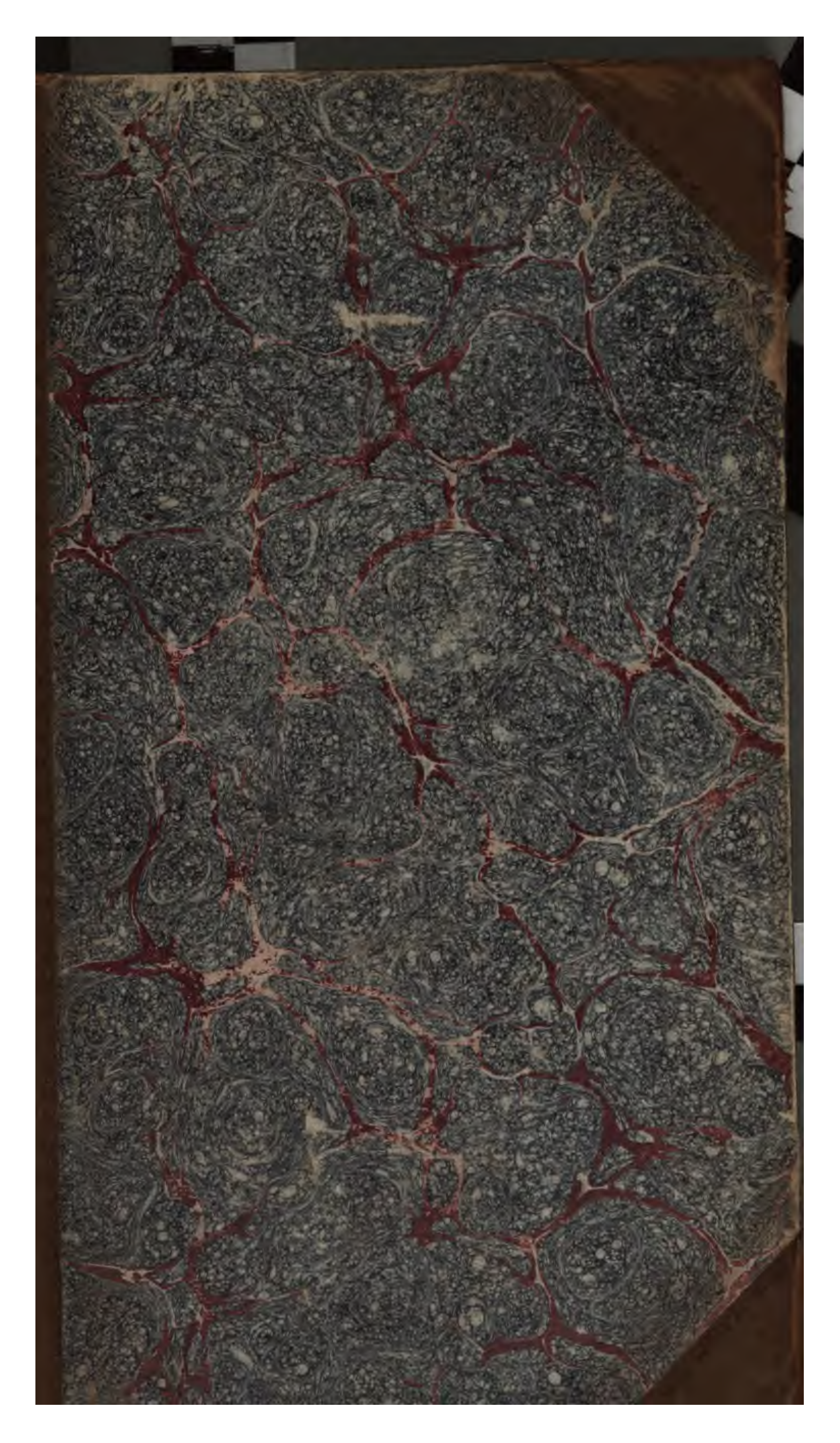


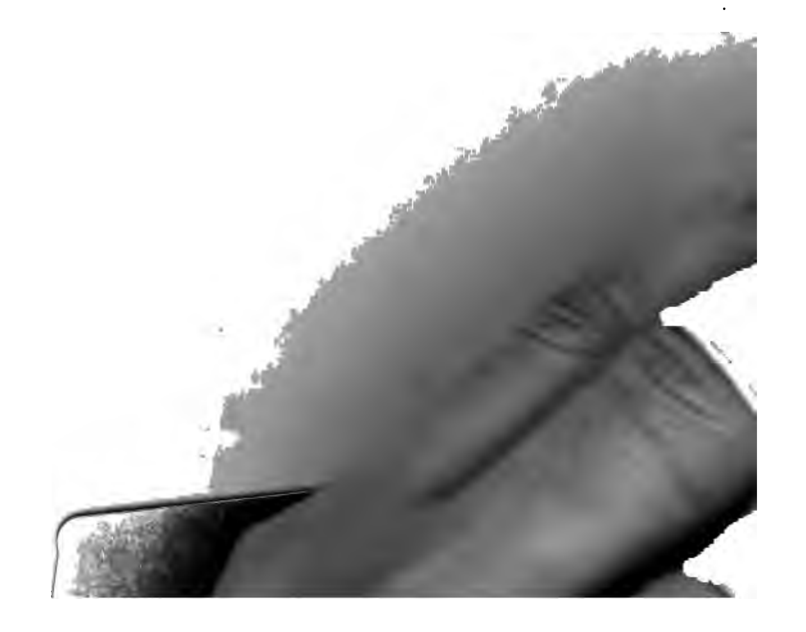



600042407N






600042407N



ESSAI

DE

STATISTIQUE

RAISONNÉE

SUR LES COLONIES EUROPÉEENNES DES TROPIQUES,

ET SUR LES QUESTIONS COLONIALES.

ESSAI

DE STATISTIQUE

RAISONNÉE

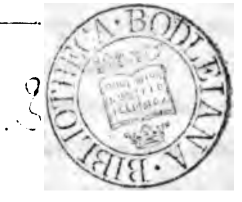
SUR LES COLONIES EUROPÉENNES DES TROPIQUES,

ET

SUR LES QUESTIONS COLONIALES,

PAR M. DE MONTVÉRAN,

AVEC UN APPENDIX DES PIÈCES JUSTIFICATIVES, ET DIX TABLEAUX OU ÉTATS DE POPULATION, DE COMMERCE, DE CULTURE, DE PRODUCTIONS, DE DISTRIBUTIONS ET DE RENDEMENS DE TRAVAIL, DU MOUVEMENT DES SUCRES, EN FRANCE, ET DES TARIFS DES DROITS QUI FRAPPENT LEUR CONSOMMATION DANS L'ÉTRANGER.



Paris,

DELAUNAY, AU PALAIS-ROYAL,

PÉRISTYLE DE VALOIS, N[os] 182 ET 183.

MARS 1833.

IMPRIMERIE DE GŒTSCHY FILS ET COMPAGNIE,
RUE LOUIS-LE-GRAND, N° 35.

PRÉFACE.

La Statistique, cette science exacte, philosophique et progressive qui recueille, constate et publie les phénomènes sociaux et tous les objets ou faits positifs qui se rapportent au but pour lequel la société civile est instituée, réclame d'être entendue dans toutes les grandes questions d'économie politique. Admise et écoutée, lors de l'adoption de ces grandes mesures de prospérité sociale, elle dira d'abord que ces questions doivent être développées et discutées dans tout leur ensemble. Il ne lui suffira pas de voir le pays seulement et de l'explorer dans ses relations industrielles privées et domestiques et dans son commerce propre, mais elle demandera qu'on soumette à de semblables investigations, la condition de l'étranger sous les mêmes rapports. Elle exigera qu'on rassemble les matériaux d'une instruction exacte et précise et, d'autant plus complète qu'elle sera plus générale.

Tels sont les motifs qui m'ont déterminé à publier, dans les circonstances actuelles, cet *Essai de statistique* et à le donner *raisonné sur les colonies européennes des tropiques*, et sous les rapports surtout de la production et de la consommation de leurs denrées, et du sucre spécialement. Il m'a paru d'une égale importance d'environner, de la lumière des faits, la grande question d'ordre social, de l'émancipation des Noirs. L'élégance de nos mœurs, l'avancement des lumières dans les colonies n'y ont rendu l'esclavage actuel que le servage des bras et du travail, et non en quelque sorte de la personne; il faut qu'on arrive, peut-être au travers encore du servage de la glèbe, mais à l'aide d'une bonne instruction religieuse et primaire, sagement répandue, à la complette destruction de tous les servages, à la pleine indépendance sociale des volontés et facultés, à la liberté enfin? Tel est le vœu de tous les gens qui sentent, pensent et réfléchissent. Tel est celui des colonies même de toutes les nations. J'ai donc fait connaître ce vœu général et l'état des choses actuelles, et j'ai grouppé, autour de la question, des faits statistiques sur la mortalité des Noirs, sur les affranchissemens et sur les conditions diverses de l'esclavage actuel dans les colonies de chaque nation.

En exigeant que l'instruction statistique soit complette et générale, la science veut aussi qu'on interroge l'avenir, du moins le plus prochain, et qu'on aide ainsi la prévoyance à devancer les événemens, et à s'en rendre utiles, ou moins nuisibles, les résultats. Par le fait des gouvernemens et des législations, par la force et la généralité des opinions erronées des siècles qui nous ont précédé, l'esclave était censé une propriété privée, la raison et nos mœurs veulent que ce droit soit aboli, que cette propriété soit détruite; mais la justice exige que ce ne soit pas sans une préalable indemnité. Tel est le vote récent de la Chambre des Com-

munes sur la motion de Lord Althorp, en 1832; tel est l'esprit du Bill déclaratif du Parlement d'Angleterre de 1826. Quel sera le mode de paiement de cette indemnité? Les pouvoirs législatifs des différentes nations le détermineront, ainsi que l'époque où l'émancipation graduelle et successive des Noirs devra avoir été complettée. Il entrera sûrement dans les moyens de remboursement de l'indemnité, de libérer les colonies des différents monopoles dont elles sont grevées au profit de la métropole. J'ai donc dû prouver, par l'exemple de Cuba, affranchie des monopoles métropolitains, mais inefficacement encore, en raison des impôts au profit des finances espagnoles dont elle est écrasée, que les commerces métropolitains trouveraient généralement leur avantage, dans l'affranchissement des monopoles exercés sur les colonies.

Au moment où l'abolition de la traite a été votée par nos pouvoirs législatifs, on prononçait que nos colonies étaient perdues. Cette opinion précipitée et irréfléchie est dégénérée en idée fixe; et les plus étranges préjugés ont été entretenus contre les colons. Ils ne se sont pas découragés comme la métropole. A tirer parti de ce qui leur était laissé, ils ont porté une activité prodigieuse, inconnue jusque là, et toute l'industrie créole. Ils ont répondu à l'appel qui leur était fait par la mère-patrie, et, se jetant dans le courant de perfectionnemens et d'accroissemens de production qui entraîne toutes les colonies intertropicales, depuis 1824, à l'aide de leurs faibles accumulations annuelles et de quelques avances à 40 p. 0/0 d'intérêt ou de charges, ils ont en six ou sept années, doublé leurs produits, les ont rendu meilleurs, ont étonné leurs voisins par leurs connaissances chimiques et par leur industrie, ont formé école pour

les colonies et enfin ont dignement soutenu l'honneur de la science française. Les préjugés contre les colonies, l'idée fixe, la monomanie de découragement existent-ils encore? Je n'oserais le prononcer, mais j'ai du, pour les détruire, m'attacher à faire sentir l'importance de nos colonies, soit dans le texte de l'*Essai*, soit dans les pièces justificatives de l'*Appendix*.

Nos colonies avant dix ans, et si l'opinion publique, de jour en jour plus éclairée, leur confie des capitaux, non seulement fourniront aux besoins de notre consommation, quelque accroissement qu'elle prenne, comme ils le font aujourd'hui, mais encore à ceux de nos voisins qui n'ont pas de colonies. Il ne faut que de la fixité dans les lois qui les concernent. Nos Antilles ont encore des terrains à consacrer à la culture de la canne à sucre; Bourbon n'y a dévoué que la moitié de son sol; et dans la Guyane, les plaines de Kow entre cette rivière, le Mahuri et le fleuve d'Aprouague, doubleront en peu d'années, la plaine du Cap, jadis si renommée par ses produits et pour sa richesse.

La consommation du sucre a une grande influence dans toutes les questions coloniales; nous devions en faire reconnaître les effets et son accroissement rapide. Nous n'avons pu réunir de données certaines que sur la consommation de l'Angleterre, de l'Espagne, des Etats-Unis et de la France. On pourra calculer ce qu'elle pourrait être ailleurs, par les combinaisons des droits de douanes dont les autres Etats la chargent. Le tableau de ces tarifs termine l'appendix des Pièces Justificatives. De toutes les puissances, la France, proportion gardée du prix de toutes choses en Angleterre, est celle qui frappe de plus forts droits de consommation sur les sucres de ses colonies. C'est un fait

qui résultera de la lecture de ces *tarifs* et dont il faut tenir compte dans les combinaisons de taxes, de surtaxes et de primes qui se discutent aujourd'hui.

Tels sont le plan de cet Essai et l'exposé du cadre dans lesquels sont rangés les faits statistiques qui peuvent servir aux développemens des différentes questions dont les colonies généralement sont l'objet. Nous avons épargné les chiffres autant qu'il a été possible ; nous réclamons cependant, à cet égard, l'indulgence du lecteur.

TABLE DES CHAPITRES,

AVEC SOMMAIRES

CHAPITRE PREMIER.

QUESTIONS COLONIALES.

CHAPITRE II.

DE L'ÉMANCIPATION DES NOIRS.

CHAPITRE III.

DE LA DURÉE ET DU MODE DE L'ÉMANCIPATION GRADUELLE ET SUCCESSIVE DES NOIRS.

CHAPITRE IV.

SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COLONIES INTERTROPICALES DES MONOPOLES DE LEURS MÉTROPOLES.

CHAPITRE V.

DES COLONIES FRANÇAISES.

CHAPITRE VI.

DE LA CONSOMMATION DES SUCRES ET DE LEUR TARIFICATION, DES PRIMES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

ESSAI

DE STATISTIQUE RAISONNÉE

SUR LES

COLONIES EUROPÉENNES DES TROPIQUES

ET SUR LES QUESTIONS COLONIALES.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTIONS COLONIALES.

Blé des tropiques, la canne à sucre donne un aliment agréable et salubre que tous les peuples ont toujours consommé avec empressement. L'Inde autrefois en fournissait l'Occident; et le *Mel indicum*, le *Mel arundinis* de Pline, formait une portion assez considérable des 27,500,000 fr., (valeur réduite des serterces au cours actuel) des exportations du commerce d'Alexandrie, sous Tibère. Les Vénitiens en pourvurent ensuite toutes les côtes de la Méditerranée, dès le règne de Saint Louis, et dans le 14e siècle; nous le payons chèrement, à la vérité, avec le neuvième du

marc d'argent, (environ 6 fr., qui aurait aujourd'hui une valeur double). Plus tard, avec les Turcs, la féve d'Arabie est entrée dans les besoins de l'Occident. Plus tard encore, le tabac, postérieurement acclimaté, a été rangé par tous les peuples dans la classe des superfluités nécessaires. Enfin, le cacao, l'indigo, le coton, des épiceries variées ou nouvelles, des baumes, des écorces, etc., nous ont été connus, ou ont pris place dans nos consommations indispensables.

Des colonies européennes, de fait ou d'origine, disséminées dans les trois parties du monde, et fondées sous le ciel brûlant des tropiques, se sont dévouées à la culture de ces denrées, dénommées dès-lors *coloniales* ou *intertropicales*.

Les colonies fournissent aujourd'hui 626,000,000 kilogrammes de sucre à près de 300,000,000 habitans de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique sur la Méditerranée et de l'Amérique. Leur approvisionnement en café (de 80 à 85,000,000 kilogrammes), et en semblables denrées coloniales, n'est pas moins considérable. Objets et siéges d'un grand commerce et d'un échange universel, les colonies intertropicales demandent à l'Europe et aux États-Unis de satisfaire une masse de leurs besoins qui n'est pas moindre de 500,000,000 fr. Elles livrent en échange, et pour la même valeur à peu-près, les riches et brillants produits de leur agriculture. Ce commerce d'un milliard de francs donne la vie à une navigation de plus de 600,000 tonneaux et de près de 3,000 navires, montés par 36 à 40,000 matelots; ce commerce fait la force d'un état à colonies, et devient l'objet de la jalousie de ceux qui n'en ont pas, et des rivalités de ceux qui en possèdent. Non-seulement ces cultures et ce

commerce donnent la richesse et la puissance, et fournissent à des besoins universels, mais encore ils alimentent spécialement, dans le monde civilisé, plusieurs industries manufacturières, honorables et savantes (1).

La consommation de ces salubres et agréables produits de l'agriculture coloniale tend à s'accroître, s'accroit même journellement, et arriverait au double de ce qu'elle est, même au quintuple, si les cultivateurs des tropiques pouvaient quintupler leurs récoltes. Leurs champs de canne à la vérité ont augmenté, mais la fabrication et la cristallisation des sucres principalement ont reçu de nos arts, de nos sciences et de leurs applications, des perfectionnemens nombreux; ils peuvent satisfaire à toutes les demandes : (2) et, il est important de le remarquer, à la différence de toutes les industries, plus les productions augmentent, plus la consommation s'accroit, elle les devance même.

---

(1) Résultats des tableaux de la population et du commerce de l'île de Cuba, des colonies françaises, des possessions britanniques, et des autres colonies intertropicales réunies (*Pièces justificatives*, N°s IV, V, VI, VII, VIII et IX), et de l'état de production des sucres et cafés exportés (*ibidem*, N° I).

(2) Voir, dans le N° I des *pièces justificatives*, la cinquième colonne qui contient les différences dans les productions coloniales, de 1823 et 1824 à 1830 et 1831. Nos colonies ont la palme, la Louisiane ensuite; car, pour Surinam, les données ne m'ont pas parues aussi certaines que pour la Louisiane et nos colonies (voir aussi le N° X des *pièces justificatives*, contenant l'état des rendemens du travail, en kilogrammes de sucre, par tête de cultivateurs, soit de ceux de chaque colonie séparée, soit de leur ensemble).

Nous avertissons que, pour les rendemens d'habitations séparées des colonies françaises, nous n'avons puisé que dans le *Rapport de la Com-*

Le sucre, le café, le tabac, sont devenus tellement indispensables, et en même tems à de si bas prix, que toutes les finances de l'Europe leur ont demandé, comme matière imposable d'une facile perception, d'acquitter une partie des dépenses générales des états; et la fiscalité en a doublé la valeur vénale, en levant sur ces denrées de 100 à 120 pour 100 de droits de douane. A la vérité, elle en réduit dès-lors et presqu'à moitié la consommation.

Tels sont les avantages dont les cultures coloniales enrichissent le monde civilisé. L'ouvrier européen comme le consommateur; l'agriculteur des tropiques comme le commerçant, comme le navigateur, reçoivent avec gratitude ce bienfait de la providence, de la civilisation, de la facilité et de la rapidité des communications des hommes entre eux, et de l'avancement des arts. Le philosophe admirera ces effets de la progression de la perfectibilité humaine, et s'en promet un long avenir de prospérité. Et cependant nous sommes à la veille de perdre ces immenses et utiles acquisitions de la vie sociale. Un esprit de fascination qui se dit religieux et d'étranges préoccupations des intêrets privés s'apprêtent à nous les ravir; des clameurs non vaines, non accidentelles, répètent, une

---

mission d'enquête sur les sucres de 1828, et qu'on ne doit pas y ajouter une foi bien explicite. Le savant rapporteur n'y aura vu, comme nous, que la mise en présence et la lutte de quatre intérêts qui paraissent s'être crus en opposition : les planteurs, les armateurs et négocians, les raffineurs, et les fabricans de sucre de betteraves, et qui cependant ont fini par ne donner ou ne laisser que les mêmes conclusions.

autre fois, à Londres comme à Paris : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*!

L'humanité et une noble philanthropie s'occupèrent en Angleterre, vers la fin du dernier siècle, de porter la civilisation, ses richesses, ses bienfaits, dans le cœur de l'Afrique. Plus tard, en 1807 et en 1812, elles fondaient à Londres des sociétés africaines. Déjà l'esprit public et des combinaisons d'intérêt commercial avaient obtenu qu'un établissement serait formé à Sierra-Leone, dans lequel, par la communication de nos arts, on appellerait les Africains à la civilisation, Une million de francs, chaque année, et quelquefois plus encore, furent généreusement sacrifiés à cette colonisation. D'un autre côté, d'intrépides voyageurs, se dévouaient, au péril de leur vie, à explorer l'intérieur de l'Afrique. Avec l'admiration de leur courage et de vifs regrets de leur perte, ils ne nous ont laissé que des notions géographiques et commerciales un peu plus étendues. C'était également en vain qu'on avait cherché à départir aux Africains de l'intérieur, les bienfaits de la civilisation. On était obligé de transférer la colonie de Sierra-Leone à l'île de Fernand-Po. La civilisation redouterait-elle l'âpreté du climat? Est-il en effet de grands besoins sous un ciel brûlant? et ne seraient-ce au contraire que les côtes exposées aux brises rafraîchissantes de la mer, ou ses îles, qui pourraient recevoir les bienfaits de la sociabilité, et se dépouiller à leur approche de la barbarie et de la férocité native de leurs habitans.

Le respectable M. Wilberforce avait été, par principe religieux, l'ardent promoteur de ces projets de civilisation. Il les avait étendus; il croyait en faciliter

les succès et en développer les conséquences, du moins en détruire les oppositions, en éloignant les causes de guerre des Africains, qu'il voulait ne trouver que dans le besoin de faire des esclaves pour les livrer à la côte aux négriers européens. Cependant la traite a cessé, et les guerres du cœur de l'Afrique continuent leurs dévastations.

M. Wilberforce demanda dès 1797, la prohibition absolue de la traite des noirs; il l'obtint pour n'être obligatoire qu'après dix années de délai, longue et suffisante période d'avertissement et de prévoyance de leurs besoins futurs pour les colonies anglaises. Adoptée par les Communes, cette résolution le fut également par la chambre des Pairs. Toutefois une motion y fut faite par lord Spencer pour l'abolition de l'esclavage; elle était écartée par des considérations tirées du respect des propriétés. En 1808, la traite sous pavillon anglais cessa (1).

Au congrès de Vienne, lord Castlereagh demandait aux puissances qui avaient des colonies comme à celles qui n'en avaient pas, de proscrire immédiatement la

(1) Rien n'est plus flexible que la morale commerciale, même dans les gouvernemens. Honneur au respectable M. Wilberforce, qui l'a ramenée à la vérité et à l'humanité! En 1760, l'Assemblée Législative de la Caroline du Nord, alors colonie anglaise, prohiba toute nouvelle importation des Noirs. Le gouverneur sanctionna l'acte, mais il fut réprimandé; et des circulaires portèrent à tous les gouverneurs des colonies des injonctions sévères de ne pas tomber dans de semblables écarts. La Jamaïque fut repoussée deux fois de suite, pour de pareilles tentatives. En 1774, elle passa deux bills dans le même but, aussi vainement. *Limiter l'importation des esclaves, était détruire un commerce profitable et nécessaire à la mère-patrie*, disaient les circulaires.

traite. Il y trouva des oppositions; il porta de la hauteur à les vaincre. Don Gomés de Labrador, ambassadeur d'Espagne, prévit des bouleversemens nouveaux de la propriété, non moins forts que ceux de toutes les colonies en 1796, repoussa ses menaces, leur promit des représailles dangereuses pour le commerce anglais, et remit la question sur un terrain plus éga. On se concilia. La prohibition fut adoptée en principe; et on renvoya à des négociations particulières le moment d'en faire l'application Il est enfin arrivé; la traite est prohibée partout, avec plus ou moins de sévérité d'exécution.

Dès 1808, à l'expiration du délai fixé à la traite l'abolition de l'esclavage fut de nouveau demandée au Parlement, mais la pétition fut rejetée. Une secte, celle des Méthodistes, intervenait dans la question de l'abolition de l'esclavage. Dans la métropole, l'opinion publique commençait à s'en saisir, avec plus de générosité peut-être que de réflexion. Déjà les Méthodistes acquéraient quelque crédit dans le Parlement. Ils offraient leur influence et une vingtaine de votes dans les Communes. Leurs propositions étaient rejetées avec une froide hauteur par M. Pitt, avec quelque mépris par M. Fox. Les Méthodistes se tournaient du côté du jeune rival de lord Grey, M. Perceval; leur secte a soutenu, gêné, entravé et commandé même ce ministère et ceux qui l'ont suivi, et elle devient redoutable aujourd'hui (1).

---

(1) *Pièces justificatives*, Nº II : *Adresse aux Électeurs et Candidats aux élections du nouveau Parlement*, par les négocians, armateurs et manufac-

Jusqu'ici, nous ne trouvons que des excès, dignes encore d'une respectueuse indulgence, que l'égarement peut-être de principes religieux ou philanthropiques. La religion épure la morale, perfectionne l'homme; elle donne des vertus et non pas des besoins. La civilisation à son tour est lente dans sa marche. Vouloir la dévancer est peut-être l'arrêter; et la philanthropie doit être prudente, il ne lui suffit pas d'être sage et généreuse. Des combinaisons plus ou moins occultes des intêrets commerciaux de l'Angleterre, de ceux de ses jalousies de nos prospérités coloniales et de notre commerce, se servaient de l'influence de ces principes religieux ou philanthropiques. Aujourd'hui, ces combinaisons, hautement avouées, prennent un autre caractère moins national cependant.

La secte des Méthodistes s'est associée aux rivalités du commerce de Londres avec celui de Liverpool, du commerce de l'Inde avec celui des colonies à sucre. La lutte, dans laquelle elle a déployé son étendard, est celle des sucres de l'Inde avec les sucres des Antilles.

Déjà le fanatisme préludait à des succès, par les intrigues des agens des Méthodistes dans les Antilles, et par de fausses démarches qu'elle imposait ou enlevait au ministère britannique dans les colonies acquises par les traités d'Amiens et de Paris, dites *Colonies de conquête*. De ces nouvelles colonies, une est en insur-

---

turiers qui ont des intérêts aux Indes occidentales, sur le mandat impératif de voter l'émancipation immédiate des Noirs; et *Opinions* de quelques candidats et sur les mandats impératifs et sur la question de l'émancipation.

rection contre le gouvernement anglais, l'île de France ou Maurice. Une autre est à la veille de s'y mettre, Démérari. Des révoltes de Noirs ont eu lieu à St-Eustache et à la Trinité, et même à Antigues et à la Jamaïque. Ce serait donc couronner l'œuvre de ces destructions, de ces bouleversemens de la propriété, que faire abolir brusquement l'esclavage.

C'est donc aujourd'hui, armée du fanatisme religieux et des rivalités commerciales dans toute leur âpreté, que se présente, en Angleterre, la question coloniale, et c'est même avec beaucoup de peine que la justice et la raison ont pu faire reconnaître, en parlement, que l'esclave était une propriété, qu'on ne pouvait pas abolir l'esclavage sans une juste indemnité pour le propriétaire de l'esclave. La liberté donnée aux Noirs des colonies coûterait donc à l'Angleterre de 75 à 80,000 Ls, deux milliards de francs. Il est à croire que la question coloniale, amenée à cette dernière conséquence, ne sera pas résolue comme l'exigent les Méthodistes, au moins par une émancipation immédiate et générale.

Les sentimens humains et généreux sont aussi naturels à la nation française qu'à la nation anglaise. Ils germaient depuis longtems dans son sein, lorsque 1789 et les Etats généraux l'appelèrent à la réforme ou à la renovation de ses institutions politiques, et donnèrent une nouvelle direction chez elle à l'esprit public. L'assemblée nationale, en 1790 et 1791, décreta des institutions coloniales que l'on redemande aujourd'hui. Mais on allait plus vîte qu'elle. La Martinique était en insurrection. Au milieu des massacres des Blancs, la liberté des Noirs était proclamée à St. Domingue et dix milliards d'accumulations séculaires de travail, d'industrie,

d'économies privées, étaient en peu de mois, en peu de jours, livrées aux flammes et à la destruction. Qu'ont obtenu les Noirs de St. Domingue de tant de dévastations, de trente ans de liberté orageuse et ensanglantée par eux-mêmes et par les mesures des hommes de couleur pour arriver au pouvoir et se substituer aux Blancs, et de quinze ans de paix et d'une organisation quelconque (1)? Et n'est-il pas démontré que ce n'était pas d'une manière violente et brusque que la liberté et les avantages de la sociabilité pouvaient être acquis?

Nous avions fait une triste expérience à St. Domingue, en avons-nous profité? Déjà les mêmes opinions désorganisatrices de 1789 se reproduisent. Serait-il vrai qu'au milieu des toasts de Guildhall et des banquets de Londres à nos journées de juillet, on aurait pris l'engagement de voter l'émancipation des Noirs? Sans doute ces toasts de gratitude, de sentimens bienveillants pour ceux qui les provoquaient ne sont point un vote législatif formel. Il y a trop de dignité, trop de raison chez ceux qu'on dit les patrons de cette opinion pour qu'ils ne soumettent pas l'émancipation des Noirs à une discussion impartiale, et que les questions coloniales ne puissent pas être abordées en toute franchise et avec les développemens qu'elles exigent.

La question coloniale, à l'égard de l'Espagne et de Cuba ne présente pas les mêmes aspects qu'à celui de l'Angleterre et de la France. Ce ne sont point les brusques

(1) État comparatif des produits de la colonie de Saint-Domingue, en 1791, 1802, 1804 et 1822 (*Pièces justificatives*, N° III).

et dévots désorganisateurs des cultures qu'elle redoute, mais c'est leur lente destruction dont la menacent les excès de la fiscalité. Cuba aura donc ici moins à combattre l'obstination que l'ignorance, le mauvais vouloir, l'inconsidération.

Cuba, la reine des îles du Golfe du Mexique, vécut longtems dédaignée, du moins inconnue, ce n'était qu'une grande ferme de bétail. La nouvelle Espagne et Santo Domingo absorbaient les intérêts et les soins de la métropole. En 1720, cette belle île n'offrait au plus qu'une station maritime, dont l'occupation de la Havane par les Anglais, en 1761, fit apprécier toute l'importance. En 1778, la sagesse remarquable du règne de Charles III. reconnaissait toute la valeur de cette colonie. Grâces aux dispositions paternelles du gouvernement espagnôl, soit à Madrid, soit dans la colonie, à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, à nos guerres de la révolution, les relations commerciales du port de la Havane s'étendirent et l'enlevèrent aux monopoles de la place de Cadix et de tous les *Gremios* de la Péninsule. La conflagration de Saint-Domingue vint à son tour, porter dans ses cultures des capitaux, des bras, de l'activité, une industrie plus exercée. Enfin, la séparation intégrale de la Nouvelle Espagne et de la Côte ferme, de la Métropole, valut à Cuba toute la franchise de ses cultures et de son commerce elle devint en 1805 un port franc pour toutes les nations.

Cet avantage devait être acheté. Il le fut par des impots excessifs, dont cette colonie éprouve aujourd'hui les désastreuses conséquences. Cuba est nécessairement devenu l'arsenal de terre et de mer, le dépôt et la forteresse avancée de l'Espagne dans ses guerres contre le

Mexique, Carthagène et la Colombie. Elle lève, sur son excellent sol, 9,200,000 piastres d'impots (50,000,000 f.) les deux cinquièmes de son revenu net, et une somme à peu près égale à la valeur de ses exportations : 1827 et 1828 ont été les années de sa plus brillante prospérité. Mais l'enquête française sur les sucres, en 1828, l'agitation de toutes les questions coloniales qui en étaient l'*appendix*, l'espoir de porter les sucres de betterave à un point de perfectionnement et d'étendue ou même d'universalité de culture qui permettrait aux états qui n'ont point de colonies, de se passer des sucres des Antilles et de l'Inde, ont donné l'éveil à la fiscalité ; les énormes dépenses des Etats lui eussent-ils permis de sommeiller? et au moment où l'Angleterre abaisse ses droits sur les sucres, pour en accroître la consommation et retrouve par cette mesure un égal revenu d'un droit moindre, les Etats de l'Allemagne et de l'Italie ont élevé leurs droits de douane sur les sucres bruts comme sur les raffinés. Notre système exagéré des primes de sortie portait les puissances de l'Europe qui n'ont pas de colonies, à élever leurs tarifs sur les sucres. Cuba, qui, avec Portorico et le Brésil, fournit seul à leur consommation, était obligée de réduire ses prix. Cuba n'y retrouvait plus le coût de la production. Les sucreries ne donnent plus que 4 1/4 pour cent des capitaux (1). Elle abandonnait donc la culture de la canne à sucre ; celle du café n'était pas plus lucrative ; elle était également

---

(1) *Pièces justificatives*, N° XI : *Compte de rendement d'une habitation dans l'île de Cuba. — Inventaire.*

délaissée et aucun nouvel établissement de l'une et de l'autre culture de ces productions n'était entrepris. On laissait même se détruire les anciens, ou bien on mettait les sucreries et les cafféiries en indigo.

Le même sort attend les autres colonies, si on continue à surcharger de droits leurs productions. Des établissemens renaissants à la culture, à la manufacture des sucres avec une grande activité, avec une intelligence mieux développée par la science et l'avancement des arts, ces établissemens, disons-nous, seront abandonnés; on se lasse d'être mal jugé, déprisé, et de prodiguer en vain du travail et des capitaux formés d'économies et de privations.

Il en est de même des impôts coloniaux, qui, presque partout où les colonies ne s'imposent pas elles-mêmes, ont été portés au double, au triple, au quintuple même de ce qu'ils étaient il y a dix ans.

Ainsi, les exagérations de la fiscalité européenne ne sont pas moins funestes à la production dans plusieurs colonies que les pieuses intrigues des Méthodistes le seront dans toutes. Ainsi au moment où j'écris, tout tend à changer, à détruire la condition prospère du système colonial, soit que le fanastisme associé aux rivalités des commerces de l'Inde et des Antilles, poursuive ses projets d'émancipation immédiate et générale, pour détruire, par le désordre des Noirs et dans une désorganisation universelle, les ateliers des colonies, soit que l'esprit de fiscalité moderne fasse abandonner les cultures par l'élévation de ses tarifs et le bas prix de production qu'elle impose pendant bien peu de tems, aux producteurs.

La question coloniale présente deux aspects différents,

soit qu'on la considère sous le rapport de l'émancipation des Noirs, soit sous celui de l'économie politique appliquée aux colonies, au bas prix de la production, à la rémunération des labeurs, et aux moyens d'effectuer celle-ci de la manière la plus utile à l'industrie et la moins chère pour le consommateur.

Nous allons donc traiter d'abord la question coloniale sous son rapport le plus général, l'Émancipation des Noirs, nous l'examinerons aussi sous les rapports de l'économie politique, et dans les attaques que livrent à la production les fiscalités modernes; nous descendrons ensuite aux divers points de la question générale dans leur application à nos colonies, et nous réfuterons les objections parfois bien futiles, bien légères qu'on a faites contre elles et contre leur régime actuel.

Nous nous occupons spécialement des sucres et moins du café, parce que bien que sa culture s'associe sous les tropiques à celle du sucre, elle exige moins de capitaux et n'a pas besoin d'ateliers. Une famille peut planter des caféiers, les récolter, en porter la fève au marché; et de cette réunion de petites cueillettes peuvent se former des balles et des expéditions.

CHAPITRE II.

DE L'ÉMANCIPATION DES NOIRS.

La sensibilité naturelle à l'homme, l'humanité, les principes du christianisme que nous professons, notre éducation, nos souvenirs et nos opinions sur l'esclavage chez les anciens, ce qu'il est encore chez les modernes, en Asie et en Afrique, notre amour de la liberté qui s'allie toujours avec la générosité, avec celle surtout d'en multiplier les bienfaits ; tout, en un mot contribuerait à nous priver d'une froide et sévère impartialité dans la question de *l'Émancipation des Noirs*, si elle était encore à résoudre. Grâces à l'avancement des lumières et à l'élégance de nos mœurs, il n'y a plus le même courage qu'il y a cinquante ans à aborder de front cette importante question.

On ne dit plus *l'abolition de l'esclavage*, mais *l'émancipation des Noirs*. Cette pudeur dans les termes ne semble-t-elle pas avoir résolu la question? Qui dit émancipation annonce l'expiration de quelques-uns des pouvoirs d'une tutelle; et le jour en effet, où a été ter-

minée la traite des Noirs, le signal de la fin des pouvoirs et des facultés de la tutelle a été donné. Doit-on n'en plus retenir l'usage? Et *l'émancipation doit-elle être immédiate et dès-lors générale?* Ou bien est-il de la prudence d'en continuer pour quelque tems encore l'exercice; et *l'Émancipation doit-elle être graduelle progressive et dès-lors locale?* Telle est la question que nous avons à traiter dans ce chapitre.

Ne revenons plus sur le passé que pour en relever quelques faits de statistique utiles à l'investigation du présent et à la prévision de l'avenir. Les esclaves africains, si l'on veut encore employer ces dénominations accusatrices, n'ont de commun avec les esclaves des anciens et des modernes de l'Asie et de leur propre pays que d'avoir, comme eux sauvé leur vie par l'esclavage. N'oublions pas que le terrible droit de la guerre n'a reçu des adoucissemens que depuis le christianisme; qu'il existe encore dans toute son atrocité dans la moitié du globe.

Sacrifions à l'esprit de conciliation et de philosophie pratique qu'on doit porter dans cette question ces accusations malheureusement trop vraies de la barbarie des gouvernemens européens, de leur législation coloniale, de leurs administrateurs, de leurs magistrats qui tendaient, tous, à laisser en proie à leurs passions et à dégager de tout frein les propriétaires d'esclaves; mais fesons aussi le sacrifice de l'amer souvenir des atrocités commises à St-Domingue; ne nous les rappelons que pour en écarter le retour, par nos prévisions d'humanité et de justice.

La prohibition de la traite des Noirs, si elle est encore une fois bien complète, a tranché la question de

l'émancipation. Revenons en arrière pour rechercher si elle en a déterminé les conditions.

La traite des Noirs à la côte occidentale de l'Afrique a été exercée par les Anglais, les premiers dès le règne d'Elizabeth; avec toute sa cour, elle avait pris des actions dans cet infâme trafic que continuèrent Jacques I[er] et Charles I[er]. Le vertueux Barthelemy de Las Casas, protecteur des Aborigènes de la nouvelle Espagne, décimés et presque détruits par les travaux des mines, voulut en sauver les faibles restes, et demanda qu'on leur substituât des hommes plus robustes, les Noirs de l'Afrique. Il pensait qu'arracher les Africains à la barbarie et les gagner à la réligion de J. C. était une équitable compensation des fatigues auxquelles il les dévouait (1). Les rois d'Espagne permirent la traite; nos lois l'autorisèrent; les Français la firent et approvisionnèrent également les colonies espagnoles et leurs naissantes colonies. Le commerce hollandais s'était aussi livré à ce trafic; il y eu rivalité entre les trois nations, et lorsque, en 1697, Davenant éveilla l'attention publique sur le commerce, sur sa balance, et donna son *essai sur la manière la plus probable de rendre l'Angleterre gagnante dans la balance du commerce*, cette rivalité si naturelle sous le rapport des intérêts nationaux devint une fureur; la traite fut continuée avec plus d'extension. Il n'est donc plus étonnant que la reine Anne mit pour condition

(1) Soit hypocrisie, soit prévoyance religieuse, on a coloré de ce prétexte et souvent excusé la traite, dont on ne se déguisait pas, dans le seizième siècle, l'odieuse injustice.

la
, et de
plus
e immédi
rudence d
l'exercice ;
progressive et
nous avons à

Ne revenons
quelques faits d
présent et à la p
cains, si l'on veut
accusatrices, n'ont
anciens et des mod
pays que d'avoir,
l'esclavage. N'oublions
guerre n'a reçu des a
christianisme; qu'il exi
cité dans la moitié du glob

Sacrifions à l'esprit de c
pratique qu'on doit port
accusations malheureuseme
barie des gouvernemens europ
coloniale, de leurs administra
trats qui tendaient, tous, à l
passions et à dégager de tout fr
d'esclaves ; mais fesons aussi le sac
venir des atrocités commises à St-D
les rappelons que pour en écarter le
prévisions d'humanité et de justice.

La prohibition de la traite des N
encore une fois bien complète, a tran

essentielle de la paix d'Utrecht que Philippe V lui concéderait le *traité de l'Assiento*, qui assurait au commerce anglais le privilège de fournir aux colonies espagnoles, pendant trente ans, 4,800 Noirs, chaque année (144,000 esclaves). Ce privilége fut rétrocédé par le Parlement de la Grande-Bretagne à la compagnie de la mer du Sud qui en délaissa, peu d'années après, l'exercice.

Il était juste que l'Angleterre, presque inventeur de cet infâme trafic, y renonçât la première, en donnât l'exemple, en 1808, et provoquât même l'adoption de mesures semblables par les gouvernemens qui possèdent des colonies.

Mais, c'est ici qu'il est important de le reconnaître, aux colonies même, la majorité des propriétaires de Noirs a regardé la prohibition de la traite comme le plus utile acheminement à l'émancipation de leurs ateliers, parce que, 1° diminuer le nombre des Noirs était rendre l'affranchissement pour tous plus facile; 2° parce que les Négres nouveaux, moins assouplis à la subordination et à la discipline des ateliers, y portent le trouble, et ne permettent pas que les planteurs y introduisent les adoucissemens dont la condition des Nègres créoles serait susceptible. Ils y portent également les maladies endémiques de l'Afrique; et les vaisseaux négriers, la fièvre jaune.

Il existe des preuves que partout, dans les grandes colonies et sur le continent de l'Amérique, les planteurs ont réclamé contre l'existence de la traite par leurs assemblées législatives ou économiques et par leurs administrateurs. Pouvaient-ils voir avec insensibilité, avec imprévoyance, cette immense dépopulation de la

race noire (1)? Et si, dans les colonies anglaises, elle a été moins forte depuis 1778, si on a pris plus de soin de l'enfance, si les mariages sont encouragés, si les Noirs ont été plus humainement traités, honneur au vertueux M. Wilberforce! Et grâces solennelles lui en soient rendues!

Depuis 1670 jusqu'à nos jours, environ 5 millions de Noirs ont été importés dans les grandes et petites Antilles, et sur le continent américain, au nord de la ligne. 2,130,000 individus de cet injuste trafic ont été introduits dans les colonies anglaises par les négriers anglais. pères infortunés des Noirs et des Mulâtres, ou Métis de nos jours! vous avez passé de courts jours dans cette vallée de larmes et de misère; la cupidité a souvent calculé s'il n'y avait pas profit à les abréger encore en vous écrasant de travaux. Que nous reste-t-il de vous? Quels sont les rejetons de cette énorme souche? Infidèles aux lois ordinaires de la population, 4,533,220 Noirs purs, et 2,458,199 Mulâtres, Métis et Sang-mêlés, répandus dans l'Amérique continentale au nord de la ligne et dans les îles du golfe du Mexique, représentent seulement les 5 millions de Noirs transplantés de l'Afrique occidentale à l'Amérique orientale, pendant cent soixante années (2).

---

(1) Voir la note de la page 6 du premier chapitre.

Les Conseils supérieurs des colonies françaises qui participaient à la legislation, par leurs remontrances, en ont fait sur les primes accordées à l'introduction à Saint-Domingue des Noirs de traite; elles n'ont pas été accueillies.

(2) Nous n'avons pas fait entrer, dans ce calcul, les deux millions,

La condition actuelle des Noirs des colonies reçoit les traits principaux qui la déterminent, 1° de la nature des travaux auxquels ils sont employés, et 2° du caractère des nations qui les possèdent.

Le Noir et la Négresse qui composent la domesticité des Blancs ne sont pas dans la même position de servitude que dans une cafeirie, et surtout dans une sucrerie, que dans les travaux des mines du Brésil et de quelques parties de l'Amérique espagnole. Les Nègres des sucreries forment nécessairement un atelier; excepté dans ces ateliers, dans les mines et dans les très-grandes cafeiries, les Noirs peuvent être plus ou moins assimilés en général aux ouvriers à gage, aux manouvriers contractuels des fermes de nos grandes et petites cultures, sauf la liberté.

Telle différence qu'il y ait entre la domesticité et l'atelier, elle serait sauvée et elle l'est en effet, lorsque le Noir a une femme, une petite famille, un ménage. Les sentimens affectueux naturels aux Noirs, et qui rachètent même, dans le Nègre bozal (le Noir de traite),

---

et au-delà, des Noirs du Brésil. Leur souche, inconnue jusqu'ici, doit être plus considérable encore. L'état actuel du Brésil ne nous l'a pas permis; et par la condition du Noir brésilien, que nous allons faire connaître dans ce chapitre, on appréciera les motifs qui nous ont déterminé à n'étendre nos recherches que sur les populations noire et de couleur de l'Amérique au nord de la ligne.

Il est à estimer que, si les Noirs introduits dans l'Amérique Boréale, depuis 1670, avaient eu les mêmes conditions d'existence qu'ils ont à Haïti, depuis la chûte de Christophe, et que leur population continuât de doubler en vingt-neuf ans, 137,700,000 Noirs de tous âge et sexe cultiveraient cette partie du Nouveau-Monde.

sa première stupidité, y rencontreraient un adoucissement à leurs fatigues. Malheureusement la traite, dans ces derniers tems, n'a point amené de Négresses aux colonies. Les autorités communales de Cuba demandaient, en 1797 et en 1813, qu'on n'admit les Noirs de traite qu'avec un nombre égal de Négresses. Des droits de douanes, des primes, des amendes avaient été déterminés, à cet effet. Un instant on a obéi à cette injonction de l'humanité; on s'y est ensuite soustrait par la contrebande. Plus tard, les vaisseaux négriers n'ont entassé que des Noirs. La nature cependant, plus forte que la philanthropie, corrige ces erreurs de la cupidité; il nait plus de filles que de garçons chez les Noirs; et la mortalité, dans le premier âge, est moins grande parmi elles (1).

---

(1) A la Havanne, ville populeuse et riche, la proportion des naissances, dans les deux sexes, parmi les Noirs et gens de couleur libres ou non libres, est égale ou à-peu-près. Elle l'était en 1829; mais la mortalité, dans les dix premières années de la vie, avait enlevé 383 enfans mâles, et seulement 271 filles. La proportion des enfans mâles de couleur n'était donc plus la même : il y avait, dans les existences, une supériorité du sexe féminin de 16 pour 100, 3,092.

Nous avons, dans le tableau de la population d'une de nos colonies, la Guadeloupe, un état des naissances, pour l'année 1830, des esclaves seulement, et non des gens de couleur. Les naissances mâles sont de 592, et les naissances femelles, de 635. Les filles sont donc supérieures aux garçons nés dans l'année de 7 pour 100, 0,19. Si nous supposons que les Noirs des villes et des campagnes de la Guadeloupe reçoivent autant de soins dans leurs dix premières années, que ceux des familles, des métiers, des boutiques et des petits emplois d'une grande capitale comme la Havanne ou comme Kingston, nous aurons une proportion plus grande

Dans les colonies dont les états de population donnent un nombre à peu près égal de chaque sexe, il ne faut pas croire qu'il y ait égalité de répartition entre les ateliers, la domesticité, les métiers et les emplois dans le villes. Il en résulte plusieurs vices que l'humanité et l'amour de l'ordre des planteurs justes et prévoyans veulent proscrire, et malheureusement c'est quelquefois en vain.

Le caractère des nations qui possèdent des Noirs, l'ancienneté, la richesse de leurs établissemens, leur situation topographique intérieure et extérieure, influent sur la condition des Noirs, d'une manière diverse.

---

entre les garçons et les filles existant au bout de dix années. Celles-ci seront supérieures, en nombre, d'un cinquième au moins, de 21 pour 100, 198. Nous ne doutons pas que nous ne retrouvions la même proportion dans nos autres colonies.

A la Havanne, parmi les Blancs, les naissances mâles sont d'un peu plus de $\frac{1}{2}$ pour 100 supérieures à celles de l'autre sexe; mais la mortalité, dans les dix premières années, n'est que de 7 pour 100, 84, de plus dans les enfans mâles, et les filles reprennent la supériorité de nombre des individus existans à la fin de cette période meurtrière de la vie. Cette supériorité est donc bien moins grande que chez les Noirs.

A la Guadeloupe, la proportion des naissances (la seule que nous puissions y établir,) est, sur une masse d'individus libres de toutes couleurs faisant le cinquième de la population totale de l'île : : 415 : 403, nombre de filles; différence ; 3 pour 100. Serait-il vrai qu'à mesure que la population noire se rapproche de la blanche et vient s'y fondre par les alliances, les sexes, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, tendent à s'égaliser? Nous prévenons que ce n'est ici qu'une hypothèse qu'il est impossible de soumettre de longtems, même jamais, à l'observation, en raison de la variété des croisemens entre les Noirs, Mulâtres, Quarterons, Sang-mêlés, *Zambos* et les Blancs.

On conçoit très bien que le Noir doit être mieux traité lorsque les planteurs sont riches; ils accordent des affranchissemens avec plus de facilité que dans les colonies pauvres, et le traitement de leurs ateliers est mieux entendu et plus doux. Le régime des habitations devrait être également moins sevère dans les colonies des Guyanes espagnole, française et hollandaise, à la Jamaïque et dans les Etablissemens du Brésil, où de grands bois, les mornes des montagnes bleues, et les forêts impénétrables de l'Amérique méridionale favorisent le maronnage. La possibilité d'employer des bestiaux et la charrue pour la culture de la canne, plutôt que la houe, a eu, et aura de plus en plus de l'influence sur les travaux des Noirs, *sur la manière de diriger les ateliers*; on en viendra même à ce que l'organisation en ateliers sera moins nécessaire ou pourra être suppléée. Nous nous contentons d'indiquer ces causes de différences dans les traitemens des cultivateurs. Elles ressortiront davantage de nos observations sur le caractère national des propriétaires d'habitations.

Les Anglais des Antilles ont successivement porté dans le régime de leurs ateliers, plus de générosité et d'intelligence de l'humanité et avant les autres colonies intertropicales. Avertis de la prohibition future de la traite, leurs assemblées législatives coloniales ont ordonné des dispositions générales, des mesures plus douces et plus humaines pour les Noirs; les soins des enfans ont été mieux entendus et plus complets. L'instruction primaire et religieuse a été donnée avec plus de libéralité; les mariages ont été encouragés; les petits emplois pour les Noirs ont été plus multipliés. En un mot, il leur a été donné plus de moyens d'aisance et de travail libre et

même, pour eux seuls, exclusivement profitables. Nous citerons parmi ces assemblées législatives celles de Saint Vincent, de la Dominique, de la Barbade, de Saint-Christophe. Elles ont préparé les moyens d'arriver dans un tems peu éloigné, à une émancipation complète mais toujours graduelle des Noirs de ces colonies. A la Jamaïque, travaillée par des révoltes de Noirs, on a montré plus d'énergie que de prudence; et les insurrections n'ont pas cessé.

Dans les colonies cédées à l'Angleterre, et que l'on appelle colonies de *conquête*, le caractère national des planteurs d'origine espagnole, française et hollandaise, n'est point effacé. Des fusions d'Anglais s'y sont faites; elles sont encore incomplètes. Mais, régies par des ordres du conseil, on a vu que ces colonies cédées par divers traités et capitulations dont on n'a pas toujours exécuté strictement les articles, sont un peu abandonnées par le ministère au fanatisme des Méthodistes. La Trinité, professant la religion catholique, a trouvé dans son culte et le repoussement toujours espagnol qu'il fait de cette secte des anglicans, des causes de défiance et de doute des principes. Il n'y a donc plus dans cette colonie de séduction religieuse ou morale à redouter, il n'y a que la force brutale et les intrigues des fauteurs des Méthodistes.

En général, et avant ces derniers tems, l'opinion universellement accréditée était que la condition du Noir était plus douce, dans les colonies françaises et espagnoles que dans les anglaises, et pour celles-ci, dans les petites colonies que dans les grandes. Nous ne consulterons que les affranchissemens: faits de pure statistique, ils ont une grande vérité philosophique; or, la propor-

tion des affranchis avec les esclaves démontre que l'opinion générale était fondée (1).

La générosité castillane, l'orgueil si l'on veut, ne permettent pas à l'Espagnol d'être servi par des esclaves. Tous ceux de sa domesticité sont donc affranchis. Un service rendu au maître, une bonne conduite soutenue, la fécondité dans les mariages, les infirmités, l'âge avancé, obtiennent à l'esclave sa liberté : aussi le nombre des affranchis à Porto-Rico, à Cuba et à la Trinité est-il considérable. Ils forment les 6/7, les 2/5 et les 3/4 de la population noire et de couleur de ces établissemens.

A Cuba, le régime des esclaves est très-doux, et si la paix était conclue entre sa métropole et la nouvelle Espagne et la Colombie, la masse des impôts serait di-

---

(1) De l'inspection des États que nous avons donnés, sous les N°s IV, V, VII et IX des *Pièces justificatives*, on relève :

Qu'à Cuba, la proportion des affranchis aux esclaves est	::	10	:	28
A Porto-Rico	::	64	:	41
A la Trinité	::	3	:	4
A la Martinique	::	1	:	4,75
A la Guadeloupe	::	1	:	8,5
A la Jamaïque	::	1	:	8,6
A la Barbade	::	1	:	16,25
A Démérari	::	1	:	11
A Saint-Vincent	::	1	:	8,4
A la Grenade	::	1	:	6,4
Mais dans les petites colonies anglaises,				
A la Dominique	::	1	:	4,25
A Saint-Kitts	::	1	:	4,6
A la Tortola	::	1	:	4.15
A Sainte-Lucie	::	1	:	3.66

minuée ; il y aurait plus d'affranchissemens et plus de moyens de subsistance; plus de petits emplois seraient offerts à la caste libre. Ne fût-ce que la confection des chemins et du canal de la Havane à Batabano et les travaux publics, il y aura longtems de l'occupation et du travail; on hésitera donc moins à donner des libertés.

Les autorités administratives de la colonie se sont occupées à diverses reprises de l'émancipation graduelle des Noirs et de la transformation des 70,000 travailleurs des sucreries en ateliers libres. Le gouvernement a toujours voulu bien sincèrement les seconder, mais par des moyens sages, lents et non par une loi d'*Arancéles*, comme les Cortès de Cadix de 1813. Mais ces autorités ont trouvé des oppositions dans l'ignorance et la mauvaise volonté des gérans ; dans la distribution de la propriété des sucreries, morcelées quelquefois entre un nombre de propriétaires si considérable, qu'elles ne sont plus que des sociétés anonimes; dans l'excessive élévation des impôts, enfin dans le défaut de chimistes, de maîtres distillateurs et de mécaniciens. Le Consulat, les municipalités et les sociétés économiques et d'agriculture de la Havane et de Cuba luttent avec courage et persévérance contre ces oppositions et en triomphent plus ou moins rapidement.

On espère que la paix de la métropole avec l'Amérique Espagnole ne sera pas retardée. De nouvelles lois sont méditées pour la distribution de la propriété et un meilleur système hypothécaire. Tant d'améliorations et le grand nombre de jeunes gens qui se forment tous les ans aux diverses sciences chasseront les gérans ignares et malveillans, et les autorités espagnoles vien-

dront à bout, sous un très bref délai, de leur importante réforme. Dans l'intérêt de la production, à Cuba, les fiscalités européennes sentiront-elles enfin, qu'en matière d'impot 2 et 2 ne font pas 4, mais 1 1/2, et qu'en réduisant les droits sur les consommations, on ne tarde pas à leur retrouver le même produit?

Quoique la formation de l'établissement de Porto-Rico ait été différente de celle de Cuba, le régime des Noirs qui forment à peine le sixième de la population de couleur de cette colonie est aussi doux qu'à Cuba, il en est de même dans l'île de la Marguerite.

Longtems, le sort d'un Noir de la Martinique a été envié par ceux de Saint-Domingue; longtems, le régime des Antilles françaises a passé pour le plus doux et le plus humain de ceux de toutes les autres colonies; longtems enfin, à la Grenade, à la Dominique, à Saint Vincent, à Tabago, colons et Noirs, ont réclamé le bénéfice de l'Ordonnance de 1685, que peut-être la malveillance s'est attachée, à Londres et à Paris, à déprimer sous la dénomination de *Code noir.*

Les Noirs des Antilles françaises sont-ils aujourd'hui plus mal traités qu'ils ne l'étaient, il y a un demi-siècle? Si le fait était vrai, en retrouverions-nous les causes chez les propriétaires d'esclaves, dans les réactions des insurrections de 1791? Nous ne le pensons pas.

Mais ne serait-il pas arrivé au contraire que partageant les idées déprimantes et les jalousies rivales de notre prospérité coloniale, et de l'ardeur avec laquelle on est entré, aux Antilles, à Bourbon et à Cayenne, dans les larges et utiles voies du perfectionnement de nos cultures et de la fabrication selon les nouveaux procédés de la chimie appliquée, la méchanique et

la pyrotechnie, on se serait rejeté dans cette manie singulière et qui n'est qu'à nous, de blâmer tout ce que nous faisons, abaisser tout ce que nous avons de grand, mépriser tout ce que nous avons d'utile, et flétrir tout ce que nous avons d'honorable et de glorieux. Les contestations des gens de couleur avec les habitans ont également porté, dans cette question, des préjugés contre les colons, qui existent encore et dominent toutes nos discussions politiques. Nous reviendrons sur ce sujet, en faisant à nos colonies l'application des principes qui tiennent à la grande question de l'émancipation des Noirs.

On a généralement cherché et surtout dans ces derniers tems à assimiler la condition des Noirs cultivateurs à celle de nos paysans non propriétaires. Le Noir de nos colonies a sa cabane, son jardin, une petite basse-cour; lorsque l'étendue de l'habitation le permet, il a une vache; sa tâche, à l'exception des jours de la récolte, n'est pas excessive; il a enfin du tems à donner aux soins de ses intérêts. A Cayenne et à Bourbon, sa condition est encore moins malheureuse en raison des localités. Le Noir a un pécule qui lui reste toujours personnel et se transmet après lui à sa femme et à ses enfans lorsqu'il en a, ou à son camarade de logement, et ce pécule est quelquefois considérable. Il est nourri, vêtu, soigné dans ses maladies; on se charge de ses enfans en bas âge, et quoiqu'élevés en commun, on leur inspire pour lui de la soumission et du respect qu'on n'obtient pas toujours; car l'esclavage a ses vices comme ses malheurs. Mais l'esclavage est un fait qu'il faut subir pour le colon qui possède comme pour l'esclave qui est possédé: et ce fait, il faut en atténuer les résultats et les modifier

avec sagesse et peut-être avec la même lenteur que la servitude de la glèbe l'a été, et que s'opérèrent chez nous dans le 11ᵉ, le 12ᵉ et le 13ᵉ siècle, les affranchissemens des communes.

Surinam, seule colonie que les Hollandais possèdent aujourd'hui dans la Guyane, a été longtems renommée pour la sévérité, la barbarie même du régime de ses ateliers. La colonie de Para-Maribo, capitale de la Guyane hollandaise, était un établissement de monopole, formé par une compagnie hollandaise de Rotterdam. les Nègres marons ou fugitifs y ont colonisé et il a fallu faire marcher contre eux des troupes allemandes, de petites armées. Les affranchissemens devaient y être rares, et quoique on ait peu de renseignemens bien certains sur cette colonie, on estime cependant qu'en les portant très-haut, la proportion des affranchis aux esclaves est : : 1 : 19.

Tout est vague dans les établissemens du vaste empire du Brésil, de 257,000 lieues carrées, de 20 au degré équinoxial; le nombre des Noirs esclaves, celui des affranchis, la condition du Noir cultivateur et du Noir de la domesticité. Dans l'espèce de dénombrement, publié en 1819 et qui est formé de recensemens partiels qui remontent jusqu'à 1815, la population noire esclave est portée à 1,728.000 individus, et le nombre des affranchis à 150,500, ce qui donnerait la proportion des libres aux esclaves : : 1 : 10,847. En supposant que l'augmentation de la population noire au Brésil, en 15 ans, ait été la même qu'aux États-Unis, ou les Noirs sont doucement et humainement traités, en 10 ans, de 20 pour 100, le Brésil compterait 2,211,840 Noirs esclaves.

Les travaux des Noirs sont très différents et doivent produire de grandes variétés de condition. Les mines, la culture de la canne à sucre, du café, du cacao, des vivres, la coupe des bois de teinture doivent exiger autant de régimes divers. En général le Noir est à la tâche, et elle est modérée. Il en résulte qu'en l'exécutant avec célérité il a du tems à lui. La coupe des bois de Brésil est réglée à un certain nombre de pièces par semaine. Ce qui est coupé au-delà est payé de gré-à-gré. Des Noirs esclaves coupeurs ont d'autres esclaves qui en ont à leur tour. Tous les Noirs cultivateurs ont la journée du samedi à eux ; ceux des plantations qui appartiennent à des maisons réligieuses ont le vendredi et les veilles de fêtes. En payant une demi-portugaise, leurs enfans, lorsqu'ils les présentent au baptême, sont libres ; ils entrent dans la vie sociale, avec une autre condition que celle de leurs parens encore esclaves.

Les colonies suédoises et danoises des Antilles suivent l'exemple des grandes colonies voisines. La condition du Noir y est plus douce ; mais les affranchissemens sont rares parce que les colonies ne sont pas riches.

La condition des esclaves aux États-Unis est douce ; et nous en donnerons pour preuve la faible différence qui a existé entre l'augmentation de la population esclave et celle des affranchis de 1810 à 1820. Celle des esclaves s'est accrue de 27 pour cent, celle des libres de couleur, de 25 ; mais de 1820 à 1830, la première l'est de 28 pour 100, quand la seconde l'est de 45. L'état de prospérité des états du sud, de l'ouest et du milieu qui possèdent des esclaves, rend compte de cette dif-

férence ; plus riches de sciences, de civilisation et de profits de la culture, surtout de celle du coton, les Anglo-Américains ont été plus généreux, ont donné plus de liberté.

Le nombre des Noirs esclaves a été arrêté, par le recensement de 1830, à 2,011,000 individus ; celui des libres de couleur est de 339,000 individus.

Le vœu de tous les états de l'Union est pour l'émancipation des Noirs. L'accomplissement et l'exécution en seront différents selon les localités; mais le principe général dominant est que l'esclave est une propriété.

Une philanthropie respectable a reporté la caste noire libérée, dans le lieu de son origine. Des souscriptions généreuses ont fondé sur les côtes occidentales de l'Afrique la colonie de *Libéria*. Elle est un lieu d'écoulement, pour les Noirs et hommes de couleur libres, non pourvus de moyens d'existence. Cette colonie prospère.

D'après cet aperçu de la condition des Noirs dans les colonies des différentes nations, soumettons à une discussion conciliatrice le mode suivant lequel l'émancipation doit être opérée.

Sera-ce une émancipation immédiate et générale ?

Et d'abord, n'a-t-on pas tout à craindre de l'ignorance, de la brutalité même de ceux qu'on appelle si brusquemment à la liberté, de ceux auxquels, sans aucune préparation on restitue l'exercice plein et entier de leur volonté et de leurs facultés?

N'apportons pas ici l'exemple de ce qui s'est passé à St-Domingue. Je veux croire que c'était une réaction de vengeances, des représailles féroces Je voudrais, en même tems chasser l'importunité de mes souvenirs; oublier même, que ces saturnales sanglantes de la

liberté avaient été proclamées, inspirées, soutenues de toute la puissance de l'or et de l'âpre énergie des rivalités et des jalousies de la prospérité et de la richesse de nos cultures. Mais quel en a été le premier effet? La destruction, et toujours et partout la destruction, les guerres sanglantes des Noirs et des gens de couleur, la sévérité du gouvernement de Toussaint-l'Ouverture, Clairvaux, Dessalines, la tyrannie vaniteuse de Christophe et sa chûte suivie de la fusion des Noirs et des Mulâtres, de la présidence de Péthion et de Boyer et enfin du calme et de quelque culture.

On ne peut cependant s'interdire totalement, il faut l'avouer, la prévision du retour de semblables effets; elle reste du moins dans la mémoire pour faire redouter les mêmes calamités et élever encore quelques partielles, quelques rancuneuses et vieilles oppositions.

L'exemple d'Haïti eut des imitateurs, d'abord dans nos colonies. La Martinique, après avoir été couverte de sang et de dévastations, se réfugia sous la protection britannique. La Guadeloupe et Cayenne furent agitées par la liberté des Noirs et comptèrent plus d'une victime parmi les Blancs. Les Noirs reprirent enfin la culture. Un tiers des produits leur était accordé, un autre tiers faisait la part de la propriété, et le dernier, consacré aux frais, n'y était jamais intégralement appliqué. Il était pris par les Noirs pour leur subsistance; car, chez eux, nulle prévoyance commune pour les vivres. Le tiers même donné au travail passait à des achats de tafiat, ou ne servait que le luxe des vêtemens. La mortalité des Noirs

ainsi libérés a été double et triple de celle des Noirs, pendant qu'ils étaient esclaves.

Le funeste levain puisé dans les conflagrations de St-Domingue fermentait dans les autres colonies, et allait éveiller l'espoir d'un affranchissement subit, et dès-lors l'esprit d'insurrection. Dès 1794, les Noirs étaient en révolte à la Jamaïque ; 1795 et 1796 offraient de semblables désordres dans les colonies espagnoles et hollandaises. En 1797, les autorités administratives de Cuba, les planteurs les plus influens avaient déjà demandé qu'on s'occupât de l'émancipation des Noirs ; elles en proposaient les moyens, et tous offraient généreusement d'y concourir, non pas seulement de leur consentement mais de toutes leurs facultés.

Ainsi le résultat le plus certain et le plus prompt de la manifestation du projet d'une émancipation immédiate, serait-il donc de la rendre impossible de la part de ceux qu'on arracherait à tout ce que l'esclavage renferme d'inhumain et d'odieux?

L'émancipation d'un autre côté pourrait bien ne pas être générale. On sait trop dans les colonies, qui sauraient y échapper par des sacrifices, que les produits des cultures, surtout de celles des sucres seraient doublés et triplés de valeur.

L'émancipation générale et en même tems immédiate doit donc être consultée entre les puissances européennes qui possèdent des colonies et votée d'un commun accord; or ce vote unanime est bien difficile, peut-être même impossible à obtenir ; et il entraînerait toujours des pertes de tems, peut-être des années entières qui seraient bien plus utilement employées à l'émancipation graduelle, progressive.

L'effet le plus naturel et le plus soudain d'une émancipation immédiate et générale sera de réduire la production du sucre à moitié peut être au quart et dés-lors d'en élever le prix,

Après la catastrophe de St-Domingue, qui priva l'Europe, pendant quelques années, de 82,000000 kilog. de sucre (1), les sucres à la Jamaïque et dans les Antilles anglaises montèrent à des prix très-élevés. Cuba n'était pas encore ce qu'il est aujourd'hui. Ses prix-courants de 1795, 1796, 1797, cotent la valeur des sucres, de 100 à 110 francs, les 50 kilogrammes.

Conçoit-on bien quelles perturbations seraient portées dans les consommations, le commerce et la navigation de l'Europe et de la Méditerranée, si le prix d'une denrée si nécessaire était triplé. Mais dès-lors, on s'en priverait : soit. Mais à quelles semblables perturbations seraient donc livrées les finances européennes? Toutes les sources de la richesse publique auraient ressenti le contre-coup de ces bouleversemens ; des faillites en seraient le résultat, nous reverrions encore les *paniques* de 1824, 1827. Mais nous aurons, dit-on, les sucres de l'Inde ; produits par des bras libres, ils seront plus abondans. D'abord il faudra les attendre deux ou trois ans, la consommation aura diminué. Ils seront chers, à cause du double frêt, celui de l'aller et du retour, car on ne porte rien dans l'Inde. La consommation ne se relèvera donc pas ;

(1) Toussaint-l'Ouverture, malgré sa verge de fer sur les cultivateurs, n'a jamais pu arriver à la production de 27,000,000 kilogrammes de sucre.

et la matière imposable resterait affaiblie. Demandez aux fiscalités européennes à quel parti elles s'arrêteront; si les lumières parmi elles ne sont pas plus avancées qu'elles ne le sont dans certaines, au moment actuel, elles imposeront un double droit à tous risques.

Mais ces sucres de l'Inde, il faudra les payer. Ce ne sera pas avec le produit de votre industrie, de vos manufactures savantes mais moins économiques que les leurs, ce sera avec la valeur universelle des échanges, l'or et l'argent, qui iront continuer à s'enfouir dans l'Orient. Peuples occidentaux, en avez-vous aujourd'hui suffisamment pour vos besoins? Votre approvisionnement annuel n'est-il pas réduit à moitié?

L'émancipation immédiate et générale ne peut donc pas être adoptée. Il faut donc en venir à l'émancipation graduelle, locale et progressive. Avant de hasarder dans le chapitre suivant, quelques indications sur le mode d'y parvenir plus promptement, entendons M. le baron de Humboldt, dans quelques-unes des pages si pleines de sensibilité et de raison de son *Essai politique sur l'île de Cuba.* (Paris, 1826) On accordera quelque confiance sans doute à un savant et infatigable voyageur ; à l'écrivain judicieux qui a dit, (page 306) : « J'ai examiné seulement » (dans les Antilles) ce qui regarde l'organisation des » sociétés humaines, l'inégale répartition des droits et » des jouissances de la vie, les dangers menaçans que » la sagesse du législateur et la modération des hommes » libres peuvent éloigner, quelles que soient les formes du gouvernement. Il appartient au voyageur » qui a vu de près ce qui tourmente ou dégrade la nature humaine, de faire parvenir les plaintes de l'in-

» fortune à ceux qui peuvent la soulager...... J'ai » observé l'état des Noirs dans des pays où les lois, la » religion et les habitudes nationales tendent à adoucir » leur sort; et cependant j'ai conservé, en quittant » l'Amérique, cette même horreur de l'esclavage que » j'en avais conçue en Europe.

Et (page 309) : « L'esclavage est sans doute le » plus grand de tous les maux qui ont affligé l'huma- » nité, soit qu'on considère l'esclave arraché à sa fa- » mille dans le pays natal, et jeté dans les entreponts » d'un bâtiment négrier, soit qu'on le considére » comme faisant partie du troupeau d'hommes noirs » parqués sur le sol des Antilles; mais il y a pour les » individus des dégrés dans les souffrances et dans les » privations.... »

M. de Humboldt aborde ensuite l'indication des modes d'adoucissement de la condition des Noirs pour arriver graduellement à leur émancipation. Il compare la situation, à Kingston et à la Havane, de l'esclave domestique, de l'esclave ouvrier qui rend à son maitre une partie du prix de sa journée avec celle du cultivateur de la sucrerie.

C'est en discutant (page 311) la position indivi- » quelle de chaque; en récompensant, d'àprés l'é- » chelle décroissante des privations, l'intelligence, » l'amour du travail et des vertus domestiques; qu'une » *administration coloniale* trouvera les moyens d'amé- » liorer le sort des Noirs.

» Et (page 312) l'état d'esclavage ne peut être » paisiblement amélioré en son entier que par l'action » simultanée des hommes libres (blancs et de cou- » leur) qui habitent les Antilles, par les *assemblées*

» *et législatures coloniales*, par l'influence de ceux
» qui, jouissant d'une grande considération morale
» parmi leurs compatriotes, et connaissant les localités,
» savent varier les moyens d'amélioration d'après les
» mœurs, les habitudes et la position de chaque *éta-*
» *blissement*. C'est en préparant ce travail qui devrait
» embrasser à la fois une grande partie de l'archipel
» des Antilles, qu'il est utile de jeter les yeux en ar-
» rière et de peser les évênemens par lesquels l'affran-
» chissement d'une partie considérable du genre hu-
» main a été obtenue en Europe dans le moyen âge.
» Lorsqu'on veut améliorer sans commotion, il faut
» faire sortir les nouvelles institutions de celles même
» que la barbarie des siècles a consacrées. »

CHAPITRE III.

DE LA DURÉE ET DU MODE DE L'ÉMANCIPATION GRADUÉLLE ET PROGRESSIVE DES NOIRS.

Nous croyons avoir démontré les dangers de l'émancipation brusque et immédiate des Noirs ; les dévastations et les malheurs de St-Domingue sont encore trop près de nous, pour que nous en ayons perdu le souvenir et pour que nous n'en prévoyons pas le retour. L'humanité même repugne autant que la raison à une cessation subite de ce fait malheureux, de ce fait déplorable de l'esclavage. Cette brusque transition de la condition d'un homme, jusqu'ici la chose et la propriété d'un autre homme, à la liberté et à n'être plus que sa chose propre, serait suivie de malheurs et de désordres incalculables, pour le Noir que l'on affranchirait comme pour celui à la propriété duquel on porterait atteinte, sans nécessité publique authentiquement dé-

montrée et sans préalable indemnité. Par cette liberté, si soudainement accordée, ferait-on le bonheur de l'esclave africain faconné à une dépendance, que nos mœurs, que nos nécéssités sociales adoucissent graduellement? Au milieu d'une société marchant avec rapidité, même avec une audace aventureuse, dans les voies du perfectionnement, vous livrez le noir africain à une indépendance entière ; vous en faites un anneau de cette grande chaîne de la civilisation des hommes, alors qu'il n'est pas encore préparé, faconné, lié à elle par ces besoins renaissans qui en forment un tissu serré, un tout qui ne décesse jamais d'être compact. Les besoins, dans les régions brulantes des tropiques, sont peu nombreux ; et ils sont aisés à satisfaire. Mais à côté de cette facilité de la vie est une indolence née de la chaleur et qui éloigne de tout travail, mais qui cependant rend l'olsiveté moins dangereuse. Haïti nous en offre la preuve ; avec une population d'un million d'individus, ses besoins à satisfaire ne lui commandent que les travaux d'une récolte facile de 17,000,000 kilogrammes de café, tandis qu'en 1790, elle en exportait le double avec 82,000,000 kilog. de sucre et avec d'autres denrées (1) Cuba avec ses 50,000 travailleurs dans les plantations de café et une population d'un quart moins forte, en consommateurs, en exporte 22,000,000 (2).

---

(1) Voir, *Pièces justikcatives*, N° III, le Tableau des produits de Saint-Domingue, à diverses époques.

(2) Voir *le Tableau de la population de l'île de Cuba* et *l'état de ses cultures*, N° IV des *Pièces justificatives*.

Sans doute il importe bien peu au nègre créole devenu libre que les besoins de l'Européen soient satisfaits. Mais n'importe-t-il pas à l'Européen que la chaine de ses besoins ne soit pas aussi violemment rompue qu'elle le serait par les résultats de l'émancipation subite et absolue ? Ne lui importe-t-il pas bien plus gravement encore, en mettant de coté les meurtres, les incendies, les malheurs qui seraient les effets d'une émancipation générale, qu'il n'y ait pas à sa portée une agrégation d'hommes qni ne travaille pas et qui dans sa constante oisiveté peut arriver à tous les vices ? cet intérêt n'est-il pas encore bien plus pressant pour les états civilisés de l'Amérique ? Ils ont donc tous droit, l'ancien comme le nouveau monde, à régler cette transition de l'état de l'esclavage à celui de la liberté ; ils détermineront sans doute, les états qui ont des colonies comme ceux qui n'en ont pas, que l'émancipation des Noirs doit être graduelle et progressive.

La première question qui se présentera à cet égard sera celle de la durée du délai dans laquelle l'émancipation devra être complettée.

Parmi les états possesseurs de colonies, qni peuvent en rapprocher le terme, nous placerons l'Angleterre. Depuis 25 ans, elle a aboli la traite ; dans ce laps de tems, elle a vu ses esclaves de traite se façonner à la subordination, à la dépendance, au travail, et ses plantations purgées de ces maux endémiques à la côte d'Afrique, qui y sont toujours introduits par les Noirs de traite, ces lèpres effroyables, ces virus variés qui déciment les ateliers des Nègres créoles et emportent bien plus du quart des individus vendus par les négriers.

Elle a déjà émis, à cet égard, en 1823 et 1826, un *Bill déclaratif.* (1)

Des renseignemens qui ont quelques dégrés de certitude permettent de croire que le Parlement déterminera que l'espace de 25 ans, pour certaines colonies, de 20 ans pour d'autres, sera suffisant pour que les assemblées législatives de ces établissemens puissent complêter l'émancipation. Il parait même que les planteurs des Barbades, de St-Vincent, de la Dominique et autres principales colonies des Antilles n'ont besoin que de 14 ans.

---

(1) Cette question a été présenté aux Communes, le 15 mai 1823, par une proposition de M. Canning, et une résolution de la Chambre est intervenue. Elle fut portée plus tard, le 7 mars 1826, à la Chambre des Pairs; elle fut adoptée, et forma un Bill déclaratif, dans les termes suivans.

« *Résolu*

» Que la Chambre considère qu'il est nécessaire d'adopter des mesures » décisives pour améliorer la condition de la population esclave des » colonies de Sa Majesté;

» Que, persévérant avec sagesse et lenteur dans ces mesures, la » Chambre voit, dans l'avenir, une amélioration progressive du caractère » de la population esclave, telle qu'elle puisse la préparer à pouvoir jouir » un jour des droits civils et des priviléges qui appartiennent aux autres » classes des sujets de Sa Majesté;

» Que la Chambre éprouve le plus grand désir de voir atteindre ce but » à l'époque la plus rapprochée qui sera compatible avec le *bien-être des* » *esclaves eux-mêmes, la sûreté de la colonie*, *et en accord avec les intérêts de* » *la propriété privée.* »

Ces termes sont précis et résument, de la manière la plus concise, toute la question.

Les colonies espagnoles, si généreuses en affranchissemens ne demanderaient pas un plus long délai pour l'émancipation progressive de leurs esclaves. Mais à Cuba, la masse des impôts a été tellement accrue, quelle a attaqué la reproduction, et dès lors la richesse ou l'aisance des propriétaires d'habitations. (1)

Les affranchissemens privés auraient seuls opéré l'émancipation complète dans ce délai. Mais les propriétaires de Noirs actuels sont forcés, par l'augmentation de leurs charges de toute nature, de rester en arrière de leurs pères, ou d'eux mêmes, il y a 20 ans, il y six ans (2).

Cuba, dans l'incertitude de la paix de sa métropole avec le Mexique et la Colombie, aurait besoin de 20 à

---

(1) M. de Humboldt (page 300, premier volume de son *Essai Politique sur l'Ile de Cuba*) porte le total des recettes générales de Cuba,

Pour l'année 1824, à.... piastres 3,025,300 ; en fr. 16,427,379

Don Ramon de la Sagra les porte,

Pour l'année 1830, à.... piastres 9,142,610 ; en fr. 49,644,372 30

Les impôts ont donc été triplés en six années.

(2) Par le recensement de 1817, il y avait, sur 100 escl.		57 affr.	30
D'après M. de Humbodlt, en 1824,	—	— 50	
Et par le recensement pour 1830,	—	— 34	20

Cet état rétrograde des affranchissemens privés tient aussi, surtout dans la période de 1817 à 1824, à la grande quantité de Noirs de traite introduits, de 1817 à 1820 ; près de 70,000 en trois ans, sans compter ceux que la contrebande y a fait entrer.

En 1796, le haut prix des sucres imprima une sorte de fureur à la traite : les monopoles accordés pour ce trafic, depuis son origine, et surtout depuis le traité d'Utrecht, venaient d'expirer ; on ne tint pas compte

25 ans de délai. Peut-être même l'émancipation sera-t-elle votée et opérée par les autorités de Cuba, sans le concours de l'Espagne, si lente dans ses décisions et si routinière, et en se servant de l'exécution stricte de diverses ordonnances ou Cédules des rois catholiques dont nous parlerons plus bas.

Les colonies françaises, si tiraillées par la versatilité de la législation coloniale, si injudicieusement vouées, par nos systèmes de monopoles et de droits protecteurs au dépris de l'opinion publique et à une déconsidération qui les prive, chez nous, de crédit et chez eux, de capitaux, et bien moins riches encore que Cuba et Porto-Rico se sont arrêtées dans le cours des affranchissemens privés.

Il leur faut donc un plus long délai pour préparer et opérer complettement l'émancipation ; 25 et 30 ans. Elles sont encore sans assemblées législatives, les colonies anglaises en ont depuis leur origine ; Cuba doit à Charles III, et dès 1778, *le Consulado* de la Havanne. Ce n'est bien réellement qu'aux autorités locales, assemblées législatives, ou simplement consultatives, sociétés patriotiques, d'agriculture ou autres ; aux

---

des dévastations de Saint-Domingue, et on se pourvut de Noirs, presque à tout prix.

La traite, soit dans les marchés et ports voisins, soit à la côte d'Afrique, a introduit à Cuba,

De 1791 à 1805	91,000	individus.
De 1806 à 1820	188,000	—
	279,000	esclaves.

propriétaires enfin que peut être déléguée la mission honorable et importante de faire entrer les Noirs esclaves dans la civilisation. Nos colonies, sous le provisoire qui les régit encore, ont besoin de plus de délai que les autres pour completter cet affranchissement.

Le Parlement d'Angleterre, probablement dans cette session, donnera donc, le premier, le grand exemple, le respectable précédent, sur cette importante question. Après avoir déterminé l'époque où devra être terminée l'émancipation progressive, que se reservera-t-il du mode de l'opérer? Se commettra-t-il avec l'assemblée législative de la Jamaïque pour en régler certaines parties? les abandonnera-t-il, toutes, au contraire, aux assemblées coloniales? nous sommes trop prudent pour asseoir aucunes prévisions à cet égard.

On nous a cependant assuré qu'à la demande ou au désir de la majorité des planteurs des Antilles anglaises il mettra pour condition de l'abandon, qu'il fait aux assemblées législatives du choix des moyens d'opérer entièrement l'émancipation dans le délai déterminé, que tous les enfans des esclaves, nés depuis la promulgation de la loi, seront libres à l'instant de leur naissance, mais qu'ils seront jusqu'à leur majorité sous la tutelle du propriétaire de l'habitation où résideront leurs parens ou du moins leur mère. Des liens de bienveillanee, et de soumission et de respect, d'habitude de la famille et d'attachement aux lieux qui nous ont vu naître se créeront entre le tuteur et le pupille. Le premier ne doit-il pas au nouveau né la nourriture, les soins de la première enfance et l'éducation que ses parens, aux travaux des champs, ne peuvent pas lui donner? Le jeune affranchis contractera donc de bonne heure,

pour son tuteur, des obligations de reconnaissance que les Noirs ne sont pas habitués à méconnaître; et le pupille, à sa majorité, ne se vouera-t-il pas à la famille de son tuteur et à l'habitation dont, depuis quelques années, il aura partagé les travaux?

Des assemblées législatives contesteront-elles le droit qu'a tout état de ne pas vouloir que des esclaves naissent dans l'étendue de l'agrégation sociale qui le forme en corps de nation? A-t-on contesté le pouvoir du Parlement d'Angleterre de prohiber la traite des Noirs et l'introduction de nouveaux esclaves dans les possessions britanniques?

La sagesse de cette réserve de la liberté pour les nouveaux nés futurs a cela de propre qu'elle attache à la loi, qui force le délai de l'émancipation, la détermination importante et capitale que les ateliers, privés de Noirs de traite, par la loi de 1798 et par celle de 1808, ne peuvent plus se conserver comme un cheptel de bestiaux (qu'on nous passe la comparaison). Le terme de 25 ans de l'émancipation trouvera donc les Noirs de traite presqu'entièrement détruits, si les planteurs qui opéreront l'émancipation progressive n'ont pas fait choix de moyens assurés d'attacher à leurs cultures les Noirs affranchis. Mais comme les habitations, pour se maintenir au complet, ont besoin, chaque année, de 4 à 5 pour cent de recrues, l'obligation d'opérer, dans le délai de 25 ans, l'émancipation complète ne fait donc que devancer le tems, et appelle les propriétaires d'esclaves à en affaiblir les ravages en s'attachant leurs Noirs par des dispositions de bienveillance, d'humanité et de justice.

Quelle différence mettra la loi parlementaire entre les nouveaux nés d'un mariage légitime, ou hors ma-

riage ; de père et mère de la même habitation, ou d'habitations différentes ? ne l'abandonnera-t-il pas à la décision des assemblées coloniales ? Il est encore une multitude de combinaisons à cet égard que le Parlement sans doute laissera aux assemblées coloniales. On voit, par ces développemens de questions que nous n'avons pas la prétention de résoudre, combien il est important de connaître le vœu des propriétaires d'habitation et les besoins variés des diverses localités, les mœurs et les habitudes du pays et du climat, et combien aussi il sera sage de renvoyer toutes ces décisions aux assemblées coloniales.

Suivant la législation espagnole et en vertu des Cédules de S. M. catholique, l'esclave des colonies espagnoles avait quatre droits ou facultés : 1° de changer de maître, en faisant rembourser par celui dont il faisait choix le prix qu'il avait couté; 2° de se marier d'après son penchant : 3° de racheter lui-même sa liberté par un travail extraordinaire ou à prix d'argent : 4° de posséder.

Ces droits étaient précieux mais rarement exercés ; un maitre brutal et inhumain, celui que le Noir voulait changer, avait en main toute la force et tout pouvoir de tout empêcher. Les femmes n'étaient point en nombre égal aux hommes ; et enfin les Noirs qui avaient acquis quelque pécule préferaient de s'entendre avec leurs maitres et de lever une boutique dans les villes.

Ce sont ces droits qu'on voudrait rendre plus fructueux et faire exercer par les Noirs. Dès 1799, les autorités de la Havanne en demandaient une nouvelle reconnaissance et une stricte exécution. Trois ans auparavant elles avaient exigé, puisque la traite était affran-

chié de tout privilège, que les cargaisons des batimens négriers fussent composées d'autant de Négresses que de Noirs, et ce sous peine d'une amende de 6 piastres, par tête manquante. Ils renouvelèrent les mêmes instances, en 1796 et en 1811, lorsque les *Cortès* eurent rendu la loi *d'Aranceles*, qui ordonnait l'abolition subite de l'esclavage. Dans les représentations que ces autorités envoyèrent à Cadix, ils proposaient des moyens d'une émancipation graduelle et progressive d'une grande sagesse. Ces projets, ces réclamations ont été souvent reproduits, en 1820 surtout, où la trop nombreuse introduction de Noirs de traite avait causé des reprises meurtrières de la fièvre jaune.

Depuis 1821, les autorités de la Havanne et de Cuba toute entière n'ont pas interrompu leurs réclamations pour qu'on s'occupât de déterminer la condition des Noirs des habitations et de l'améliorer. Ils en ont indiqué les moyens, en leur distribuant de petites propriétés sur le sol si étendu de Cuba, à la charge seulement de venir comme nos moissonneurs faire, au prix convenu de la journée, la coupe des cannes à sucre. Des fonds avaient été faits pour la colonisation par des étrangers de la baie de Baracoa; ils demandaient, des étrangers ne se présentant pas, qu'ils fussent appliqués à ces petits établissemens. Indépendamment du café, du tabac et du cacao pour lesquels les autorités havanaises réclamaient des étuves et des purgeries bannales, elles avaient fait l'essai de diverses cultures propres à de petites propriétés, celles de l'indigo en bottes et par la voie sèche, du sassafras, du curcuma, du piment, du nopal, de la cochenille, de la vanille, de l'arbre à gomme élastique et de plusieurs

autres plantes tinctoriales et médicinales (1). Elles voulaient que les concessions de terrein fussent rapprochées, les unes des autres, et formassent des villages pour la facilité de l'instruction réligieuse et primaire.

Ces autorités havanaises dévançaieut ainsi le travail que nécessitera aux assemblées législatives des colonies l'émancipation progressive des Noirs.

On conçoit que l'exacte observation des Cédules des rois d'Espagne, qui reconnaissent à l'esclave noir, les quatre droits ou facultés (*consuelos*) dont nous avons déjà parlé, devenait une partie très essentielle du système d'affranchissemeut graduel et général que les autorités de Cuba se promettaieut d'opérer avec succès dans un terme assez court; il en résulterait que le Noir esclave, bon sujet, serait admis à racheter un ou plusieurs jours de sa semaine de travail (2).

La législation française, aussi bien que la législation anglaise, aux Antilles, avait mis des entraves à l'affranchissement des esclaves. Il fallait souvent en obtenir la permission, payer des droits assez élevés au fisc, et, indépendamment de ce droit et de ces formalités, constituer à l'affranchi une propriété, ou lui assurer, par un métier, par l'ouverture d'une boutique, des moyens

---

(1) On trouvera la nomenclature et des instructions étendues sur ces petites cultures, dans les numéros de Novembre et décembre 1829 et les premiers numéros de 1830 des *Annales das Cienças y Agricoltura* de Don Ramon de la Sagra. — A la Havanne.

(2) En rapprochant ce qu'on s'est proposé de faire à Cuba, pour améliorer la condition des Noirs, nous abrégeons l'indication des moyens dont pourront faire choix les assemblées coloniales des autres nations.

de subsistance : aussi, bien souvent, le Nègre âgé qui avait usé ses forces dans les travaux de l'habitation, ou la Négresse qui avait élevé ou nourri les enfans du maître, étaient libres de fait (patronés) sans l'être de droit et formellement. Il en est résulté que dans celles de nos colonies qui sont pauvres, ou ne se sont livrées à la culture du sucre que tardivement, il y a moins d'affranchis que l'état, N° V des *Pièces justificatives* n'en donne à la Martinique. Honneur cependant à la générosité martiniquaise qui compte aujourd'hui près d'un quart d'affranchis dans le chiffre total de la population noire ou de couleur de la colonie; la Martinique a toujours été en première ligne sous ce rapport d'humanité et de libéralité St-Domingue, bien plus riche qu'elle, ne comptait en 1790 que 35,000 affranchis sur 500,000 individus Noirs ou hommes de couleur, sept pour cent au lieu de vingt-quatre.

Les colons français désirent autant que ceux de Cuba et des possessions britanniques que la condition des Noirs soit améliorée et déterminée d'une manière absolue bien que graduelle et progressive. Ils y concourront avec zèle, dès qu'on leur en reconnaîtra les facultés législatives. Les Blancs et libres de couleurs en majorité y donneront tous leurs soins. L'émancipation progressive calmera les dissentions entre les Blancs et les Mulâtres qu'on a mis quelque affectation à grossir; elles n'auront plus de prétextes ; du moins l'émancipation progressive détruira de coupables espérances.

Les colonies françaises, à l'exception de Cayenne, auront peut-être moins de moyens que Cuba de former aux nouveaux affranchis des propriétés ; il y existe cependant partout des terreins à mettre en culture.

Il y aura plus de difficultés à vaincre dans les colonies hollandaises de Surinam, St-Eustache et Saba, dans la première surtout, en raison des prêts à longues annuités (de 28 ans) que fait aux planteurs une compagnie néerlandaise dont le roi Guillaume est le chef, et ces difficultés ne viendront pas des habitans qui redoutent beaucoup les 60,000 Noirs qu'ils réunissent, dit-on, dans leurs ateliers (1).

Nous ne parlerons pas du Brésil en travail de révolutions, toutes diverses, ni de ses deux millions de Noirs de toute condition. On y suivra lentement peut-être la marche des autres colonies, si les insurrections des esclaves mutinés n'en ont pas bientôt enlevé la possibilité.

Des républiques espagnoles de l'Amérique méridionale et des états de la nouvelle Espagne (Mexique), il en est qui ont dévancé les prescriptions de la raison et de l'opinion publique, la Colombie; les autres n'y seront pas rébelles.

Quel parti adoptera l'Union américaine du Nord? On ne peut attendre de la sagesse du Congrès que des déterminations d'une grande prudence. Les états du Nord qui n'ont point d'esclaves, désirent sans doute une émancipation graduelle et progressive; mais les états du milieu, de l'ouest et du sud qui en possèdent s'y prêteront difficillement; et dans cette variété de situations de chacun de ces états également souverains,

---

(1) Voir les rendemens en sucre par tête de Noir, dans les diverses colonies (*Pièces justificatives*, N° X, article : *Surinam*).

libres et indépendans, on ne saurait prévoir leurs déterminations. Attendons beaucoup de l'opinion publique américaine, honteuse sans doute de voir qu'un grand état comme l'Union, compte un sixième de ses habitans dans l'esclavage, et que les annales judiciaires des crimes et des criminels énoncent que sur deux condamnés, il y en ait presque toujours un, Noir ou homme de couleur.

Toutes ces agrégations de Colons, soit formées en assemblées législatives, soit réunies en comités consultatifs, en sociétés patriotiques d'agriculture etc., mais toutes dominées, nous sommes portés à le supposer, par l'humanité, par l'amour du bien, par le soin de leur propre conservation, auront de grandes difficultés à surmonter. Elles seraient bien plus fortes, pour les législateurs et les gouvernemens des métropoles : et c'est aussi par ce puissant motif que l'émancipation progressive ne peut être dévolue qu'aux colonies mêmes.

Elles devront veiller à ce que les soins de l'enfance des nouveaux affranchis, confiés à la tutelle des propriétaires des habitations dans lesquelles ils seront nés, soient donnés avec intelligence; à ce que ces jeunes hommes libres soient instruits de leurs devoirs religieux et des consolations qu'en promet l'accomplissement, et qu'ils reçoivent une légère éducation primaire; elle ne doit être étendue que graduellement.

Encourager les mariages, soit parmi les esclaves, soit parmi les nouveaux libres lorsqu'ils seront en âge d'en contracter, devra être l'objet des réglemens des assemblées coloniales; et dans quelques localités, la disproportion du nombre des hommes à celui des femmes, ne rendra pas leurs travaux faciles.

C'est surtout à donner aux Noirs libres ou graduellement émancipés une propriété, des moyens d'existence, que les assemblées coloniales doivent vouer leurs soins les plus étendus. Que nos successeurs n'aient pas la douleur de voir sur la triste nomenclature des procès criminels et des condamnations, un aussi grand nombre de Noirs ou d'hommes de couleur qu'on en trouve sur les listes des prisons des États-Unis dans ceux du milieu et du sud de la fédération!

Les esclaves des sucreries, qui plus que dans les autres plantations forment atelier, présenteront plus de difficultés. Mais il faut bien observer qu'en parlant des Noirs employés dans les sucreries, on ne traite que d'une portion nécessairement circonscrite du nombre général. Sur 1,220,000 Noirs de tout âge et de tout sexe des colonies anglaises du golfe du Mexique, de Cuba et de la Martinique, la Guadeloupe et Bourbon, 381,000 seulement forment atelier dans les sucreries, environ 32 p. 0/0 de la population esclave. (1)

Le reproche le plus généralement fait à la culture de la canne à sucre, est qu'elle s'est limitée, jusqu'ici, à n'employer que la force brute et matérielle de l'homme, et non à la suppléer par l'emploi de la force des animaux, et à l'aider par la force de la vapeur, des machines, des cours d'eau, du vent, de la marée. On lui a surtout reproché de ne pas avoir usé de l'intelligence humaine; ces reproches ont été sentis,

---

(1) Voir, aux *Pièces justificatives*, N° XII, le Tableau de distribution dans les grandes colonies.

parfois ils étaient mérités, quoiqu'il y ait été répondu avec justice, qu'il fallait en accuser le défaut de capitaux. Depuis 7 à 8 ans, les bœufs, les mulets, ont été introduits dans la culture de la canne, des moulins mus par la vapeur, ont fait abandonner l'usage de ceux à eau, à vent, à marée, à manége de bœufs ou de mulets. Ce changement aurait été plus prompt et plus universel, quoiqu'il y ait lieu de calculer qu'aujourd'hui dans l'ensemble des grandes colonies, un tiers des plantations à sucre possède des moulins à vapeur, s'il n'y avait pas encore ce fatal défaut de capitaux, et principalement les dures exigences des fiscalités européennes et des monopoles métropolitains, qui font payer les bœufs 8 à 900 fr. au lieu de 500; les mulets 15 et 1800 fr. au lieu de 7 à 800 fr.: il faut les tirer de la métropole.

Sans doute on s'entendra sur ces monopoles, sur ces exigences de la fiscalité; sans doute ces machines qui économisent les bras des Nègres se perfectionneront. Des bœufs moins chers feront, avec la charrue ou des araires, le labourage des champs destinés au plantage des nouvelles cannes et les sarelages si nécessaires aux nouveaux et aux anciens rejetons; les mulets seront destinés aux mêmes travaux, ou bornés aux charrois de l'habitation, et les bras et la force brute des Noirs deviendront moins nécessaires; ils le seront toujours pour le plantage d'un cinquième ou d'un sixième des champs de canne, et pour la récolte des autres. Les usines à sucre rentreront dans la classe de nos grandes fermes, des valets pour le courant du travail journalier, des manœuvres pour le plantage, des moissonneurs et des coupeurs pour la

récolte, on voit donc que l'on n'aura pas besoin de 380,000 Noirs pour les ateliers de sucrerie.

C'est à la prévoyance et à la sagesse des assemblées coloniales, et de ces assemblées seules, à faire les réglemens nécessaires à la distribution de ces travaux et de ces services.

On doit croire qu'avant dix ans, sans qu'on cesse de produire 650 millions de kil. de sucre et même en augmentant chaque année cette somme de produits et en satisfaisant la consommation qui va plus vîte que la production, les propriétaires de sucreries seront prêts à émanciper graduellement leurs ateliers, et qu'ils auront à accuser les assemblées coloniales de ne pas l'être et de n'avoir pas pu trouver encore les moyens de donner de l'emploi, de constituer des propriétés, des ressources aux Noirs affranchis.

Les colonies répondront avec zèle à l'appel des métropoles, mais il faut que celles-ci se montrent humaines, généreuses ou pour être plus exact, soient amenées par un calcul mieux entendu de leurs intérêts, à faire le sacrifice des monopoles qui oppriment leurs colonies.

CHAPITRE IV.

SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COLONIES INTERTROPICALES, DES MONOPOLES DE LEURS MÉTROPOLES.

L'esclavage, nous l'avons déjà dit, est un fait malheureux dont il faut détruire les conséquences actuelles, mais ce fait s'est créé sous la sanction des lois, par les encouragemens et la protection des gouvernemens. Quelque odieuse que soit aujourd'hui la reconnaissance, qu'un homme est devenu la chose et la propriété d'un autre homme, elle a été forcée, ainsi que l'est sa grave et lourde conséquence, que cette propriété ne peut être détruite sans une préalable indemnité.

Le Parlement d'Angleterre, dans sa dernière session, sur l'amendement de lord Althorp, a déclaré que l'émancipation des Noirs ne pouvait être votée sans indemniser leurs propriétaires.

Dans l'état où est la civilisation, mœurs, instruction, sentimens et inspirations de l'âme, *progressiveté* de tous

les perfectionnemens, l'opinion publique a sanctionné cette déclaration de l'humanité et de la raison sociale.

Comment exécuter ce vote universel? Telle est la question. Que les lois anciennes des métropoles et de leurs colonies; que les gouvernemens aient encouragé l'esclavage des Noirs, il n'y a aucun doute.

Il suffit d'ouvrir, pour les possessions de l'Espagne dans le nouveau monde, l'arrêt du conseil de Castille qui homologue la concession au vertueux Barthélémy de Las Casas de la faculté de substituer, dans les travaux des mines des esclaves africains aux indiens de la nouvelle Espagne et du Pérou, et les ordonnances ou cédules des rois catholiques qui en déterminent l'exécution; l'article essentiel du traité d'Utrecht relatif à la convention de l'*Asciento*, qui permet aux Anglais d'approvisionner les colonies espagnoles de 144,000 Noirs; et depuis les guerres de 1733 et de 1740, les privilèges de la traite à différentes compagnies espagnoles ou particulières jusqu'en 1796, où elle est rendue libre, et, enfin, en 1797 l'exemption de droits aux bâtimens espagnols qui iront traiter des esclaves à la côte occidentale de l'Afrique.

Nous trouvons pour la France, des preuves évidentes que l'esclavage a été encouragé et sanctionné par nos rois, dans une multitude d'édits et d'arrêts du conseil d'État, enregistrés dans les cours, qui le supposent, le régissent en encourageant la traite, en y attachant des primes pour Saint-Domingue et Cayenne, et qui établissent une ligne de démarcation entre les hommes de couleur et les colons dans le but de maintenir la subordination dans les ateliers, ligne de démarcation et différence qui s'effaçaient par des arrêts des cours sou-

veraines coloniales qui déclaraient que telle famille était *blanchie*. (1)

Nous avons déjà cité, à l'égard des possessions de la Grande-Bretagne entre les tropiques, quelques preuves de l'intérêt que prenaient à ce trafic la reine Elisabeth. Jacques Ier, Guillaume III et Lord Sommers, chancelier d'Angleterre, confiaient des fonds ou prenaient des actions dans la compagnie formée pour traiter des Noirs à la côte de Guinée. On ne peut pas même se dissimuler qu'il n'y ait aujourd'hui en Angleterre des hommes d'état qui sont d'opinion et qui déclarent que l'esclavage est compatible, dans la même nation, avec une haute liberté; et nous pourrions citer, à cet égard, M. Canning lui-même.

L'achat d'un esclave et la transmission de sa propriété à un autre, sont donc des faits légaux. Si vous détruisez cette propriété, pour des causes quelconques, on les suppose raisonnables, vous devez au préalable, en indemniser le possesseur.

Les colonies espagnoles de Cuba et de Porto-Rico comptent 320,000 esclaves de tout âge et de tout sexe, à 200 piastres (1,086 fr.), qui présentent une valeur totale de...	347,500 fr.
Les six colonies françaises réunissent 270,000 esclaves noirs, hommes de couleur ou Topases, à 1,500 fr................................	405,000
A reporter..............	752,500

(1) Il nous répugne de donner la nomenclature de ces lois et actes du gouvernement français. Cette nomenclature serait trop longue; il suffit d'ailleurs d'ouvrir le *Code Noir*, l'ordonnance de 1660.

D'autre part	752,500 fr.
Les dix-huit colonies anglaises du Golfe du Mexique et l'île de France, Maurice, ont 693,200 esclaves à 60 piastres (1,500 fr.), qui donnent ensemble un total de	1,039,500
	1,742,000

La valeur vénale actuelle des esclaves des colonies hollandaises, de Surinam, Curaçao, Saint-Eustache et Saba, et de ceux des Antilles suédoises et danoises ajouterait quelques millions, une centaine, à cette somme. Nous ne faisons pas entrer dans notre calcul ni le Brésil, ni les Etats-Uunis, avec leurs 2,040,000 esclaves.

C'est une bien forte somme que celle de dix-neuf cents millions ou de deux milliards, dont les finances des États européens auraient à se reconnaître débiteurs envers la raison, la philanthropie et la civilisation moderne. Mais ce n'en est pas moins ainsi que la question me paraît devoir être abordée; et, quoique difficile, elle n'est pas insoluble; établissons-la bien d'abord.

1° Cette propriété est mobilière, elle est formée d'esclaves, dont 65 p. 0/0, les individus de 18 à 60 ans, sont sujets à des chances de mortalité qui sont calculées à 4 et 5 p. 0/0 par an, suivant les localités. Parmi les 35 autres p. 0/0 restant de cette masse, l'enfance, dans les premières années, quelque soin que l'on en prenne, perd beaucoup d'individus par les maladies; la vieillesse, dans les hommes, est presque toujours usée et décrépite; ainsi le remboursement de la valeur vénale de ces 18 ou 19,000 esclaves exigerait bien, au moment actuel, de 1,900 millions à 2 milliards, mais dans

un arrangement parlementaire elle ne serait pas portée si haut. Les planteurs des colonies anglaises estiment qu'il devrait être formé de cette somme un nombre d'annuités de 6 p. 0/0, qui serait déterminé par l'âge, les localités, les conditions et le tems de l'émancipation de l'esclave, et remis au prorata à leurs propriétaires.

Mais 2°, si l'on se bornait à ce remboursement avec les modifications qu'ils indiquent, bien qu'il portât des capitaux dans des colonies qui en manquent, et qui se plaignent encore plus de la rareté et relative et absolue du numéraire, (1) on ne fournirait pas, dans l'état où les monopoles de la mère-patrie placent ses colonies, on ne fournirait pas de l'emploi aux Noirs émancipés, des moyens de travail et de subsistance; on aurait, par la misère des nouveaux libres, ce que l'on redoute de la rébellion. Avec la facilité de pourvoir à sa nourriture de l'année par le travail de quelques jours, le Noir émancipé se livrerait à la paresse, et la Jamaïque et les Antilles anglaises seraient dans la même torpeur des cul-

---

(1) De 1808 à 1815, la Jamaïque recevait chaque année, de la Vera-Cruz et de Carthagène, 4,000,000 piastres qui alimentaient sa circulation et celle des Antilles. Ces piastres aujourd'hui font échelle à Cuba, avant de se rendre aux Etats-Unis et en Europe, et l'on doit bien remarquer que, depuis les révolutions de la Nouvelle-Espagne et du Continent Hispano-Américain, les mines ne donnent pas la moitié des produits qu'elles versaient dans la circulation du monde civilisé. Une partie des exportations des grandes et petites Antilles anglaises solde les revenus des propriétaires d'habitations de ces colonies qui résident en Angleterre. On est donc forcé d'acquitter en numéraire, qui est aussitôt extrait, d'assez fortes parties des importations de la métropole. L'argent disparaît donc de la circulation, et l'escompte est habituellement de 12 à 15 pour 100.

tures, dans la même pénurie que Haïti. Les planteurs des Antilles demandent donc l'affranchissement des colonies anglaises, à l'instar de Cuba dont la liberté des cultures et du commerce a élevé d'une manière si extraordinaire la grandeur et l'importance, sans nuire cependant au commerce et aux intérêts de l'Espagne et aux finances de S. M. Catholique; ils citent également l'exemple des Etats-Unis qui, après avoir acquis leur indépendance politique de l'Angleterre, avec courage et persévérance et au prix d'une guerre de dix ans et de ses dévastations, ont, avec elle, naguères son ennemie, aujourd'hui sa rivale, des relations plus étendues et plus avantageuses qu'avec toute autre puissance européenne.

Il ne faut pas se dissimuler que l'Angleterre ouvrira la marche pour les modifications que subira l'ordre social dans les colonies intertropicales, et que d'un autre côté nos colonies se modifieront sur les colonies anglaises pour le réglement des indemnités auxquelles leur donne droit l'emancipation graduelle et successive des Noirs; il nous faut donc établir une comparaison entre Cuba, sous le joug de tous les priviléges, et Cuba affranchie de tous les monopoles.

L'histoire politique de Cuba n'est pas encore assez connue, nous l'avons déjà dit. Tourmentée par ces vicissitudes si nombreuses de la politique des nations, tout autant que par celles qui sont naturelles au commerce; Cuba, dans le dix-huitième siècle, devenue spécialement commerciale et coloniale, est cependant parvenue, presque de l'obscurité d'une ferme de bétail, n'exportant il y a un siècle, que des cuirs et des bois, à cette prospérité brillante qui s'y faisait remarquer de 1824 à 1829.

En 1740, travaillée de la monomanie des priviléges, maladie du tems, la cour d'Espagne livrait Cuba à une compagnie royale qui l'a exploitée quatorze ans. Cette colonie qui voit entrer aujourd'hui, chaque année, dans ses ports... 570 nav. esp.

Et................................	1,208 —	étr.
En recevait, par an, de la Compagnie......	3 —	

Elle exporte aujourd'hui, en sucre terré.....	6,500,000 arr.
Elle en produisait alors..................	20,000

Les importations de Cuba, en 1830, s'élèvent à 9,142,610 piastres..........	49,544,372 fr. 30 c.
La Compagnie royale ne paya de droits au fisc, en quatorze ans, que.........	1,630,000

La Compagnie rendit son privilége au moment des premières hostilités de la guerre de sept ans.

Après le traité de Fontainebleau qui finit cette guerre, et en 1764, une cédule de S. M. Catholique, restitua aux Cubanais le droit de faire le commerce de détail et de livrer leurs denrées aux négocians de la Péninsule, mais à la charge de se servir des courriers du gouvernement (frégates ou corvettes de guerre). En 1767, on sentit que Cuba peuplée de *Conquistadores*, de conquérans de l'île et de la Nouvelle-Espagne, et d'un assez grand nombre de titulaires de Castille, avait droit à être mieux traitée de la cour de Madrid. Le commerce de Cadix fut donc autorisé à y envoyer des navires et des expéditions; mais il était interdit à cette colonie de commercer avec la Louisiane et le Missisipi, dans les eaux duquel elle est placée, avec les Florides, la Vera-

Cruz, Carthagène et la Côte ferme (la Colombie). De 1770 à 1774, ces interdictions furent graduellement levées. Le commerce de Cuba allait prendre une grande extension, la guerre maritime de 1778 vint l'arrêter. Cependant, avant que l'Espagne prit ouvertement une part aux hostilités, une cédule du roi d'Espagne, du 12 octobre 1779, admit les vaisseaux étrangers et neutres dans le port de la Havanne, mais elle imposa beaucoup de restrictions que les gouverneurs de Cuba levèrent successivement suivant les besoins.

La Havanne était alors le seul port de la colonie. Nous en avons les mouvemens suivans :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
	Piastres.	Piastres.	Piastres.
1769	1,527,238	615,644	2,142,882
1770	1,292,530	759,426	2,051,951
1771	1,283.291	786,003	2,069,294
1772-73-74	6,859,395	3,593 929	10,453,324
Année commune	1,826,740	969,173	2,695,913
En francs	9,939,198	5,262,610	15,201,808

Dans ces mouvemens ne sont pas comprises l'entrée et la sortie des piastres de l'Amérique espagnole, destinées au Trésor de la Péninsule.

La consommation des farines espagnoles était annuellement de.. 30,000 barils.

Celle des vins d'Espagne et de Canaries.... 20,000

La cour de Madrid avait successivement sanctionné les di-

verses dispositions ordonnées par les gouverneurs et les autorités de Cuba, pour l'admission des neutres. Il y eut même, dans une Cédule royale, du 21 janvier 1790, un retour aux vrais principes : elle obligeait les neutres à prendre en retour des denrées du pays. La France alors permettait l'entrée, dans ses colonies, aux Américains qui prenaient nos sirops en échange de leurs farines salaisons, etc.

Voyons actuellement quels ont été les mouvemens du commerce à moitié émancipé de Cuba, dans la période de 1790 à 1796, période de paix, pendant trois ans, et de reprise de toutes les affaires.

Une année moyenne, formée de celles de 1790 et 1791, donne, pour le commerce de la colonie avec la Péninsule, les mouvemens suivans :

IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
Piastres.	Piastres.	Piastres.
2,134,734............	4,718,519............	6,853,353

Ce sont les plus belles années du commerce direct de Cuba avec la Péninsule. En 1793, commença la guerre de la révolution, parurent les corsaires français des Antilles et des mers d'Europe, et les expéditions de Cadix ne se firent plus que sous ces convoi; elles devinrent dès-lors moins nombreuses.

Les vaisseaux espagnols entrés à la Havanne avaient été, dans les deux dernières années, de 260 à 276.

Il n'avait été exporté, en sucre, que....... 76,067 arrobes.
— — En café, que....... 7,411 —

Et il n'y avait, dans toute l'île, que neuf cafeiries. Les cultures n'avaient point encore profité des désordres, dévastations et incendies de Saint-Domingue et de l'émigration de ses habitans.

La Havanne était alors le port intermédiaire, le seul entrepôt des autres possesions de la couronne d'Espagne sur le Golfe du Mexique. La Vera-Cruz et tout le Mexique et une partie du Pérou, la Louisiane, les Florides, les ports de Carthagène et de la Guaira s'approvisionnaient des objets de leur consommation à la Havanne, où étaient dirigés les convois de la Péninsule, et y livraient leurs denrées. Nous faisons deux années moyennes, des six de la période dont nous avons les mouvemens, du commerce de Cuba avec les colonies et établissemens de l'Espagne en Amérique. Buenos-Ayres versait même à Cuba.

ANNÉES.	IMPORTAT.	EXPORTAT.	TOTAL DU MOUVEMENT.	
	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Francs.
1790-91-92...	4,394,199...	1,828,060...	6,222,259...	32,797,920 67
1793-94-95...	7,830,016...	2,703,346...	10,533,362...	57,196,155 66

Avant la signature du traité de Bâle, il y eut une expédition de 15,000,000 piastres, pour la Péninsule, que nous avons sortie du mouvement de l'année moyenne, formée sur 1793-94-95.

Le commerce des États-Unis était encore naissant, et ses relations avec Cuba bien faiblement établies. Il y avait aussi, dans ces années de guerre, un commerce direct avec Saint-Thomas. Le commerce de la Havanne avec les colonies étrangères donne, année commune formée sur trois :

ANNÉES.	IMPORTAT.	EXPORTAT.	TOTALDU MOUVEMENT.	
	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Francs.
1792-93-94...	1,618,400.....	914,826....	2,533,126...	13,754,873 18

En réunissant ces divers mouvemens et commerces, nous avons le résumé suivant, d'une année moyenne de cette période si belle pour le port de la Havanne, soulagé, par l'état de

de guerre maritime, des monopoles qui pesaient encore sur lui :

COMM. DE CUBA	IMPORTAT.	EXPORTAT.	TOTAL.	
Avec	Piastres.	Piastres.	Piastres.	Francs.
La Péninsule...	2,134,734	4,718,519	6,853,353	37,213,706 78
Les col. espagn.	6,112 ,107	2,266,203	8,378,310	45,504,226 1
Les col. étrang.	1,618,400	913,726	2,533,126	13,754,873 19
	9,865,241	7,899,448	17,764,789	96,472,805 98

Cette somme de 96 millions approche d'un peu plus de moitié du total des importations et exportations du commerce libre et émancipé de Cuba avec laPéninsule, de 1824 à 1830.

Cuba ne retrouvera plus un commerce aussi brillant que celui de cette période, malgré l'ordonnance du roi d'Espagne, de 1805, qui affranchissait sa navigation et ses cultures de divers monopoles. Ses autorités l'aidaient bien à l'en secouer le joug, mais seulement pour des tems assez courts. L'influence de la place de Cadix et des négocians de Bilbao, Saint-Ander et même la Corogne (les *Grémios*), était toujours plus puissante. D'abord les prétentions de l'Angleterre contre la navigation des neutres, les embargos des Etats-Unis, la guerre de l'Espagne avec la France, les scènes de Bayonne et la levée en armes de toute la Péninsule contre l'invasion française vinrent entraver ses cultures et son commerce. Plus tard la loi des *Arancéles* des Cortés de Cadix, laquelle, avec l'émancipation générale des esclaves de la colonie ordonnée si brusquement, abolissait la franchise du port de la Havanne et des cultures de Cuba, et prescrivait le rétablissement des monopoles de la place de Cadix et des *Grémios* lui portait un coup fatal. Ce n'est donc qu'après l'intervention armée de la France, dans les affaires de l'Espagne, que Cuba a pu revenir à la prospérité de la période de 1790 à 1796, et en trouver des bases assurées dans les résultats de son émancipation agricole, industrielle et commerciale.

Nous avons, dans la *Historia Ecocomico Polititica y Estadistica*

de Don Ramon de la Sagra, dans ses *Annales das ciencias*, et dans la *Estadistica de Cuba* de Don José Serranos, les mouvemens du commerce de la colonie, sa population, son agriculture, ses ressources dans tous les tems. Je les ai rapprochés dans les divers tableaux qui forment le N° IV des *Pièces justificatives*. J'extrais, et de ces tableaux et de ces divers ouvrages, les données statististiques essentielles pour établir une comparaison entre Cuba à demi-affranchi, de la période de 1790 à 1796, et Cuba entièrement émancipé, mais affaibli par la surcharge de ses impositions, de celle de 1824 à 1830.

Nous formons une année commune des six de la période.

IMPORTATIONS GÉNÉR.	EXPORTATIONS GÉNÉR.	TOTAL.
Piastres.	Piastres.	Piastres.
17,336,000	14,247,000	31,603,000
Francs.	Francs.	Francs.
93,934,480	77,469,810	171,404,290

Dans la composition desquels entrent les mouvemens du commerce de Cuba avec la Péninsule, en 1830, pour :

Piastres.	Piastres.	Piastres.
4,740,000	3,741,000	8,841,000
Francs.	Francs.	Francs.
25,738,200	20,313,630	46,051,830

Le commerce de la Péninsule a toujours été en croissant dans cette période, puisque son année moyenne, sur les six, serait, pour les importations, de 3,924,000 piastres, et pour les exportations, de 2,373,000 piastres, 6,300,000 p. au lieu de 8,500,000.

Il est entré, en 1830,	572 Bâtim.	Par la moy., il y aurait	....	206
— Sorti	550 —	—	—	... 314

Tonnage des entrées, en 1830...	51,000 tonn.	Par la moy...	26,000
— des sorties, — ...	49,000 —	— ...	25,200

À mesure que le commerce de la Péninsule et sa navigation allaient en augmentant, le commerce et la navigation des étrangers restaient stationnaires on décroissaient. On en retrouvera les causes dans la modicité des droits de douane de la Péninsule sur les productions de Cuba, et dans leur exagération dans le reste de l'Europe.

La proportion du mouvement du commerce espagnol avec celui de l'étranger, est de 32 ½ pour 100 de la somme totale.

Cuba a joui de tous les avantages de son émancipation, et dans toutes les parties qui constituent *les forces physiques, intellectuelles ou morales et politiques des Etats.* C'est sur ce point que tout est à l'avantage de l'émancipation d'une colonie, des monopoles métropolitains.

La popul. totale est en 1830, de 730,000 ind. La popul. escl., de 287,000
Par le recensement de 1792, de 417,000 — — de 88,800

La culture des sucres produit, en 1830.......		8,173,382	arrobes.
—	— exportait, en 1796.......	76,067	—
—	des cafés produit. en 1830.......	2,883,526	—
—	— exportait, en 1792.......	7,411	—

Les habitations de sucreries sont,		en 1830,	au nombre	de......	913
—	—	en 1792,	—	de......	43
—	de cafeiries —	en 1830,	—	de......	1,110
—	—	en 1792,	—	de......	9

Aujourd'hui les économistes et les agronomes les plus distingués de Cuba, de la Jamaïque et des Antilles établissent la certitude de la prospérité de Cuba émancipé des monopoles, mais ayant encore des esclaves, par les résumés suivants :

Valeur représentative de l'agriculture	508.189,302	piastr.
Val. estimée des capitaux qui lui ont été confiés.	317,264,832	—
Produits bruts des diverses cultures...........	49,652,587	—
Produits nets et rente liquide................	22,808,622	—

L'emploi des capitaux a été fait à diverses cultures, et a produit :

CULTURES.	CAPITAUX.	PROD. BRUTS.	PROD. NETS.
	Piastres.	Piastres.	Piastres.
Hattes et Ménageries de gros bétail................	24,139,417	9,631,114 (1)	5,097,566 (2)
Sucreries................	83,780,897	8,862,087	4,189,043
Caféiries................	86,825,000	4,325,292	1,287,375
Tabacs, vivres et légumes et autres petites cultures....	111,861,984	24,867,638	12,234,638

Le reste des capitaux, en bâtimens et constructions, etc.

Tels sont les résultats de la culture répartie dans 33,112 propriétés, grandes, moyennes et petites, fermes ou usines (*Haciendas*), sur 1,257,920 hectares d'un sol généralement fertile.

On peut en relever les points d'économie politique suivants :

1° Relativement au sol, que le produit net est de 7 pour 100 des capitaux;

2° Que chaque hectare cultivé a un produit brut de 214 francs 22 centimes, et donne une rente de 107 francs 8 centimes;

3° Que, relativement à la population qui l'habite, chaque individu libre crée, par lui ou par ses esclaves et agens de la culture, un produit brut de 2,804 francs 80 centimes, et jouit d'un profit de 1,556 francs 64 centimes;

---

(1) Le renouvellement du cheptel des bestiaux n'est pas compté dans le produit brut.

(1) Nous ne pouvons pas établir le produit net des bestiaux; les coupes annuelles des bois, dans lesquels sont situées les hattes, entrent dans ce chiffre.

4° Qu'en supposant qu'une famille d'habitans libres soit propriétaire de l'une de ces 33,000 *haciendas*, elle aura créé un produit brut de 7,211 francs 3 centimes, et en tire une utilité do 3,692 francs 40 centimes; ce qui ferait vivre, de la culture du sol, à raison de cinq individus par famille, 165,000 individus libres; c'est à peu près la proportion de ceux qui se livrent à l'industrie rurale;

5° Qu'en examinant la quotité des produits, on voit que ce sont les petites cultures qui fournissent davantage, et celle du café le moins. Nous ne pouvons pas faire entrer les hattes et ménageries dans ce rapprochement.

Tels sont les miracles de l'affranchissement des monopoles.

Ces données statistiques, au développement desquelles nous avons consacré plus de pages que ne sembleraient le comporter les bornes d'un essai, présentent ces deux points de considération : 1° que l'affranchissement d'une colonie des monopoles, qui entravent son essor en civilisation, n'est pas nuisible au commerce et aux intérêts de sa métropole; et 2° que la réclamation des planteurs de la Jamaïque et des Antilles anglaises est fondée sur une équitable appréciation de tous les intérêts. Ces détails cumulent d'ailleurs les notions sur l'importance de Cuba, notions qui n'étaient pas assez répandues; avec le tableau N° IV et notre N° X des *Pièces justificatives* sur les rendemens de la culture du sucre dans l'île de Cuba, ils les complètent. M. de Humboldt en avait fourni de semblables, pour 1822, 1823 et 1824, ceux-ci leur font suite, et à 8 ou 9 années de distance ils permettront d'établir une comparaison et de relever la *progressiveté* de la civilisation, dans la principale des îles du golfe du Mexique.

Les colonies françaises ont les mêmes droits que les colonies anglaises et sont, bien plus qu'elles, victimes des monopoles de la mère patrie. Nous le démontrerons dans le chapitre suivant. Les unes et les autres sont également bien placées, pour profiter de cette émancipation. Si les autres Antilles, si les négocians du continent américain trouvaient la facilité de s'approvisionner des objets de leur consommation plus près d'eux, dans un moindre délai, à moins de frais, et en livrant, dans un échange plus facile, leurs propres denrées, ils afflueraient dans ces ports. Le commerce et les armateurs des ports nationaux auraient l'avantage d'y trouver indubitablement des cargaisons complètes et de ne pas faire des voyages sans fret, les commerces métropolitains profiteraient également de l'accroissement du nombre des consommateurs coloniaux et des consommations, car il serait le résultat certain de l'affranchissement des colonies, combiné avec l'émancipation graduelle et progressive des Noirs. Les colonies libres offriraient en outre un écoulement des excédans de population et d'industrie des métropoles; Cuba qui accueille tous les étrangers, a reçu des planteurs et des capitaux des États-Unis, et deux maisons de New-York s'y sont établies pour confectionner les diverses machines que réclament les cultures, surtout celles de la canne à sucre. Nos colonies ne payeraient pas 60 à 80,000 fr. pour des moulins à vapeur construits en France, tandis qu'ils leur coûtent en Angleterre de 15 à 20,000, et à Cuba de 8 à 10,000.

On opposera à ces calculs de statistique que leur application suppose l'accroissement de la consommation du sucre; sans doute : et nous démontrerons, dans le

dernier chapitre de cet essai, que la consommation des denrées coloniales s'accroit et tend à s'accroître chaque jour, non en raison seule de la population, non en raison seule de la richesse et de la civilisation générale, mais en raison du bon marché et de l'affaiblissement des prix de la denrée.

CHAPITRE V.

DES COLONIES FRANÇAISES.

On ne s'est pas assez pénétré de l'importance des colonies françaises, les quatre colonies à sucre de la Guadeloupe, la Martinique, Cayenne et Bourbon, et le Sénégal, les établissemens de l'Inde et les faibles pêcheries de Saint-Pierre et de Miquelon; nous en avons donné la population dans toutes ses classes, les productions et le commerce dans les *Tableau* ou *Etat* V et VI des *Pièces justificatives*.

Des préjugés ont été répandus contre elles; la vérité et quelques réflexions doivent les dissiper. La raison publique ressaisit son sceptre et fera justice enfin des clameurs de l'inconsidération ou de l'ignorance et de quelques intérêts privés, ocultes ou forcés de se déguiser, et plus importuns et plus difficiles à satisfaire que judicieux dans leurs propres combinaisons. Espérons que ces préjugés ne tarderont pas à être détruits et que

nous ne lirons plus dans les actes publics de notre législature, « l'on parle de colonies qui ne sont plus,
» mais est-ce pour des colonies qu'on a une marine,
» les Américains ont-ils des colonies, et cependant ils
» ont une marine..... Les contribuables doivent-ils
» s'imposer de 30 millions par an, au profit de trois
» méchantes colonies? »

Après la perte de St-Domingue, après celle de l'île de France, on n'a pas assez senti que nos colonies offraient des ressources et que, si on y portait des capitaux, elles pourraient nous consoler de nos pertes et remplacer les productions que St-Domingue et l'île de France versaient dans la mère patrie. Nos colonies n'ont eu malheureusement que leurs accumulations annuelles et des avances souvent usuraires (1), et elles sont parvenues cependant sans secours et par leur persévérance, à importer, dans nos ports et dans l'année peu favorable de 1831, 88,000,000 kil. de sucre, 6 millions de plus que n'en donnait St-Domingue dans toute sa splendeur. Bourbon, avec 66,000 Noirs, produit en sucre plus que l'île de France avec 75,000; ces quatre colonies auraient pu livrer à l'importation 95,000,000 kil. de sucre (2), bien plus que les deux

---

(1) Voir le *Procès-verbal de la Commission d'enquête, en* 1828. Toutes les dépositions cotent l'intérêt à 12, 15 et 18 pour 100 par an.

(2) Bourbon avait produit, pour l'exportation de 1831 à 1832, vingt-cinq millions de kilogrammes de sucre. En raison de l'incertitude des événemens qui ont eu lieu à la fin de 1830 et qu'elle connaissait mal, elle n'expédia que seize millions de kilogrammes. Quelques sucres ont été livrés aux Américains.

cinquièmes de l'importation totale des dix-neuf colonies anglaises et avec un nombre proportionnel moins fort de travailleurs (1), et un quart de plus que l'importation de Cuba, dont la fertilité est si renommée. Cayenne offre, dans son sol fécond et étendu, autant d'espoir d'accroissement des cultures, un écoulement aussi favorable des excédans de population pour la France, que le feraient les établissemens de Démérari pour l'Angleterre.

Disséminés en Amérique, dans les mers de l'Afrique et en Asie, les colonies françaises réunies, formeraient un des beaux départemens agricoles de la France. Leur population générale est de 470,000 individus, (*Tableau* N° V *des Pièces justificatives*). Leurs productions ont une valeur de 60,000,000; il est prélevé sur ces denrées, avant qu'elles entrent à la consommation 42,000,000 de droits de douane. Sans doute ce ne sont pas les colonies qui les acquittent, mais leurs productions doivent se ressentir de ces restrictions mises par le fisc métropolitain à la consommation de leurs produits, puisque ces droits de douane rendent la denrée plus chère de ces 42,000,000 d'impôts sur leurs denrées, ou plutôt sur leur consommateur; le sucre, une de leurs plus riches productions, en supporte 38 millions.

---

(1) Voir *l'Etat de la distribution de la population esclave dans les colonies*, N° XII. On remarquera que la plus grande partie des habitations à sucre des colonies françaises sont de petites, de moyennes cultures, de soixante à cent travailleurs. Il y a, dans les colonies anglaises, beaucoup de grandes habitations.

Limitées dans la production du sucre par ces impositions, les colonies le sont encore dans leurs propres consommations par l'obligation dont elles sont grévées. de ne tirer que de la métropole leurs vivres, salaisons, denrées sèches, objets de l'industrie, etc. Ce monopole de la mère patrie augmente le prix des comestibles de 45 p. 0/0, et celui des produits de l'industrie française de 25 p. 0/0 pour quelques objets, et de 27 p, 0/0 pour d'autres (1); il est évalué dans son ensemble à 33 p. 0/0. Le coût de leurs productions est donc d'un tiers plus cher qu'il ne le serait sans ce monopole, si en effet, du prix du sucre cette année, sur le marché colonial, de 25 et 26 fr. les 50 kil., on en déduit un tiers, il ne coûterait plus que de 17 fr. 33 c. à 17 fr. 66 c.

Nous avons fait connaître (N° X *Cahier des Rendemens particuliers*, inventaire de Cuba), que les 50 kil. de sucre *québrado*, terré, blanc et blond, valait 17 fr. 50 c. dans les ports de la colonie. On voit donc que les colonies françaises, malgré la fécondité du sol de Cuba, peuvent livrer le sucre à aussi bon marché que cette colonie.

Il est bien reconnu que les colonies françaises ont maintenu la supériorité nationale sur les autres Antilles. Elles ont sans doute produit plus de sucres qu'il y a dix ans (le double de 1824), parce qu'elles ont fait plus de défrichemens et cependant avec presque le même nombre de bras; mais parce que les travaux de la cul-

---

(1) *Procès-verbal de la Commission d'enquête de* 1828. — Déposition de M. de Beilac, p. 171.

ture de la canne ont été mieux dirigés et qu'on a fait usage des engrais, et que ceux de la fabrication du sucre sont faits avec plus de science et d'intelligence. Dès 1818, la Martinique avait appelé des chimistes habiles, elle avait consulté M. Cadet de Rosne et autres ; et depuis elle envoyait des jeunes gens suivre les cours de chimie appliquée à la cristallisation des sucres, elle n'a donc pas été en arrière du mouvement progressif de la science et de l'industrie françaises, elle en a soutenu l'honneur et la supériorité, et elle fait école à son tour.

Et cependant nos colonies étaient arrêtées dans leurs progrès, un droit de 5 et de 10 fr. leur interdirait la faculté d'étendre leurs fabrications et de faire des sucres blonds et blancs.

Cette loi de tarification des sucres les obligeaient donc à ne faire que du sucre brut ; elles ne pouvaient pas même essayer de rendre ce sucre brut propre aux emplois des confiseurs et des distillateurs, et les fauteurs des droits protecteurs ne voyaient pas que, par cette restriction, ils donnaient un appât de plus à l'introduction en contrebande des sucres terrés, blancs et blonds de Cuba. (1)

Le monopole qui oblige les colonies à ne s'approvisionner que dans la métropole des objets de leur consommation affecte bien les consommateurs nationaux

(2) Voir les plaintes des commerces de Bordeaux et du Hâvre, sur la contrebande qui se fait, sur les côtes et les rivières, en sucres terrés de Cuba.

du sucre colonial, puisqu'il en élève le prix d'un grand tiers, mais c'est indirectement. Par le 2e monopole dont le sucre colonial est passible, les consommateurs nationaux sont grévés d'un surcroit de charge de 10 p. 0/0 environ, par l'obligation imposée aux colonies françaises de ne faire leurs expéditions que sur des navires français ; ils naviguent plus chèrement que ceux des autres nations ; le frêt et les cargaisons sont de 15 et 17 fr. par 50 kil., tandis que sous d'autres pavillons, ils ne seront que 11 et 12 fr.

On voit donc que sans les monopoles imposés à nos colonies, elles livreraient chez elles le sucre à 17 et 18 fr. et le transporteraient dans nos ports avec 12 fr. de frêt au lieu de 15 ou 17 fr.; c'est une difference pour le consommateur de 43 p. 0/0.

Ainsi nos colonies, si elles étaient affranchies comme l'est Cuba, depuis 1805, de culture et de commerce, livreraient les sucres au même prix; elles rivaliseraient donc avec cette colonie, et cette rivalité ou plutôt égalité et de productions et de valeur vénale de ces productions leur est assurée, parce que leurs sucres sont un peu meilleurs, et ils le seront davantage si les sucres blancs non terrés ne paient pas des droits plus forts que les sucres bruts, blonds ou bruns; parce que surtout les sucres de Cuba, qui n'offrent qu'une 4e ordinaire de nos colonies, sont des sucres terrés qui ont subi deux opérations, tandis que les nôtres n'en ont nécessité qu'une, une simple mais intelligente clarification à l'aide du sang de bœuf, du noir animal et d'autres procédés chimiques.

C'est donc avec justice et avec raison que le marché national leur est réservé.

On a cherché à prévoir quel serait le résultat d'une mesure qui priverait nos colonies du privilége du marché national. D'abord la conséquence forcée et première de cette mesure serait de les affranchir de tout monopole; elles pourraient donc se livrer davantage aux combinaisons de culture de la canne, de fabrication et de cristalisation de sucre qui seraient plus favorables à leurs intérêts. En ce sens, elles ne perdraient donc pas à cette privation du marché national; nous dirons plus, elles y gagneraient. On ne leur aurait ôté le privilége du marché national que pour y admettre tous les autres sucres; des demandes seraient donc faites, d'abord à Londres, ensuite à Amsterdam et à Hambourg; des expéditions seraient dirigées en grand nombre sur Cuba et le Brésil; mais cette concurrence d'acheteurs, de demandes et d'expéditions éléveraient les prix partout; cette surélévation des prix serait durable. On sait que la différence d'une bonne récolte en sucre à une mauvaise est de 4 4/4 à 1; on sait également que les pluies des tropiques déterminent presque toujours cette bonne ou cette mauvaise récolte; on sait enfin que l'effet de ces pluies n'est pas le même partout. Les colonies à sucre maltraitées maintiendront donc les prix élevés de l'année précédente, et les bien traitées en feront autant, mais la consommation commencerait à se ressentir de l'élévation des prix dès la première année. A la seconde, ce résultat se fera apercevoir davantage; et comme il est probable que le retrait du privilége du marché national aux colonies françaises n'aurait eu pour but que de pouvoir imposer d'avantage tous les sucres indistinctement, la consommation serait totalement rallentie, à moins que la contrebande ne vînt y suppléer. Au bout

de deux ou trois ans encore, on reviendrait à la tarification des sucres antérieure au retrait du privilége du marché national, après avoir éprouvé une grande convulsion commerciale et tous ses tristes résultats.

Sans doute il est à désirer que les colonies françaises soient affranchies des monopoles métropolitains, elles y trouveraient comme l'indiquent, pour les colonies anglaises, ceux qui ont intérêt à leur commerce, dans la *Pétition aux électeurs et candidats, aux élections du présent Parlement* (inséré aux *Pièces Justificatives*, n° II), une compensation de l'émancipation graduelle et successive des Noirs. L'exemple de Cuba, affranchie du monopole, bien abondamment développé dans le chapitre précédent, suffirait seul à déterminer l'adoption d'une semblable mesure. La France trouverait, dans les ports francs de la Martinique et de la Guadeloupe, un débouché plus considérable de ses vins et de ses eaux-de-vie. Les Antilles, leurs voisines, aimeront mieux s'en approvisionner à leurs ports que de payer fort cher de mauvais vins ordinaires du Cap et de Porto, il en serait de même des objets des industries dans lesquelles la France a la supériorité. D'une autre part, les habitans des colonies françaises auront toujours des goûts français, et leur consommation personnelle des articles de France, bien loin de diminuer, s'accroîtra en raison d'une plus grande et plus générale aisance. Les produits de leurs cultures seront également enlevés, parce que leurs consommations et les importations de la métropole auront éte plus fortes.

La mesure de déclarer nos colonies, affranchies des monopoles de la mère patrie, doit, sans doute être préparée; toutes les grandes mesures d'économie politique

doivent l'être. Il le faut surtout dans l'intérêt de la fabrication des sucres de betteraves, qui aujourd'hui, dit-on, parait ne pas pouvoir soutenir la concurrence avec le sucre colonial si les primes sont supprimées.

Peut-être cependant serait-ce ici le lieu d'examiner si une industrie nationale qui a un avantage de 350 p. 0/0 (1) sur une industrie aussi nationale qu'elle, mais dont le siége est éloigné, peut exiger que les consommateurs nationaux continuent de se prêter à de grands sacrifices. Indépendamment de cet avantage d'au moins 300 p. 0/0 dans la valeur vénale de ses productions, la fabrication des sucres de betteraves a exigé moins de capitaux que la fabrication des sucres coloniaux qui emploient les bras de 115,000 Noirs, du prix de 1,800 fr. à 2,000 fr. chaque. Ces capitaux ne leur ont coûté que 6 p. 0/0 d'intérêts annuels, tandis que ceux des colons ne leur sont prêtés qu'à 15 ou 18 p. 0/0, et qu'ils sont en somme beaucoup plus considérables que ceux des sucres de betteraves.

Il est très vrai que ces entreprises ont été coûteuses ; qu'avant de parvenir aux succès, des tentatives, des expériences onéreuses ont été faites. Mais peut-être, sous le point de vue agricole, a-t-on formé des spéculations trop vastes ; et d'un objet secondaire on a fait un

---

(1) Différence des prix, de 63 francs 50 centimes à 18 francs que coûteraient les 50 kilogrammes de sucre de betterave, et de sucre colonial, si celui-ci était dégagé des monopoles de l'approvisionnement naturel et de la navigation sous pavillon français, ainsi que des droits de douane de 29 francs 50 centimes, et des frets, assurances, commissions, tarres et réfactions.

objet principal, doit-on éternellement rembourser ces spéculateurs des frais que leur a causés leur erreur (1)?

Jusqu'à la restauration, les colonies jouissaient des droits politiques communs à tous les Français. Leur participation à la législation, et leur envoi de députés au corps législatif, n'étaient que suspendus pour dix ans, par l'arrêté des Consuls du mois de prairial an X, (1802). La charte de 1814 plaça les colonies sous le régime des ordonnances royales. L'ordonnance du 23 août 1825, leur demandait des députés auprès du Gouvernement; plus tard, une autre ordonnance y créait des conseils généraux consultatifs. Enfin, par l'ordonnance du 15 novembre 1826, l'organisation judiciaire était celle de la France; mais à Bourbon, avec des juges inamovibles;

(1). Nous ne sommes point les détracteurs de la fabrication du sucre de betteraves ; nous nous faisons un devoir de reconnaître, et c'est avec empressement que nous nous en acquittons, que cette fabrication a été utile à la science de la cristalisation des sucres, à la chimie appliquée aux rafineries ; que, si, dans les colonies intertropicales, la production générale du sucre a augmenté, en sept ans, de 84 pour 100, les expériences des fabricans de sucre indigène, la poussée qu'elles ont donnée à l'industrie sucrière, y ont contribué en assez grande partie. Nous sommes enfin convaincus que cette fabrication est très-utile à l'agriculture, en ces sens qu'elle permet de varier les assolemens ; que la culture de la betterave repose la terre ; que ses produits, après la défécation, nourrissent un plus grand nombre de bestiaux et augmentent dès-lors les engrais. Mais, avec le comte Chaptal, nous n'admirerons les bienfaits de cette culture que lorsque les procédés chimiques de la fabrication de ce sucre auront été tellement simplifiés et rendus faciles que la ménagère pourra faire son sirop et sa moscouade, comme elle fait son fromage et ses confitures. L'étranger attend ce moment, du moins dans l'Allemagne méridionale et dans la Lombardie, pour se livrer à ces entreprises agricoles.

par celle du 30 novembre 1827 des juges européens et un système judiciaire bâtard leur furent imposés.

Les colonies françaises, depuis la révolution de 1830, ont demandé, avec droit, justice et raison, de rentrer dans la loi commune, pour l'exercice de leurs droits politiques. Elles paraissent désirer d'avoir plutot des assemblées législatives, à l'instar des colonies anglaises d'ancienne origine, que d'envoyer des députés à notre chambre; et il y a dans le vœu et dans la manifestation qu'en ont faite MM. les Délégués des colonies, une haute sagesse et de grandes prévoyances politiques (1).

L'année dernière, le Gouvernement avait soumis à la Chambre des Députés deux projets de loi, l'une, organisatrice d'assemblées coloniales et en même tems déclarative de leurs droits; l'autre relative à l'émancipation des gens de couleur. L'administration actuelle de la marine, dont les colonies éprouvent, plus que des précédentes, une constante sollicitude pour leurs interêts; ses chefs ont bien connu les colonies et leurs besoins;

---

(1) Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux *Considérations sur le système colonial et la tarification des sucres*, de M. Sully Brunet, délégué de Bourbon: il est difficile de mieux penser et de mieux dire. M. le baron de Cools, délégué de la Martinique, dans un ouvrage qui a pour titre : *Droit et nécessité des garanties sociales et politiques réclamées par les colonies françaises*, etc., a analysé avec beaucoup de talent, d'esprit et de dignité, les rapports faits à la Chambre des Députés, sur les deux projets de lois présentés par le gouvernement; le premier relatif aux droits politiques de la population de couleur libre ; le deuxième, au régime législatif des colonies ; et il a répondu à leurs objections, je dirais presque *réfutées*. Ce petit ouvrage, écrit de verve, avec un peu de causticité et du style des *Provinciales*, a été dans toutes les mains. Nous engageons à l'y reprendre, autant que le précédent.

l'administration, dis-je, a présenté, cette année, à la Chambre des Pairs ces projets de loi, et les colonies doivent espérer de sortir du régime de *provisoire continué* qui les afflige et les ruine.

On concevra facilement que la présence d'une assemblée législative dans des établissemens si éloignés de la France, est indispensable surtout avec des mœurs et dans des localités si différentes et avec la condition d'un esclavage qu'il faut songer à détruire graduellement et successivement et par des voies douces, bienveillantes et paternelles. On sent également que l'émancipation des gens de couleur libre, de toutes les restrictions, que la législation coloniale ancienne, et les opinions du tems avaient mises à l'exercice de leurs facultés et droits civils, rendra ces assemblées d'une grande utilité. Ces restrictions avaient été affaiblies, cette différence si tranchée de la couleur avait été levée, à Bourbon, dès 1791, et surtout depuis 1829, avant même que les ordonnances de 1830 en reconnussent la nécessité; et il en était à peu près de même, dans les Antilles françaises et à Cayenne; il y a donc lieu d'espérer que les lois de notre législature n'auront qu'à régulariser cette fusion des couleurs, cette réunion des esprits.

On ne doit pas se dissimuler qu'on a fait, non pas tout, mais beaucoup pour éloigner un rapprochement si désirable. Les hommes de couleur, à moins que l'éducation n'en relevat le caractère, n'ont pas senti avec assez de justesse que les mœurs modernes et l'esprit du tems effaçaient toutes les distinctions que la législation des colonies mettait entre les blancs et eux. Elle sacrifiait alors à l'orgueil et aux préjugés du moment, et croyait le devoir à la sûreté du pays. Au premier espoir que

ces facultés leur seraient rendues, les hommes de couleur ne se sont ils pas montrés trop énorgueillis de ce progrès de nos nouvelles mœurs? Les Blancs n'ont pas assez oublié peut-être que les affranchissemens des gens de couleur avaient presque toujours pour cause ou le service de la famille et la domesticité, ou la paternité d'un blanc, d'un chef de famille, que l'adresse et la séduction des mères et l'obligation de constituer à la mère et à l'enfant un pécule, un moyen d'existence, avaient dépouillé, ou du moins que ces affranchissemens avaient été très-onéreux aux héritiers.

La sévérité de la magistrature européenne, de l'organisation judiciaire de 1827, a contribué beaucoup à exaspérer les hommes de couleur. On craignait la partialité des magistrats créoles; et leur administration de la justice était cependant bien plus miséricordieuse. Soit que, plus accoutumés aux crimes des Noirs, à ces tentatives d'empoisonnement, de destruction des propriétés du maître, de son bétail, d'incendies même, si familières à l'esclavage, ils entrevissent plus d'espoir d'amendement, soit qu'ils crussent que pour faire plus d'effet, les foudres de la justice devaient éclater rarement, ces magistrats condamnaient moins. Avec les magistrats européens, est arrivée une nuée d'avocats, d'avoués, d'officiers ministériels, venus aux colonies pour y faire fortune et amenant avec eux la chicane et les procès. Le fait statistique que nous avons pu relever est que, depuis la nouvelle organisation judiciaire des colonies, jamais il n'y a eu plus de pourvoi en cassation criminelle et civile des colonies.

Le budjet de la marine pour 1832 détruit une dernière objection contre les colonies. On dit qu'elles coû-

tent à la France. L'état n'y paie que les frais des deux services de terre et de mer; toutes les dépenses intérieures et d'administration sont faites par la colonie; ainsi l'armée de terre et de mer, solde, vivres, etc., les arsenaux de terre et de mer, leurs approvisionnemens, les fortifications, etc., sont portés dans ce budjet :

A la Martinique, pour......	1,808,885 fr.	28 c.
A la Guadeloupe, —	1,929,106	38
A Cayenne, —	450,910	9
Au Sénégal, —	364,456	80
A Bourbon, —	399,267	97
	4,952,626	52
Dépenses, en France, pour le service des colonies, et entretien du dépôt des troupes de leurs garnisons, à Brest.	1,047,373	48
Total........	6,000,000	»

Les dépenses de l'intérieur de ces colonies sont bien moins fortes.

A la Martinique, on les évalue à...	1,800,000 fr.
A la Guadeloupe, — — à...	1,700,000
A Cayenne, — — à...	725,000
A Bourbon, — — à...	1,450,000

Nous n'avons point parlé d'Alger, nouvelle colonie de la France; elle n'est point entre les tropiques; et si elle est sage, elle ne se livrera pas à la culture des denrées coloniales. Elle a, pour son instruction, l'exemple de

ses voisins de l'Andalousie et de la plage de Malaga. Ils avaient entrepris des plantations de cannes, mais elles n'y donnent de récolte que tous les deux ans. Le sucre exotique des colonies espagnoles n'était soumis alors dans la Péninsule qu'à des droits de douane de 12 à 15 p. 0/0; leurs sucres terrés, préférables aux sucres Cuba *Quebrado*, et bien vendus, ne donnaient cependant pas au-dessus du remboursement des frais, un profit qui fut équivalent à celui de deux récoltes de beaux blés. La culture de la canne a été abandonnée.

CHAPITRE VI.

DE LA CONSOMMATION DES SUCRES ET DE LEUR TAXATION, DES PRIMES.

En écneomie politique, la consommation est une puissance dont il faut reconnaîtrc les droits et calculer les effets. Il en est de même en administration, appart la question des grains.

La consommation du sucre est au fond de tout le système colonial ; c'est pour elle qu'il est en opposition avec l'émancipation brusque et subite des Noirs. St-Domingue lui a fourni des motifs.

C'est la consommation qui demande à laphilanthropie de ne conduire des esclaves à la liberté que successivement et graduellement; il faut les en rendre dignes, et ne pas leur faire un présent funeste, il faut leur créer des besoins; s'ils n'en avaient pas, travailleraient-ils à acquérir des objets d'échange, produiraient-ils du sucre, du café et les autres denrées intertropicales?

La consommation du sucre veut être satisfaite, et ce ne sera ni de l'Inde, ni de Siam, ni de la Cochinchine qu'elle l'attendrait, parce qu'avec des producteurs qui n'ont pas de besoins, il n'y a pas d'échanges possibles ; qu'il faut les solder avec la valeur universelle des échanges, l'or et l'argent, qui ne reparaissent plus dans la circulation, parce qu'ils sont enfouis.

Les colons européens des tropiques, sous les rapports moraux et politiques, sont vos frères, vos égaux ; mais la nécessité, du moins vos besoins, ont créé entre eux et vous des relations plus étroites, ils ont consacré leurs capitaux, leur industrie, leur activité à la production d'objets d'une consommation indispensable. Tel est le lien de vos rapports commerciaux : et la fiscalité est obligée de le reconnaître, sous les tropiques comme en Europe ; sous les tropiques, si elle est exorbitante, elle tue la production ; en Europe, si elle abuse, si elle favorise le monopole et surimpose, elle tue la consommation.

Nous verrons en développant les divers systèmes d'imposition, dont l'introduction du sucre et sa consommation ont été frappées, que partout la consommation suit les tarifs des douanes, s'élève quand ils sont abaissés, et s'abaisse, tombe et meurt quand ils s'élèvent. (1)

En Angleterre, comme aux États-Unis, comme en Hollande et dans quelques cantons de la Suisse, l'usage de la boisson du thé rend la consommation du sucre

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, N° XIV, les tarifs, réduits en monnaies et poids français, des droits imposés sur les sucres dans les états voisins de la France et dans ceux qui possèdent des colonies.

plus forte que dans d'autres pays, où on prend d'avantage de café ou de chocolat ; nous devons le faire observer.

Il est donc très-difficile d'asseoir la consommation ; la calculer par tête entraînerait dans des erreurs, puisque le régime diététique n'est pas le même pour toutes les nations.

Dans les seuls grands états qui ont des colonies, l'introduction des sucres de leur provenance est soumise à des droits, et il devient donc plus ou moins facile de calculer ce qui reste dans le pays, et dès-lors doit entrer dans la consommation, sauf la contrebande qu'on peut arbitrer.

Nous pouvons parvenir approximativement à relever la consommation de l'Angleterre (Grande-Bretagne et Irlande), de l'Espagne, des États-Unis et de la France. La Hollande, qui possède des colonies en Amérique et en Asie, ne nous a pas paru fournir des données assez certaines sur la production et sur l'introduction, pour que nous en obtenions des bases, afin d'en asseoir la consommation. Ses raffineries d'ailleurs fournissent beaucoup à la consommation de l'Allemagne antérieure, par le Rhin et le Mein; elles le font même à l'aide d'une contrebande assez forte, et que les rives du fleuve et les dépôts de sucres de Hollande, à Francfort, rendent facile.

Nous nous bornons donc à la consommation de l'Angleterre, de l'Espagne, des États-Unis et de la France. Partout il y a toujours accroissement de la consommation et certitude de l'influence qu'exercent sur elles, en plus ou en moins, les impositions, taxes et droits de douane dont les sucres sont frappés.

En *Angleterre*, la consommation du sucre a suivi les proportions suivantes :

ANNÉES.	CONSOMMAT. Kilogrammes.	POPULAT. Individus.		CONSOMM. Par tête.
1706...	10,160,000...	5,475,000	Angl. et P. de Galles....	1 k. 75.
1763...	57,432,000...	8,900,000	Grande-Bretagne.......	6 45.
1795...	77,483,000...	11,000,000	*Dito.*	7 4.
1800...	118,435,000...	17,000,000	Gr.-Bret. et l'Irlande....	6 96.
1824...	142,000,000...	20,000,000	*Dito.*	7 10.
1830...	181,362,634...	21,000,000	*Dito.*	8 63.

On peut observer qu'en cent trente années, la consommation s'est accrue de 1700 p. 0/0, tandis que la population est à peine quadruplée. L'usage de la boisson du thé et d'énormes droits, presque prohibitifs, sur les vins, en sont la cause.

Que, de 1795 à 1800, la consommation par tête est un peu moins forte, tandis que la population a été augmentée. Mais l'accroissement de celle-ci résultait de l'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne qui ne lui donnait pas de grands consommateurs de sucre. Elle est à peu près la même en 1824 qu'en 1795.

Que, de 1824 à 1830, la consommation s'est accrue au contraire de 3-14es, parce que les droits de douane, par le tarif de 1824, ont été abaissés, de 34 schellings sur le quintal de 112 livres *Aver du pois* (50 kil,) à 27 schellings (33 fr. 37 c.) portant le droit, sur notre Q. M., à 65 fr. 61 c.

Les Anglais ont éprouvé plusieurs fois, dans le cours du 18e siécle, que toute réduction des droits de douane accroissait la consommation, et qu'au contraire, la plus légère augmentation des taxes frappait, dans une très-

forte proportion, sur cette même consommation pour l'affaiblir. Le thé a fourni trois démonstrations de cette vérité, qu'en matière bursale 2 et 2 ne font pas 4, mais 1 et 1/2; le café, deux fois; les vins de France et de Porto, deux fois; et le sucre, une seule fois, en 1783.

Depuis 1820 et les grandes commutations et réductions d'impôts sur les consommations, (taxes assises[1], ou droits de douane) d'utiles applications ont donc été faites de ce principe.

Les colonies anglaises ont le privilège du marché national; depuis le 1er janvier 1826, l'île Maurice leur est assimilée.

Les sucres des colonies anglaises acquittent aujourd'hui un droit de 27 schellings par quintal de 112 l. *Aver du pois* (50 kil. 782), ce qui porterait notre quintal métrique à 65 fr. 61 c. Il y a un *Drawback* par quintal de sucres mélis. La restitution du droit est un peu large. Le quintal de sucre brut anglais, qui équivaut, excepté celui de la Jamaïque, à notre 4e ordinaire rend au rafinage 70 p. 0/0 mélis, et 30 p. 0/0 bâtardes et sirops. C'est ainsi que le reconnait la loi.

[1] Pour la protection des sucres des Antilles anglaises, les sucres de l'Inde, même des trois présidences, sont soumis à un droit de douane de.......................... 37 sh. le Q. A.

Ceux de toute autre provenance, bruts, à. 63 — —

et les sucres raffinés étrangers, à......... 168 — —

On a payé sur les sucres de l'Inde et de l'étranger, jusqu'au 1er juillet 1831, un *Drawback* établi sur les mêmes proportions que celui des Antilles. Comme les douanes anglaises craignent bien plus la contrebande de

sortie et les infiltrations à l'intérieur, que la contrebande d'entrée, ce *Drawback* a été supprimé, et la consommation de 1832 en a augmenté. A quoi bon d'ailleurs accorder une pareille facilité à l'introduction des sucres étrangers, puisque la consommation, si richement dotée en Angleterre (de 8 kil. 63 P. T.), laisse encore de libres 52,452,576 kil. de sucres bruts, qui, en 1830, sont sortis raffinés, avec restitution, pour les droits perçus, de 1,286,753 l. st. (32,485,488 fr.) acquise par la sortie bien réelle d'environ 37 millions de kil. en pains de tous poids et dimensions.

L'Espagne ne nous offre pas des notions aussi larges, sur sa consommation, que l'Angleterre; elles sont cependant suffisantes. Voici les calculs d'approximation qui peuvent être établis :

Nous avons la certitude (Tableau N° IV des *Pièces justificatives*), que Cuba a expédié en Espagne, sucres de toute sorte .... 18,500,000 kil.

Combinée avec le café et la cire envoyés dans la Péninsule, cette exportation est proportionnelle aux importations de l'Espagne : 1° de 180,000 barils de farine (de 93 kil.), les trois quarts de la consommation de l'île; 2° de 70 à 80,000 barriques (de 318 litres) de vin et d'eau-de-vie (23,850,000 litres); 3° de quelques métaux et articles peu nombreux de l'industrie espagnole.

Porto-Riço, n'étant pas aussi entièrement affranchie que Cuba, reçoit davantage de l'Espagne, et dès-lors lui envoie plus. On estime

D'autre part.............. 18,500,000 kil.

que les sucres de Porto-Rico, passés en Espagne, s'élèvent à......................... 25,000,000 —

L'Espagne reçoit, en outre, des sucres des Canaries, mais en petite quantité. Elle a les excellens sucres de Manille, qu'on peut estimer à la moitié de l'exportation des Philippines (1).. 11,000,000 —

54,500,000 —

Nous trouvons, dans les mouvemens habituels des ports de Cadix, Bilbao et Barcelonne, une sortie des sucres, valeur en piastres, d'à peu près un cinquième de l'entrée; mais comme ils sont chargés des commissions, du fret, et des droits acquittés, cette exportation ne peut pas être estimée de plus du sixième de l'importation.

Nous aurons donc, pour la consommation de l'Espagne...................... 45,000,000 kilogrammes.

Ce qui donne, par tête de 10,000,000 habitans, 4 kil. 1/2.

Il se raffine en Espagne, peu de sucres en pains (*Floreto*) ; ils fournissent à la consommation des gens riches et des grandes villes, qui d'ailleurs serait supplés par des sucres raffinés dans les colonies espagno-

---

(1) Il s'exporte annuellement du port de Manille, à diverses destinations, 350,000 *Piculs* (de 60 kil. 1/2) de sucre très-blanc et d'une excellente qualité........................... 22,750,000 kilogrammes.

On calcule, à Manille, que plus de la moitié de ces expéditions est pour les ports de la Péninsule.

les, dont la modicité d'un droit presque de balance encourage la fabrication, et par la contrebande des sucres anglais. Comme les sucres étrangers sont soumis à d'énormes droits de douane ou plutôt à des prohibitions, la fraude trouve plus d'appâts et de bénéfices.

La consommation de l'Espagne paraîtra sans doute forte auprès de la nôtre. On s'en rendra facilement compte en observant :

1° Que le droit à l'introduction des sucres, longtems très-modique, de 12 à 15 p. 0/0 suivant les localités, est encore très-modéré, de 18 fr. 40 c. le Q. M.

2° Que l'usage du chocolat est général, et que celui des boissons sucrées rafraichissantes est commandé par la chaleur du climat.

3° Enfin, que les finances espagnoles n'ont pas eu à lutter contre les sucres indigènes et l'industrie du raffineur. Celle-ci est à peu prés nulle en Espagne, et l'art du confiseur la supplée ou la remplace.

On avait cultivé la canne à sucre dans les plaines de l'Andalousie et sur la plage de Malaga; elle ne donnait des récoltes que tous les deux ans. L'agriculture a trouvé plus de profit dans deux récoltes de blés durs, de 12 à 15 grains pour un, tous convertis dans les belles farines de Séville. que dans le sucre, nécessairement à assez bas prix dans le pays, vu la modicité des droits de douane.

Les *États-Unis* étaient plus embarrassés, à cause des sucres de canne de la Louisiane et d'érable des Etats et Territoires du Nord-Est.

Voici les diverses phases de leur consommation :

ANNÉES.	CONSOMMAT. Kilogrammes.	POPULAT. Individus.	CONSOMMAT. Par tête.
1800 – 1802	23,700,000	6,307,000	3 k. 66.
1815	27,150,000	10,000,000	2 75.
1825	40,200,000	11,900,000	e3 36.
1831	70,350,000	12,900,000	5 45.

La progression de la consommation a été plus forte dans les six années écoulées, de 1825 à 1831, que dans les autres périodes. Il y a eu réellement plus d'aisance aux États-Unis, depuis 1825, qu'avant la guerre contre l'Angleterre de 1811 à 1815. Après la paix de Gand, ils ont eu à réparer leurs pertes et ils y sont parvenus (1).

Cette consommation par tête de 5 kil. 45, s'accroîtera-t-elle progressivement? Se soutiendra-t-elle même? On ne peut pas le calculer.

Pour la protection des sucres indigènes et de canne de la Lousiane, le tarif du 14 juillet 1832 soumet les sucres blancs ou blonds, terrés ou raffinés, sans distinction de provenance, à un droit de 3 dollars 9 cz. le quintal américain; ce qui porte notre quintal métrique à 43 fr. 36, et les bruns à 2 doll. 10 cz. Notre quintal métrique serait donc à 30 fr. 78 c. Le tarif ne fait nulle distinction des sucres lumps ou des vergeoises pilées; ils sont assimilés aux sucres en pain, et les sirops sont passibles des mêmes droits que subissent les sucres bruns, et les sucres blancs terrés s'ils sont de la même qualité.

(1) J'en ai fourni les preuves dans mon *Essai de Statistique raisonnée sur les Etats-Unis*, Bulletin de la Société Française de Statistique Universelle, Nos 3, 4, 5 et 6, deuxième année.

La consommation de *la France* s'est accrue avec sa richesse et l'aisance générale.

ANNÉES.	CONSOMMAT. Kilogrammes.	POPULAT. Individus.	CONSOMM. Par tête.
1788	21,300,000	23,600,000	» k. 906.'
1801	25,200,000	31,000,000	» 813.
1812	16,000,000	43,000,000	» 372.
1816 à 1819	36,000,000	30.000,000	1 200.
1819 á 1822	47,600,000	30,833,000	1 566.
1822 à 2624	47,250,000	31,103,000	1 513.
1824 et 1825	55,750,000	31,280.000	1 782.
1826 et 1827	62,500,000	31,625,000	1 976.
1830	67,250,000 (1)	31,845,000	1 126.

La consommation de 1831 est plus difficile à asseoir. Nous puisons l'estimation que nous en faisons, dans le *Tableau des mouvemens des sucres, en France, en* 1831, N° XIII des *Pièces justificatives.*

Il a été mis en consommation :

Sucres des colonies françaises, bruts et terrés	81,293,453 kil.
Bénéfice des tarres, 5 pour 100, pris sur l'excédent des 6,600,000 kilogrammes entrés dans les ports, au-dessus des sucres mis en consommation	4,646,827 —
Sucres étrangers, bruts et terrés	337,213 —
Sucres indigènes, estimés à	8,000,000 —
	94,277,693 —

(1) Nous avons pris la Consommation de la France, en 1788 dans Peuchet (*Statistique Elémentaire de la France*, p. 406) ; de 1801, dans Chaptal ; et celle de 1817 jusqu'en 1827, dans l'*Enquête sur les sucres* de 1828-29 ; et pour celle de 1830, dans les *Considérations sur le système colonial*, etc. de M. Sully-Brunet, p. 86.

Nous n'avons pas tenu compte de la contrebande et de l'infiltration, qui, dans les dernières années, commençaient à prendre beaucoup d'extension.

D'autre part................ 94,277,693 kil.

A déduire. — Il a été exporté :

Sucres coloniaux bruts...........	4,316 kil.	
— — terrés...........	571 —	
— en pains, avec primes.....	9,679,034 —	13,111,330 —
Mélasses françaises, avec ou sans primes........................	4,427,409 —	
Reste. total reconnu.......		81,166.363 —

Contrebande à l'entrée de 88,000,000 kilogrammes de sucre importé, estimée, sur toute autre denrée, au trentième, mais sur le sucre, au vingt-cinquième..........................	3,250,000 kil.	
Contreb. à la sortie de 10,000,000 k. de sucre en pains, à 20 p. 100.	2,000,000 —	7,450,000 —
Ecoulement et infiltration sur 88,000.000 kil. de sucre importé à 2 ½ p. 100..................	2,200,005 —	
		88,616,363 —

Si l'on suppose que les sucres de betterave seuls, ce que je ne crois pas, ont concouru à la fabrication des sucres exportés sous primes, il faudrait porter leur rendement à quatre millions de plus.

Cette appréciation de la contrebande et de ces écoulemens plus ou moins frauduleux paraîtra sans doute exagérée, mais si on entend les plaintes, même réduites à leur juste valeur, des chambres de commerce du Havre et de Bordeaux, sur la consommation des sucres terrés de Cuba, à nos frontières maritimes, on en prendra une toute autre idée. Alimentée par la contrebande, cette consommation est déjà considérable et la valeur vé-

nale de ces sucres en est abaissée. Nous avons des données assez positives qu'il n'en est pas consommé moins de 3,000,000 kil. Si on fait réflexion que, dans le cours de l'année 1831, il est entré en entrepôt 103 millions de kil. de sucres de toutes qualités et provenances qui ont été importés dans les ports et dont nous ne trouvons pas la sortie intégrale, on ne sera plus étonné de notre estimation.

S'il y a eu une forte contrebande à l'entrée, s'il y a eu beaucoup d'écoulemens et d'infiltration dans le transitage, on devra reconnaître également que la contrebande de sortie, bien plus facile à faire que la contrebande à l'entrée, aura opéré sur nos frontières de terre, des versemens considérables. (1)

Des pays limitrophes de la France où s'exportent sous primes nos sucres rafinés, le grand duché de

---

(1) L'élévation du droit et la faculté de transit déjouent toute la vigilance très-active de l'administration des douanes, à laquelle on doit rendre la plus honorable justice. Que sera-ce quand les entrepôts seront plus multipliés, et surtout s'ils ne sont pas établis d'une manière plus convenable qu'ils le sont, dans quelques endroits, et qu'on se propose de le faire dans quelques autres ? A Paris, par exemple.

Les facultés de transit et d'entrepôt sont d'un strict droit et d'une sagesse prévoyante. Le mal est dans l'élévation des droits de douane. On compare toujours la France avec l'Angleterre; on voudrait en égaliser les droits de douane sur les sucres coloniaux; et on ne pense pas qu'en raison de sa position insulaire et de celle de ses deux seuls ports d'admission des sucres coloniaux, Londres et Liverpool et de la construction de leurs ports francs communiquant avec la mer, il est plus facile de percevoir les 65 francs 61 centimes par Q. M. de droits sur les sucres coloniaux anglais, qu'il ne le serait de faire acquitter à nos sucres un droit de 20 francs, au lieu de 49 francs 50 centimes, auxquels ils sont imposés.

Bade (1) et la Suisse les reçoivent librement. En Piémont et en Espagne, dans la Bavière et la Prusse Rhénane et en Belgique, ils sont prohibés, ou ce qui revient au même, soumis à de très-forts droits de douane. Nos raffinés ne peuvent y entrer qu'en contrebande, soit de France directement, soit du Grand-Duché et de la Suisse.

Notre gouvernement, en attachant à nos sucres exportés une prime de 120 fr. par Q. M., alimente donc la fraude chez nos voisins, y détruit une industrie, sème contre nous des préventions, et force les étrangers à des représailles contre d'autres industries françaises.

La contrebande est sans doute un mal pour les finances des états, et qui retombe sur le contribuable. Elle est presque toujours un résultat de mauvaises lois bursales, de *droits* de douane, *protecteurs* prétendus, qui ne sont bien réellement que des constitutions de monopoles et de priviléges. (2) Mais à en analyser les

---

(1) Les sucres, dans le Grand-Duché de Bade, ne sont soumis qu'à un droit d'entrée de 1 florin 40 kreutzers (2 francs 78 centimes (les 50 kil; et à la sortie, de 4 kreutzers 15 centimes), sans aucune distinction de provenances et de qualités. Ce dernier droit, quoique bien faible et à peine de simple balance, n'est jamais acquitté par les paysans du Grand-Duché et de la Forêt-Noire, Badois et Wurtembergeois, qui font une contrebande très-active de nos raffinés, avec la Bavière rhénane et franconienne, Darmstadt et le Wurtemberg.

(2) Nous ne nions pas que des *droits protecteurs* d'une industrie nationale ne puissent, ne doivent être établis. Il est des branches de commerce et surtout des industries nécessaires, qui seraient très-propres à un pays, des préparations et des emplois de matières premières qu'il produit en abondance, qu'il faut encourager. Après le traité de commerce avec

effets pour la consommation et la production, la contrebande est moins dangereuse pour elles. Partout où elle se fait, elle attire la consommation, car elle livre à bon marché l'objet produit au consommateur. La facilité de se le procurer en crée l'usage, et l'habitude d'un aliment salubre devient bientôt un besoin. Si nous avions la consommation réelle de chaque département de la France, nous trouverions que celle des campagnes de l'intérieur est nulle, et que des 90 millions de kil. auxquels doit être estimée notre consommation totale, les départemens de nos frontières de terre et de mer, Paris et quelques grandes villes en consomment 75 millions de kilogrammes. (1)

Les dépenses des états de l'Europe étant excessives et leurs finances presque toutes obérées, et par leurs frais de gouvernement et par l'intérêt de leurs dettes d'autant plus fortes que leur système d'emprunt depuis cinquante ans a été plus onéreux, ils ont été forcés de

---

l'Angleterre, en 1783, nous fûmes inondés de quincaillerie et de poterie anglaises livrées à un très-bas prix, et qui tuèrent les nôtres. Des droits protecteurs de l'industrie, du commerce et de la navigation sont donc indispensables; mais la durée de leur existence doit être courte. Si, au bout de quelques années, l'industrie qu'on a voulu encourager ne prospère pas, ne fait même pas de progrès, il faut ôter le droit protecteur; il ne peut qu'être inutile, faire payer à un très-haut prix ce que nous aurions à un prix très-modique de l'étranger, tuer les échanges, créer des monopoles et activer la contrebande.

(1) Le zèle soutenu et éclairé de MM de l'administration des douanes s'est occupé d'arriver, à cet égard, aux approximations les plus voisines de la vérité, et ils y seront parvenus, nous n'en doutons pas, pour la consommation de 1833.

mettre des impôts considérables sur les terres et la production, sur les transactions, l'industrie et les consommations. Celles-ci ont presque toujours été injudicieusement frappées par les taxes; on a oublié que l'effet de l'impôt est de tuer la consommation.

Un impôt sur la consommation des sucres était facile à percevoir à leur introduction, puisque excepté la France et l'Espagne, le sucre était une production exotique; des impôts de consommation ont donc été frappés sur cette denrée, dans presque tous les États (1).

On devait, en Angleterre, en Espagne, aux Etats-Unis, en France, en Portugal, en Suède et Dannemark, conserver une faveur aux sucres de leurs colonies, et imposer sur les sucres qui n'étaient pas de leur provenance, des droits de douane plus forts, et en cela *droits protecteurs*. Il fallait réserver à ces colonies le marché national, en compensation des monopoles d'approvisionnement, de navigation, de marché colonial qu'on s'était conservés dans ces établissemens, ou des impôts dont la métropole, les aurait chargées à son profit, en compensation de leur affranchissement de commerce, navigation et culture, ainsi que l'avait fait l'Espagne à Cuba.

Mais la France produisait des sucres indigènes, le sucre de betterave; cette industrie agricole méritait d'être encouragée, et on devait une protection aux spéculations dont elle était l'objet. Ce sucre indigène avait

(1) Nous donnons, dans un état séparé (*Pièces justificatives*, N° XIV), le relevé des droits de douane auxquels sont soumis les sucres de toute sorte, dans les pays étrangers qui sont nos voisins à peu près directs, ou qui possèdent des colonies.

un avantage sur le sucre colonial de 300 p. 0/0, en raison des monopoles du commerce colonial et de la navigation, du frêt et des assurances et des droits de douane qui renchérissent, ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre IV, le coût de la production du sucre des colonies. Cet avantage ne paraissait pas suffisant; on ne pouvait cependant creér aucun monopole nouveau en faveur du sucre de betterave, sous prétexte de la surtaxe qui, pour les sucres exotiques français, devient *droit protecteur* contre les sucres exotiques étrangers. On convertit donc, en 1826, un *Drawback*, ou restitution de droits à la sortie des sucres raffinés, en une prime qui fut beaucoup plus forte : et là, où la restitution du droit ne devait être, pour les sucres coloniaux français, que de 73 fr. 5 c. par 100 kil. de sucre raffiné, on accorda une prime de 120 fr. pour tous les sucres en pains indistinctement.

On n'avait point assez calculé que la consommation dévancait presque partout la production, et qu'elle absorbait les sucres des colonies françaises, comme ceux des colonies étrangères; que les sucres des colonies étrangères étaient ailleurs consacrés aux besoins de l'étranger. La surtaxe sur les sucres étrangers, déjà renchéris par la demande générale, interdisait donc d'en expédier beaucoup dans nos ports. En cet état des choses il devait advenir, et il est enfin arrivé que c'est le sucre indigène qu'on a raffiné pour l'exportation sous prime. N'était-il pas en effet plus naturel de gagner la prime avec un sucre qui n'avait pas acquitté 49 fr. 50 c. du droit d'entrée par quintal métrique, le sucre indigène, préférablement à un sucre qui en aurait été passible, le sucre exotique. Le sucre de betterave, vendu 63 fr. les 50 kil., lorsque le sucre brut colonial est à 68 et 69 fr.

a donc toujours été préféré, et il a fourni le fond de toutes les exportations sous prime. (1)

On percevait sur les consommateurs, en 1831, 38,000,000 d'impôts de consommation sur les sucres des colonies; et plus du quart de cette perception, 11,615,000 fr. en était diverti, pour encourager la fabrication des sucres de betterave, et gratifier les grands spéculateurs de raffineries. A la vérité on activait la contrebande chez l'étranger, et, lui interdisant, dans l'Allemagne et l'Italie antérieure, l'industrie du raffinage, on le forçait à prohiber ou à imposer des droits très élevés sur les produits de notre sol ou de notre industrie. En 1832, les fabrications de sucres de betterave ayant produit davantage, la prime a enlevé 19 à

---

(1) Nous donnons ici un compte simulé d'une opération en sucres raffinés, pour l'exportation, sous primes, de pains de 7 kil. ou au-dessous.

282 kilog. sucre de betteraves, à 126 francs les 100 kil...			362 fr.	15 c.
Frais de raffinage, à 12 francs les 100 kil., en pains......			36	»
			398	15
Prime de 120 francs le Q. M., sur 200 kilogrammes, en pains de 7 kil. et au-dessous............	240 fr.	»		
Prime de 12 fr. le Q. M. de 37 kil. de mélasse.	4	44		
Prix ordinaire du sucre en pains, à 2 fr. 10 c. le kil., sur 200 kil.....................	420	»	717	74
Prix ordinaire de 29 k. de vergeoises à 1 f. 60 c.	34	80		
— — de 37 kil. de mélasse, à 50 c.	18	50		
Différence en faveur de l'exportation..........			319	59

On voit que le prix du kilog. de sucre raffiné peut être réduit; et que ces pains de sucre peuvent être donnés, par l'exportateur, à 15 sous, à 12 sous, et même à 9 sous la livre. Il serait donc possible à nos raffineries de lutter contre toutes les concurrences possibles; et elles n'y parviennent pas.

20,000,000 f., plus de moitié de l'impôt de consommation sur le sucre national.

Ces vérités deviennent générales aujourd'hui, et on sent la nécessité d'extirper des abus si scandaleux; il sera difficile d'y parvenir. Le monopole a cela de dangereux, qu'il tombe toujours dans la main des puissans, et qu'il est presqu'impossible de l'enlever aux efforts qu'ils font pour le retenir.

Il ne nous reste plus qu'à examiner, sous les rapports de l'économie politique et de l'intérêt général, la question de la taxation des sucres relativement à la France.

Deux questions principales sont aujourd'hui, à cet égard, à l'ordre du jour et dans celui de nos discussions parlementaires.

Le droit de douane auquel sont soumis les sucres coloniaux sera-t-il augmenté ou réduit? Les sucres de betterave seront-ils passibles d'un droit à leur mise en consommation?

Conservera-t-on la prime accordée à l'exportation des sucres français, coloniaux ou indigènes, et des sucres étrangers? Le sera-t-elle avec des modifications, l'abolira-t-on pour la remplacer par un *Drawback* ou restitution de droits à la sortie? Que sera cette restitution? Les sucres étrangers en recevront-ils la faveur?

Toutes ces questions sont importantes; leur résolution est d'un vif intérêt; il est malheureux qu'elles se représentent assez souvent. Sans doute les vicissitudes du commerce général, des cultures intertropicales et de la production, imposent partout au législateur une nécessité de suivre le mouvement de ces vicissitudes, d'en combiner les résultats, presque toujours de les prévoir, de les modérer, d'y influencer même décisivement par

des modifications aux tarifs des douanes ; et voilà cependant que, depuis 1814, nos tarifs coloniaux ont éprouvé huit changemens (1) ; et il n'en est pas un qui n'ait causé des bouleversemens dans les colonies et dans les ports, dans les cultures et dans l'industrie, dans le commerce général et dans celui de détail.

De ces modifications, celles de 1828 et 1829 ont eu le plus d'importance ; et elles ne devaient être arrêtées qu'avec une sorte de solemnité, celle d'une enquête inusitée depuis longtems. Une lutte, encore légère et molle, s'ouvrit entre quelques colons, les armateurs, négocians et chambres de commerce, les raffineurs et les fabricateurs de sucre de betterave. Peut-être le système du *régime prohibitif*, influencé par l'utilité des *droits protecteurs*, y apparût-il et en gêna-t-il les développemens.

Les colons interrogés dirent ce qu'ils faisaient, ce qu'ils espéraient, ce qu'ils pouvaient attendre de leurs cultures, de leurs fabrications ; et leurs espérances n'étaient pas vaines, car elles se sont réalisées. Ils étaient soutenus par les négocians des ports qui leur avaient fait des avances. Les raffineurs donnèrent leur *compte de revient* et le rendement des diverses espèces de sucre ; ils enflaient l'un et affaiblissaient l'autre. Les fabricateurs de sucre de betterave se montrèrent dans une sorte d'ignorance de leur art et dans une complette incertitude sur l'adoption du mode de cristallisation lente

---

(1) En 1816, en 1818, en 1820, en 1822, en 1824, en 1826, en 1828 et 29, et en 1831 et 32.

ou prompte de leurs sucres. Ils annonçaient qu'ils avaient fait de grandes avances, qu'il en fallait de nouvelles tous les jours, et que leur industrie essentiellement agricole avait besoin de protection. On s'avança donc peu dans l'enquête; il ne s'y montra pas d'opposition d'intérêts, et tous en vinrent aux mêmes conclusions: réduire successivement et proportionnellement les taxes sur les sucres exotiques français ou étrangers, et maintenir la prime de 120 francs sur les sucres de toutes provenances, exportés en pains de 7 kil. et au-dessous. Les réductions n'eurent pas lieu.

En 1831, le Gouvernement proposa une augmentation de 5 fr. par Q. M. sur les sucres coloniaux français et un accroissement proportionnel de la prime Rien ne put être statué. En 1832, il demande un accroissement de 5 fr., sur les sucres coloniaux, se tait sur les sucres étrangers, mais réclame un exercice de 5 fr. par Q. M. sur les sucres de betterave, la réduction temporaire de la prime à 105 fr., et sa conversion ensuite en un *Drawback*.

De 1826 à 1833, le système de la prime a pu développer ses résultats. L'exportation avait augmenté en proportion de l'accroissement de l'importation des sucres coloniaux, de la production des sucres indigènes, peut-être plus de celle-ci que de la première (1), et de la diminution des expéditions dans nos ports des sucres étrangers. En 1830, la prime n'avait porté que sur 9,300,000 kil., et n'avait été que de 10,900,000. En 1831, elle avait été affectée à 10,000,000 kil. de sucre

(1) Nous présentons ici les proportions de l'accroissement des mises en

en pains qui avaient reçu 12,000,000 fr. de prime. En 1832, les sucres exportés s'élèvent, dit-on, à 16,000,000 kil. et exigent une prime de 19 à 20,000,000 f. Ainsi, en 1831, sur les 38,000,000 f. de droits perçus et acquittés par les consommateurs, près d'un tiers de cette somme est consacrée à encourager nos raffineries et à faire consommer notre sucre exotique ou indigène à bon marché par nos voisins de la frontière orientale de la France. En 1832, c'est plus fort; cette prime enlève la moitié du sacrifice fait par les consommateurs. (1)

---

consommation des sucres coloniaux, de la production des sucres indigènes et des exportations sous primes.

ANN.	SUCRE EXOTIQUE.	PROPORT.	S. INDIGÈNE.	PROPORT.	EXPORTAT.	PROPORT.
	Poids net. —Kil.	P. 100.	Poids net. —Kil.	P. 100.	Poids net. —K.	P. 100.
1829	70,000,000...	»	4,800,000...	»	8,500,000...	»
1830	78,700,000...	12 50	6,000,000...	25	10,000,000...	17 61
1831	84,000,060...	6 50	8,000,000...	33	12,005,000...	20
1832	88,000,000...	4 54	10,000,000...	25	16,000,000...	33

On concluera probablement, de ces rapprochemens, que le système des primes peut avoir quelque utilité pour la production du sucre de betterave.

(1) Si la prime était supprimée et le montant de la prime porté à la réduction de la taxe des sucres coloniaux, elle ne serait plus que de moitié, et il y aurait certainement un accroissement de la consommation qui serait de plus de 16,000,000 de kilogrammes. Le total net du droit ainsi réduit serait donc augmenté de 400,000 francs. Ainsi le fisc y gagnerait, les raffineries auraient presque autant d'affaires; mais nous ne persisterions pas dans la vanité de lutter contre les sucres raffinés de Hollande, alimentés par les sucres de Surinam et de Java, à 40 francs (coût de la production, 20 francs; fret et commissions, 14 francs; droits d'entrée et accise, 6 francs); et le sucre de betterave serait réduit aux immenses avantages qu'il porte à l'agriculture et qu'il en reçoit, et à de légers bénéfices sur ses fabrications de sucre.

trésor et surtout aux contribuables. On aura, pour cette mesure, l'exemple de l'Angleterre, qui est plus entendue que nous, et depuis bien plus longtems, en matière d'impôts ou taxes sur les consommations et sur les sucres. Elle a supprimé le *Drawback* à l'exportation des sucres étrangers, parce qu'elle ne doit rien d'abord à ces sucres; en second lieu, parce que la faveur qu'elle accorde constamment à sa navigation qui bénificierait, par une plus grande importation des sucres étrangers, n'est pas compensée, et serait trop onéreuse à ses revenus de douane, attendu qu'un *Drawback* à l'exportation de ces sucres favoriserait beaucoup trop la contrebande d'écoulement et infiltrations intérieures et de sortie.

L'Angleterre estime qu'elle doit à ses sucres coloniaux, le marché intérieur et le placement de ceux de leurs sucres bruts, sur lesquels l'industrie de ses raffineries s'est exercée, et dès-lors la restitution du droit qu'ils ont payé à l'entrée ; elle y ajoute une faveur de 6 à 8 p. 0/0. Elle estime que leur rendement est de 70 p, 0/0, elle élève la restitution à 75 p. 0/0.

Que devons nous en France aux sucres étrangers? Rien, et surtout et dans tous les cas, bien moins que l'Angleterre. Notre navigation, plus coûteuse que la sienne, n'y trouvera que peu de profits de frêt, aucun même, et très peu d'expéditions et de spéculations commerciales. On peut le conclure, d'après l'élévation des droits à l'importation de Cuba et de Porto Rico et le manque pour nos expéditions d'un lieu de dépôt à la portée des contrebandiers espagnols.

La question présente reste donc seulement entre le trésor et les colonies. Elles réclament avec le commerce

et surtout avec les consommateurs, la réduction du droit à *la mise en consommation*, à 30 fr. le Q. M. sans décime de guerre. Sur la prime, elles se taisent; peut-être n'osent-elles pas parler en raison de la force et de la masse des préjugés sous lesquels on les a placés, depuis l'abolition de la traite (1). Mais libres, et invoquant la raison et la justice elles diraient :

« Maintenez la prime actuelle jusqu'au 1er juillet 1833 et les droits à la mise en consommation des sucres exotiques français et étrangers, jusqu'au 1er juillet 1834, avec un *Drawback* de 66 fr. par Q. M., sur la présentation d'un acquit de 66 f. de droits de mise en consommation, sur les sucres des colonies françaises seulement. Au 1er juillet 1835, les droits sur les sucres coloniaux et sur les sucres étrangers seront réduits de 5 f. sur le droit principal et le *Drawback* de 8 fr. 80 c., et ainsi graduellement aux 1ers juillet 1836 et 1837, et enfin que le tarif ne puisse être changé qu'en 1840. Pendant ces trois années le droit de mise en consommation sera descendu à 33 fr. le Q. M. ; les *surtaxes* auront suivi la même progression descendante, et vous ne paierez plus qu'un *Drawback* de 39 f. 60 c. que vous pourrez réduire.

---

(1) L'abolition de la traite a ranimé dans les colonies l'activité créole ; on a voulu profiter de sa chose et de ce qui en restait, et cette activité s'est portée non-seulement sur la culture de la canne, mais sur la cristalisation du sucre ; il en a été de même à Cuba, où on employait, avec tant de prodigalité de la vie des Noirs qu'il était facile de remplacer, la force brute et matérielle. Mais nos colonies ont déployé une sagacité plus industrieuse ; aussi, en sept années, ont-elles doublé leurs produits, et les ont-elles rendus d'une bien meilleure qualité.

» Vous aurez servi les intérêts de la consommation, et dès lors des raffineries et des ports ; mais surtout vous aurez donné la vie à vos colonies ; vos exportations seront plus fortes, votre industrie y trouvera plus de débouchés ; voilà pour la métropole. Pour les colonies, vous y aurez activé la production ; et si, dépouillée des préjugés et des fascinations des intérêts privés, la métropole y verse des capitaux, avant 1840, elles auront introduit dans vos ports, 200,000,000 kil. de sucres bruts ou terrés à 23 et 24 fr., au moment même où Cuba et Porto-Rico moins écrasées d'impôts porteront les leurs aux mêmes prix. »

Nous faisons observer que l'on n'a pas assez calculé, dans les combinaisons actuelles, les effets des lois récentes de transit et d'entrepôts intérieurs. Lorsque la contrebande de nos sucres raffinés, que la prime actuelle a facilitée, n'existera plus en Suisse et dans le grand duché de Bade, les raffineries d'Ulm et d'Augsbourg, de Schweinfurt, de Nuremberg et de Ratisbonne reprendront leurs affaires, prospéreront ; et ce seront nos sucres coloniaux qui les auront alimentées à l'aide du transit ; alors on pourra demander à la Bavière et au Wurtemberg la réduction de beaucoup de droits qui restreignent et entravent notre industrie

L'effet de la loi des entrepôts intérieurs sera également de rendre à meilleur marché, dans l'intérieur, le sucre en pains. Nos raffineries continueront donc d'exercer une industrie utile et qui du moins est dans la *progressivité* des perfectionnemens.

Nous avons exposé des faits nombreux qui sont pleins

de résultats. Ce n'est pas à nous à tirer des conclusions de cet ensemble de données statistiques. Nous les laissons à la sagacité de nos lecteurs. Qu'il nous soit permis d'ajouter à cet ouvrage, déjà fort long pour un *Essai*, quelques observations, qui peut-être ne paraitront pas sans intérêt.

Dans le système représentatif, c'est l'opinion publique qui, tôt ou tard, et se croyant pleinement éclairée, décide. Mais l'a t-elle été suffisamment par la lutte des intérêts opposés? Ont-ils tous été appelés, et sont-ils bien tous mis en présence? Mais s'ils se sont coalisés, l'opinion publique aura mal jugé, car ce sera dans l'erreur qu'elle aura puisé les motifs de son arrêt. Enfin l'opinion publique, ce juge souverain, n'est-elle pas prédominée par des engouemens momentanés; ne tombe-t-elle pas ensuite dans des découragemens irréfléchis? Elle en reviendra sans doute; mais les lois auront été sans stabilité. Sur la foi de ces actes et de ces lois, des capitaux ont été divertis, ont été engagés en pure perte, et la richesse nationale est d'autant appauvrie.

L'opinion publique a fait rendre la loi sur les transits; n'aurait-elle pas sacrifié plus d'une industrie manufacturière, au roulage, aux commissionaires, aux agens de la production? Lyon, ville manufacturière, affranchie, avant la révolution, de tout impôt, et aujourd'hui chargée de droits de consommation et d'octroi, voit passer dans ses murs les soieries de la Suisse d'une fabrication plus économique, puisque le pays est sans impôts, lesquelles vont en transit jusqu'à Marseille ou Bordeaux, alimenter la consommation des Etats-Unis, acquise à notre industrie jusqu'à ce jour, et que nos soieries conservaient à peine, dans leur rivalité avec

les taffetas, gros de Tours et étoffes unies de la Chine (1).

Peut-être, à la vérité, cette même opinion publique sacrifiera-t-elle aussi le roulage et les canaux aux chemins de fer, auxquels on fera couper la France en tous sens, d'une frontière à l'autre, là où des chemins de fer ne seraient nécessaires que sur une petite échelle, pour ouvrir, par exemple, des débouchés à des départemens, à des arrondissemens boisés et pleins de richesses minérales, qui n'en ont aucun, traverser nos grandes chaînes de montagnes et réunir ainsi les bassins de nos grands fleuves.

Organes de l'opinion publique, les lég slateurs des états représentatifs en deviennent aussi les régulateurs par leurs discussions éclairées, par celles de leurs commissions préparatoires. Mais les unes et les autres auraient plus de pouvoir sur l'opinion, si on adoptait le système des comités d'enquêtes anglais, *Select committees, Committees of secrecy;* si ces commissions étaient choisies par le président parmi les membres de la Chambre les plus instruits de la matière, quelques fussent leurs opinions et leur parti, ou au scrutin, dans le cas où le choix du président n'indiquerait que des candidats; et si elles étaient investies du droit d'appeler devant elles ceux qu'elles jugeraient convenables d'entendre, et même, comme les comités anglais, de faire prêter serment de dire la vérité; nos juges de paix l'ont bien; et ces commissions sont une véritable magistrature civile; elles agis-

(1) Ce transit est encore plus fort sur les blondes de coton et sur la rubannerie. Des quantités incroyables ont traversé le royaume.

sent dans les intérêts du pays. Il serait à désirer enfin qu'elles fussent moins temporaires que nos commissions actuelles, surtout dans les grandes questions de finances, de commutations d'impôts, de tarifs de douane. Pendant la durée de leurs travaux, continués, d'une session à l'autre, même d'une chambre à une autre en cas de dissolution, l'opinion publique s'occuperait des objets mis en discussion ; et alors on pourrait avoir l'assurance que la loi qui interviendrait serait l'expression d'un besoin du pays, et de la volonté et de l'opinion générales.

Parvenu au terme de cet *Essai*, il nous reste un dernier appel à faire à la patience de nos lecteurs et à leur indulgence, pour une si grande quantité de chiffres. Cet appel, nous le faisons surtout à la raison publique et à l'équité, sur l'importance de nos colonies. Cette importance ressortira par la comparaison consciencieuse et raisonnée des commerces extérieurs, des commerces réellement étrangers de la France et de la Grande-Bretagne que nous donnons ici. On verra, par des faits presque identiques dans l'ordre statistique, quel rôle joue, des deux parts, le mouvement général des commerces respectifs des possessions extérieures des deux plus grands Etats commerçans du monde civilisé, de 1830-33. Le commerce purement étranger est plus favorable à la France qu'à l'Angleterre. Nos pessimistes reviendront peut-être de leurs erreurs ; mais au moins ceux de nous qu'animent l'amour de la patrie, la noble passion du bien public et de la prospérité de notre belle France, y puiseront des motifs de satisfaction et d'encouragement. Ils auront sans doute à gémir

de la facilité avec laquelle, dans tous nos traités, depuis 1763, nous avons sacrifié plus de la moitié de nos colonies : le Haut et le Bas-Canada, la Dominique, la Grenade, Saint-Vincent et Tabago, en 1763; la Louisiane, en 1801; et l'Ile de France, en 1814, et celles de nos alliés, Sainte-Lucie, la Trinité, Berbice, le Cap de Bonne-Espérance et Ceylan. Nous ne parlons pas de Démérary et d'Essequibo, achetées à vil prix du roi des Pays-Bas, ni ne les faisons entrer dans ce compte; elles doivent la prospérité de leurs cultures à l'activité et aux capitaux de l'Angleterre. Le mouvement particulier du commerce de celles de nos colonies abandonnées à l'Angleterre est, pour elle, de 155,00,000 francs, *valeur officielle;* plus de 14 p. 100 du mouvement général de ses possessions extérieures de 557,155,000 francs, *valeur officielle.*

Nous devons, avant de donner cet état comparatif, faire observer que notre administration des douanes, dans son *Tableau du Commerce général de la France*, a porté la plus scrupuleuse exactitude aux faits et aux chiffres, et qu'on peut faire foi sur eux, et avec d'autant plus de raison et d'intime conviction, qu'elle a détaillé bien mieux que, jusqu'ici, on ne l'a fait nulle part, la nature des denrées et marchandises, leur provenance et leur destination. Les douanes anglaises ne donnent que la quotité, en livres sterlings, de leurs produits importés et exportés, et par puissance, *valeur officielle.* Ce mode autorise les doubles emplois et tout ce qui peut en résulter d'inexactitude, ce que celui des douanes françaises rend impossible. Nos douanes, par leur dernier tableau, ont porté un défi de vérité et d'exactitude aux douanes anglaises; l'accepteront-elles?

Les douanes françaises fournissent à part le chiffre de l'or et de l'argent, en lingots et monnaies importés et exportés. Elles n'en ont point donné les provenances et les destinations, parce qu'elles doivent s'en rapporter aux déclarations qui, souvent, peuvent ne pas être exactes. Il est utile de faire remarquer, à cet égard, que l'or et l'argent importés en France, le sont, en grande partie, comme marchandise, et non comme signe des valeurs ; qu'étant monnayés à peu de frais, et formant un commerce assez lucratif, mais toujours tenu secret dans ses opérations, les déclarations de sortie ne sont jamais régulièrement faites ; qu'il s'écoule beaucoup d'or et d'argent en espèces, dans les poches, dans des caisses secrètes pratiquées dans les voitures et de plusieurs autres manières occultes et cachées ; qu'en conséquence, il ne faudrait pas croire que la France qui, depuis 10 ans, reçoit, chaque année, de 200 à à 250 millions de francs d'or et d'argent, et n'en paraît exporter que de 20 à 40 millions, ait ainsi augmenté son numéraire de deux milliards, tout en se plaignant de sa disette. Cette considération acquérera plus de poids par les faits suivans qui sont à notre parfaite connaissance. En 1830, l'Angleterre a importé en France 85 à 86 millions d'argent en piastres, et la Belgique, 56, également en espéces ; en 1831, l'Angleterre, 115 millions, et la Belgique, 35 ; mais il était sorti de l'or monnayé, beaucoup plus pour ces deux états que pour les autres. Les Etats-unis remettent aussi des piastres, et ces remises, qui ont graduellement augmentées, et sont de 29 millions, en 1831, paraissent plutôt des soldes de balance des paiemens, avec l'Europe, que des marchandises.

Nous avons cependant, dans les États d'importation d'or et d'argent en France, en 1831, 222,600,000 fr., et dans ceux d'exportation, 27,666,000 francs seulement. Nous avons estimé que nous devions porter à l'exportation, pour écoulemens insensibles ou cachés, et pour matières non déclarées, 100 millions que nous ajoutons au total du mouvement général du commerce extérieur français, et nous n'avons fait cette addition qu'après avoir pris l'avis de quelques personnes expérimentées dans le *Commerce des matières.*

TABLEAU COMPARATIF RAISONNÉ

Des mouvemens généraux des commerces extérieurs français et anglais.

1831. COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS.

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	Francs.	Francs.
Denrées et marchandises	512,825,551	618,169,104
Numéraire	223,419,069	27,666,193
— non déclaré		100,000,000
	736,254,620	745,836,104
Total du mouvement général	1,482,090,724	
A DÉDUIRE.		
Mouvement général du commerce des colonies et possessions extérieures de la France	120,000,000	
Total du commerce réellement étranger de la France	1,362,090,724 fr.	

1830. **COMMERCE EXTÉRIEUR ANGLAIS.**

(Ét. Parl., N° 388.)

Valeur officielle.	IMPORTATIONS. Liv. st.	EXPORTATIONS. Liv. st.
Commerce général	46,265,241	69,691,302
Commerce de l'Inde, etc.	7,353,944	7,036,340
	53,619 185	76,727,642
Total, val. offic.	110,346,827 liv. st.	

(Voir le Tableau N° VII)

Valeur réelle.		
Commerce général	27,701,314	35,890,820
Commerce de l'Inde	4,085,535	3,730,072
	31,786,849	39,620,892
Total du mouvement général	71,407,741 liv. st.	
En francs	1,804,804,600 fr.	

A DÉDUIRE.

Mouvement général du commerce des possessions Britan., l'Inde et les mers de l'Inde et de la Chine comprises. Val. Réelle	497,734.626 fr.
Total du commerce réellement étranger de la Grande-Bretagne	1,307,069.974 fr.
Le commerce réellement étranger de la France est de	1,362,090,724 fr.
Différence	55,020,750 fr.

Par ces rapprochemens, on voit que le commerce des possessions extérieures de la Grande-Bretagne est une des causes de la grande supériorité de son commerce extérieur et de sa navigation; et ils fournissent une preuve, surabondante d'ailleurs, de l'importance des colonies, soit qu'on les considère sous les rapports de la production et de la consommation, soit sous ceux des stations maritimes et commerciales.

Ces établissemens extérieurs sont aussi l'aliment de l'industrie et des manufactures anglaises; et s'il est vrai que l'Angleterre et l'Ecosse confectionnent pour 40 millions liv. st., *valeur officielle*, de tissus de coton, ce qui ferait 450,000,000 fr., *valeur réelle*, à l'exportation, sans compter celle de 100,000,000 fr. prix des 835,000 balles de cotons étrangers de l'importation, tandis que nous n'en exportons, notre consommation intérieure satisfaite, que pour 50,000,000 francs, on concluerait que cette énorme production des manufactures et des machines britanniques fournit aux besoins d'une grande population extérieure, soit de sujets anglais, soit de cliens du commerce de la Grande-Bretagne, mais qu'elle laisse, et que nous avons aussi, pour les autres produits manufacturés, la palme de l'industrie (1).

Puisse cette réflexion sourire à notre patriotisme et

---

(1) On remarquera que, dans cette comparaison statistique, nous n'opposons au commerce français que le commerce anglais de 1830. En 1831, il a été moins heureux, et 1832 est encore moins favorable Toutes les informations que nous recevons sur l'état de l'agriculture et de l'industrie se trouvent d'accord avec cet état comparatif; la statistique, ici, n'a fait que le chiffrer.

donner plus de courage, d'espoir et d'avenir à l'industrie française. Dégagée, on doit l'attendre de nos nouvelles mœurs et de la diffusion des lumières, dégagée, disons nous, de cette manie vaniteuse et aveugle des monopoles et des priviléges qui nous étouffe (1), ne confondant plus l'esprit de coterie et de spéculation avec celui d'association, de mutualité et avec le soin judicieux de nos intérêts, l'industrie française peut parvenir à de hautes destinées et à une grande prospérité.

FIN DE L'ESSAI DE STATISTIQUE RAISONNÉE.

---

(1) Il nous sera aisé de démontrer, et toujours par la statistique, l'aveuglement et la fascination de nos partisans des monopoles et des priviléges. Nous en réunissons les matériaux; ils entreront dans un nouvel *Essai* qui se liera à celui-ci et traitera encore une des plus intéressantes questions d'économie politique ou de statistique, ainsi que l'ont fait notre *Essai sur les Etats-Unis*, celui *sur la production de l'or et de l'argent et l'affaiblissement des extractions des mines, depuis* 1808, et enfin celui *sur la valeur intrinsèque du blé et de l'argent, et sur la proportion qui doit exister entre ces valeurs et la quotité de l'impôt.* Nous les avons publiés dans les Bulletins de la Société Française de Statistique Universelle que nous rédigions alors: le premier, N°s 3, 4, 5 et 6, deuxième année; le deuxième, N°s 9 et 10, première année; et le troisième, N°s 3 et 4 de cette même année: nous y renvoyons.

TABLE AVEC SOMMAIRES

DE L'APPENDIX

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE DE LA TABLE DE L'APPENDIX.

APPENDIX

DES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES. — N° I.

PRODUCTION DES COLONIES INTERTROPICALES, EN SUCRE ET EN CAFÉ,

A DEUX ÉPOQUES DIFFÉRENTES, EN 1824 ET 1825, ET EN 1830 ET 1831.

COLONIES.		SUCRE EXPORTÉ (1). 1824-25.		SUCRE EXPORTÉ (1). 1830-31.	DIFFÉRENCE pour 100 DE LA PRODUCTION. En plus.... + En moins... —	CAFÉ EXPORTÉ. 1824-25.	CAFÉ EXPORTÉ. 1830-31.
		Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Pour 100.	Kilogrammes.	Kilogrammes.
Anglaises.....	Antilles........	155,970,465	196,546,722	223,380,143	+ 13 734	(6) 13,816,831	18,008,000
	Guyanne........	26,667,725					
	Maurice.	14,000,000					
Brésil...............	en 1816.	130,000,000	91,000,000	(2) 110,000,000	— » »	1,864,408	1,864,408
Espagnoles.... (Officiel et contreb.)	Cuba...........	71,000,000	82,000,000	114,500,000	+ 37 625	(7) 13,994,820	(8) 20,719,488
	Porto-Rico et dép.	11,000,000					
Françaises....	Antilles........	40,367,452	48,867,452	87,842,060	+ 84 174	(9) 30,265	2,194,808
	Cayenne........	1,500,000					
	Bourbon,.......	7,000.009					
Haïti..................................			327,000	»	— » »	17,588,000	19,544,000
Hollandaises, danoises et suédoises..........			28,000,000	(3) 52,000,000	+ 66 66	»	»
Java.			15,000,000	(4) 15,000,000	— » »	11,628,000	11,628,000
Inde.			10,000,000	(5) 14,717,590	+ 50 »	(10) 8.000,000	8,000,000
La Louisiane..............................			19,000,000	31,000,000	+ 63 133	»	»
(11) Totaux..............			490,740,174	648,639,793	+ 30 918	66,922,324	81.938,704

NOTES

DU TABLEAU DES PRODUCTIONS DES COLONIES INTERTROPICALES.

(1) Nous ne donnons ici que le sucre et le café exportés des colonies européennes. Ce tableau ne comprend donc pas la consommation coloniale. On peut voir, par l'état de répartition des productions de Cuba, que les 730,000 habitans de cette colonie consomment 1,665,000 arrobes (19,147,500 kil.) de sucre et 1,165,000 arrobes (13,630,000 kil.) de café.

(2) L'exportation du Brésil est incertaine; nous avons pris un terme moyen entre l'exportation de 1816 et celle de 1824-25; on peut noter la *différence* par —

(3) Peu certaine; principalement pour 1824-25.

(4) Nous n'avons aucunes données bien précises sur la production de Java.

(5) L'Inde peut produire autant de sucre qu'on lui en demandera.

(6) L'exportation des cafés des colonies anglaises, en 1824, ne comprend pas ceux de Berbiche et de Maurice. En 1830, ils sont portés dans le total de 20,720,000 kil.

(7) Porto-Rico et la Marguerite n'entrent pas dans ce chiffre.

(8) La Marguerite seule n'est pas comprise dans le chiffre de l'exportation des colonies Espagnoles, en 1830.

(9) Nous n'avons pas les chiffres de Cayenne et de Bourbon, en 1824-25.

(10) Les 8,000,000 kil., qui chiffrent le total des productions

en café de Moka et de l'Arabie, ne nous donnent pas de notions bien exactes de sa production. L'Arabie fournit, avec Java et l'archipel de l'Asie, à la consommation de l'Orient.

(11) Nous n'avons point les exportations de sucre et de café de la Colombie. En 1796 et 1797, après que la production de ces deux denrées a eu satisfait à l'exigence des colons espagnols et créoles de toutes couleurs, il a été exporté du port de la Guaira pour l'Espagne.

Sucre, 1376 caisses de 183 kilog. ½, avec la contrebande de ⅕	190,620 kil.
Café, 484,662 liv. de castille, avec la contrebande de ⅓	297,260
La production totale du café s'élève, en 1812, à.	2,760,000

PIÈCES JUSTIFICATIVES. — N° II.

— Septembre 1832. —

Adresse

AUX ELECTEURS ET CANDIDATS,

AUX ÉLECTIONS

DU NOUVEAU PARLEMENT.

Les négocians, armateurs et manufacturiers qui ont des intérêts aux colonies occidentales, considèrent comme un devoir impérieux de s'adresser aux électeurs et en même tems aux candidats des prochaines élections, dans la vue de leur faire comprendre de la manière la plus solennelle et probablement pour la dernière fois, que ces colonies sont perdues pour l'Angleterre si les efforts des Comités contre l'esclavage qui se multiplient dans le royaume et redoublent chaque jour de violence sont accueillis avec faveur par le public, et parviennent à influencer les choix qui se préparent. Les modifications qu'a

subies en dernier lieu la législation électorale ont considérablement étendu la sphère d'action, et par conséquent accru le pouvoir de quiconque entreprend de diriger l'opinion par des efforts soutenus. Au moyen d'une association complètement organisée, la Société contre l'esclavage peut, et elle s'en vante déja publiquement, réunir, dans le premier bourg venu, des milliers de prosélytes crédules et bruyans, tout prêts à appuyer de leur suffrage l'anéantissement de toute la propriété coloniale. Déja les papiers publics ont lancé des manifestes, désignant les uns à la réélection, excluant les autres du Parlement nouveau. Si cette oppression intolérable n'est pas secouée, si, sur de grandes questions nationales telles que la conservation ou la destruction des colonies, le peuple anglais se laisse ainsi entraîner par la passion, il serait insensé de compter plus longtems sur l'existence des colonies comme possessions utiles et productives de denrées nécessaires à la métropole.

A Londres et à Bristol, neuf grands établissemens commerciaux ont déja croulé, victimes de cette persécution contre les colonies, et leur ruine a entraîné celle d'une foule d'intérêts qui se rattachaient à ces établissemens. Une perte énorme de travail, comme l'a prouvé l'expérience, succède dans toutes les branches de l'industrie à ces convulsions commerciales; tôt ou tard elles écraseront tous les manufacturiers et les gens qu'ils emploient sous le poids de la misère et de la souffrance ; et en enfantant des mouvemens populaires, elles iront jusqu'à compromettre la cause de la liberté en discréditant les œuvres du gouvernement représentatif.

Les propriétaires des colonies occidentales font observer, avec tout le respect auquel ils sont obligés, que ces colonies n'ont pas le droit d'envoyer un seul représentant dans le Parlement de la Grande-Bretagne. Elles égalent en valeur et en produits cinq grands comtés de l'Angleterre; tous les bénéfices de leur industrie reviennent à la mère patrie; elles consomment annuellement cinq millions st. des produits des manufactures anglaises; elles fournissent au fisc public de la métropole un revenu annuel

de sept millions st. pendant qu'elles sont elles-mêmes pauvres et obérées ; elles procurent à la navigation nationale un emploi de 250 mille tonneaux, et cependant, nous le répétons, elles n'ont pas le droit d'envoyer au Parlement un seul mandataire pour s'y occuper spécialement des matières coloniales, pour élever la voix contre les assertions et les doctrines erronées ou hostiles, contre les calomnies dont les colons peuvent y être l'objet par l'effet de jalousies commerciales ou de motifs moins honorables encore.

En présence de cette proscription indirecte des intérêts coloniaux, il n'est pas juste, il n'est pas généreux, il n'est pas dans le caractère anglais, de commencer par accueillir avec un langage hostile, quiconque se présente comme le défenseur de notre système colonial. C'est au nom de la justice que les sujets éloignés de la Grande-Bretagne, forcés de recevoir de la métropole des lois faites sans leur participation, réclament des électeurs des sentimens de modération et de bienveillance. La question n'est pas de décider si les défenseurs des colonies doivent l'emporter, mais s'ils doivent être entendus. Si la découverte de la vérité et l'émission des lois sages sont l'apanage du Parlement anglais, n'est il pas évident que ce but important sera d'autant mieux atteint que la discussion aura admis les vues les plus diverses et l'exposé des renseignemens venus des localités mêmes, afin de donner àla loi ce caractère judicieux, pratique et salutaire dont elle ne peut se passer ? N'est-ce pas surtout sur ce mérite des connaissances locales que sous d'autres rapports, les candidats appuient plus particulièrement leurs droits ?

L'homme le plus expérimenté est toujours considéré comme le plus apte à devenir un bon législateur ; celui qui connait les ressources du régime colonial et l'influence salutaire que ce régime exerce sur toutes les branches des industries manufac turières, possède d'autres droits au choix des électeurs du pays que le déclamateur virulent, prêt à changer tout système sans être à portée de calculer le bouleversement de propriétés qui résulterait de ses utopies. Il faut donc l'espérer : le peuple anglais s'il désire maintenir des relations amicales et un attachement

réciproque entre la mère patrie et les colonies, ne cherchera pas à exclure du Parlement les mandataires qui seraient indirectement intéressés dans la question des colonies, ou qui se montreraient disposés à appuyer le maintien du régime colonial. Si une telle exclusion avait lieu, tout espoir de salut serait interdit aux colons; et le monde entier les approuverait d'imiter l'exemple des États-Unis d'Amirique, en proclamant le droit de se gouverner eux-mêmes.

En ce qui concerne la grande question de l'esclavage, les colons savent que l'état stationnaire n'est la condition d'aucune société humaine, et que des améliorations progressives doivent graduellement amener d'importants changemens.

La propagation des lumières qui en ce moment renouvelle complètement la face de la société en Europe, doit, dans un délai plus ou moins rapproché, exercer la même influence aux colonies. Mais on peut se le demander, quelle civilisation, quels avantages d'ordre et de gouvernement régulier ont jamais été obtenus autrement que par un respect inviolable pour les droits de la propriété, que par le maintien des lois, que par les principes sacrés de la justice qui font non-seulement la prospérité des États, mais la base de leur constitution et de leur gouvernement.

Les colons ne demandent pas autre chose qu'une juste indemnité, si on juge à propos d'émanciper les esclaves. Leur droit à cet égard est expressément formulé dans les paroles d'un haut magistrat, paroles qui, bien que fréquemment citées dans les documens officiels qui sont entre les mains du gouvernement, ne sont pas suffisamment connues du public. Lord Stowell, siégeant dans une affaire d'appel, a prononcé ces paroles remarquables. « Si l'esclavage est un crime, c'est un crime auquel ce » pays a complètement participé et dans la réparation duquel il » doit avoir aussi sa juste part ». Outre cette décision solennelle émanée de nos propres tribunaux en faveur des droits des propriétaires d'esclaves, on se souvient que, pendant la dernière guerre avec les États-Unis, ceux-ci perdirent beaucoup d'esclaves emmenés par les Anglais. Quand la guerre fut finie, les États-

Unis réclamèrent une indemnité pour le dommage causé sous ce rapport aux propriétaires. La question fut soumise à un pouvoir neutre, qui décida que ce dommage serait remboursé au compte de la Grande-Bretagne à un taux auquel acquiesceraient les propriétaires, en prenant pour base l'indemnité à laquelle ils auraient droit pour la perte de leur propriété dans le cas où l'émancipation des esclaves serait décrétée. Après cette reconnaissance solennelle de la propriété des esclaves par nos plus hautes cours judiciaires et par la législation supérieure du droit des gens, toute tentative pour accomplir les projets de la Société contre l'esclavage tendrait au renversement des droits les plus sacrés : et parmi les personnes politiques qui se sont déclarées contre les colonies, il n'en est pas une seule qui, placée sur le siège du juge, ne se sentit contrainte de décider que les prôneurs de l'extinction de l'esclavage, seraient, immédiatement après l'exécution de leurs projets, tenus de fournir une indemnité équivalente à la propriété dont ils auraient amené l'anéantissement.

En ce qui concerne l'esclavage en lui-même, on conçoit sans peine combien il est difficile d'amener les opinions à une complète exactitude sur un sujet dont le nom seul entraîne le jugement à se prononcer en quelque sorte sur parole, et soulève tous les sentimens contre le système qu'il s'agit d'apprécier. Toutes les fois que sur un sujet quelconque il existera des opinions formées d'avance, nées de nos habitudes d'enfance, enracinées chez nous par l'éducation et la direction de notre littérature, il arrivera rarement que la masse du public se donne la peine d'examiner de près la question. Sans chercher à défendre l'esclavage en principe, les colons ne peuvent se dispenser de représenter que l'approvisionnement des marchés en vivres et volailles, l'armement des navires, et beaucoup d'autres avantages semblables sont entièrement entre les mains de la population noire; qu'il en résulte pour elle des bénéfices particuliers assez considérables, et qu'enfin, sous le rapport du bien être materiel, cette population est dans une position bien plus favorable que celle des basses classes si malheureuses dans la plu-

part des pays de l'Europe. Ces considérations, sans justifier l'esclavages atténuent en partie ce qu'il a de pénible et de repoussant ; elles suffisent du moins pour prouver à tout homme raisonnable que dans l'état de la société aux colonies, il n'y a rien qui exige une précipitation violente, aveugle et inflexible. Que l'on consulte l'origine de la civilisation de toute société naissante, et on verra qu'avec de la prudence et une sage réserve de la part de la métropole, il y a lieu d'espérer que dans un délai prochain la position des Noirs dans ces colonies constuera un états de civilisation plus avancé qu'il n'y en eut jamais pour les nègres dans toute autre partie du monde. En dépit de toutes les clameurs dont les *assemblées coloniales* ont été l'objet, il est certain qu'elles ont déjà beaucoup fait pour améliorer, par la lettre comme par l'esprit de la loi, la condition des esclaves. Quelques extraits de dépêches officielles attesteront les sentimens qui animent ces assemblées quand on les traite comme elles y ont droit.

M. Huskisson, dans une dépêche au gouverneur de la Barbade, d'octobre 1827, disait que : « Le dernier acte faisait faire » à la colonie un pas remarquable vers un meilleur système de » législation, et que S. M. en le ratifiant se plaisait à en témoi- » gner son approbation ».

Au gouverneur de Saint-Vincent le secrétaire d'état colonial écrivait, le 3 avril 1827. « En revenanr sur l'ensemble de cette » loi, je suis chargé par S. M. de vous témoigner, sa satisfaction » au sujet des dispositions unanimes montrées par le conseil et » l'assemblée pour se conformer aux recommandations que le » gouvernement a faites sur cette matière importante. »

Au gouverneur de la Dominique, le 3 avril 1827. « S. M. re- » connait avec plaisir les dispositions manifestées par la législa- » ture de la Dominique, dans plusieurs clauses de ces actes, » pour améliorer la condition des Noirs, et comme ces actes » sont en général rédigés de manière à augmenter le bien-être » de cette classe, S. M., de l'avis de son conseil privé, a bien » voulu y donner son approbation. »

Au gouverneur de Saint-Christophe, janvier 1828. « Cet acte
» est remarquable par la sagesse et l'humanité de la plupart de
» ses dispositions. »

Ces documens attestent suffisamment la bonne volonté des colons pour l'amélioration de leurs lois de régime intérieur, et si les ministères suivans avaient continué d'agir dans le même esprit de conciliation, et en conformité des résolutions de 1823, très probablement l'amélioration matérielle de la condition des Noirs n'aurait fait qu'y gagner.

Dans cette grande crise qui les menace aujourd'hui, les colons demandent aux électeurs du royaume de bien peser l'arrêt qu'ils vont être appelés à porter sur le sort des colonies.

Qu'ils veulent bien considérer que cette question des colonies a besoin d'être, sous le rapport de la difficulté, examinée sous le même point de vue que celle de la taxe des pauvres, ou celle de la civilisation de l'Irlande. Chacun s'accorde à reconnaître que ces deux dernières doivent être résolues non selon le caprice des partis politiques, mais par une législation large et philosophique, par cette législation qui distingue et formule pour l'avenir comme pour le présent les institutions destinées à renouveler une société tout entière, et qui, marchant d'après ce but, combine ses dispositions pratiques de telle sorte que progressivement appliquées, elles s'adaptent et s'identifient peu à peu au plan général qui préside à cette régénération.

Quant aux candidats qui se présentent aux prochaines élections, les colons prennent la liberté de leur rappeler que depuis longtems, les hommes d'état les plus distingués ont décidé qu'un mandataire ne doit jamais sacrifier une opinion droite ou un jugement bien mûri aux exigences d'une classe quelconque de constituans ligués par une clameur populaire. Le gouvernement, la législation sont des matières de jugement, de raisonnement et non de sentiment. Le jugement est fixe et conséquent; le sentiment est variable et capricieux. Quand un candidat recherche plutôt la popularité qui vient à vous que celle après laquelle on court, il doit toujours exister entre lui et ses com-

mettans sur toutes les questions difficiles, un échange d'influence sur leurs sentimens réciproques. Celui-là sentira que souscrire à toutes les volontés de la foule, n'est pas le plus beau des titres à l'estime du pays, et que les mandataires qui s'acquièrent, dans le peuple même, le plus de consistance et d'avenir, sont ceux qui guident l'opinion au lieu de la suivre.

Les colons, en ce qui concerne cette opinion publique, ne peuvent s'empêcher de signaler les machinations dirigées par des hommes qui ont tout à fait jeté le masque et poursuivent ouvertement la destruction des colonies. Voici quarante ans passés qu'il s'est formé une vaste secte qui, sous des semblans de philosophie et de principes impartiaux de morale et de politique, s'est introduite peu à peu dans tous les ressorts du gouvernement dont elle est aujourd'hui la maîtresse. Elle ne demande plus elle exige. Elle se vante d'être devenue un équilibre indispensable, toute prête à faire triompher un ministère ou à le renverser, en se rangeant pour ou contre l'opposition. La première manifestation directe de son pouvoir, si on s'en rapporte aux discours des membres des deux chambres, a eu lieu dans l'échec éprouvé par lord Melville. Elle intrigua et essaya de traiter avec M. Pitt; mais ce grand ministre était trop habile et trop éclairé pour souscrire à des exigences. Elle devint un gênant auxiliaire de l'administration Whisg de 1807, et on sait avec quel mépris M. Fox traitait les vues intéressées d'agrandissement de cette secte. Après la mort de cet homme d'état, sur le premier bruit des dispositions de la cour, elle fut la première à trahir ce parti en abandonnant lâchement lord Grey, et en se ralliant à M. Perceval. Dans ces dernières années, la souplesse de son désintéressement n'a pas changé, et sous un gouvernement faible elle constitue par le fait un quatrième pouvoir dans l'état, exerçant une influence plus grande et disposant de plus d'emplois que les trois autres réunis.

C'est au peuple anglais à décider si cette influence inconstitutionnelle doit continuer d'exister. Sans cette secte et les erreurs qu'elle sème, il n'y aurait aucune difficulté insurmontable dans la solution de la question coloniale. Plus d'insurrec-

tions à craindre, si les provocations partant de la mère patrie cessaient. Nos colonies occidentales sont bien plus avancées que tous les autres pays où l'esclavage existe, et sans les restrictions commerciales qui les enchaînent, sans l'extrême disette de numéraire qui les afflige, et qui provient de circonstances qu'il n'est pas en leur pouvoir de modifier, aucun pays situé sous le tropique, ne serait mieux approprié à la culture du sucre. Situées au centre des deux Amériques, ces établissemens pourraient devenir une source inépuisable de richessses pour la mère patrie, et les ministres du Roi doivent trembler des sentimens qui succèderaient à leur destruction. Ce ne serait pas la première fois que l'opinion publique en Angleterre éprouverait une de ces réactions puissantes; et si un événement si désastreux pouvait arriver, les négocians, armateurs et manufacturiers, intéressés dans le commerce colonial, sont dans la ferme conviction que le peuple anglais, voyant la Grande-Bretagne privée de sa prépondérance maritime, n'être plus le centre où la diplomatie de l'Europe se réunit pour décider les destinées du monde, ne tarderait pas réclamer le châtiment exemplaire de ceux qui se seraient chargés de cette œuvre de destruction.

Nous donnons, à la suite de cette adresse, les opinions émises dans les assemblées d'élection de la Métropole, par les candidats ou électeurs les plus influents, sur les mandats impératifs et sur l'émancipation des Noirs.

Pièces Justificatives. — N° III.

TABLEAU *de la population et des exportations de l'île d'Haïti, à quatre époques différentes, en 1790, sous le gouvernement de la France; en 1800, sous celui de Toussaint-l'Ouverture; en 1804, sous celui de Dessalines, et en 1827, sous celui de Boyer.*

ANNÉES.	1790.	1800.	1804.	1827.
POPULATION.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre (1).
Population absolue.	»	»	470,000	935,335
Travailleurs.	455,000	290,000	»	»
EXPORTATIONS.	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.
Sucre.	81,702,610	26,700,000	23,800,000	326,270
Sirops et Mélasses..	125,517,921	6,491,257	7,574,852	»
Café.	34,075,590	17,185,000	15,500,000	17,558,917
Coton.	3,143,063	2,025,000	1,500,000	445,475
Cacao.	»	117,000	100,900	11,073
Indigo...........	465,800	18,500	17.700	
Bois de teinture...		»	»	1,198,292
				Mètres cubes.
Acajou.	»	»	»	556,317
Valeur estimée des produits...................... fr.				47,561,104
Droits de douane, à leur sortie................. fr.				7,236,630

(1) Dénombrement de l'île entière, en 1824.

(*New Monthly Magazine.* — Février 1825, p. 69.)

Le nombre des individus de toute couleur de la partie française est de 715,000.

DE CUBA, EN 1830.

ENTRÉS.		SORTIS.	
VAISSEAUX.	TONNAGES.	VAISSEAUX.	TONNAGES.
Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
1,780	255,881	1,637	231,956

ONDITIONS.

ESCLAVES TRAVAILLEURS.				TOTAL.
SUCRERIES.	CAFEIRIES.	TABAC.	AUTRES CULTURES.	
Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
70,000	50,000	7,987	31,065	138,992 environ moitié.

URES.

E DU TABAC.	AUTRES CULTURES.	BOIS, SAVANNES, MONTAGNES, ÉDIFICES, CHEMINS ET RIVIÈRES.
ctares carrés.	Hectares carrés.	Hectares carrés.
8,038 60	284,038 40	5,060,844 80

VIVRES

.ISES,

COLONIES.	NAVIGATION.			MORUE DES PÊCHERIES FRANÇ.	
	...ÉS.	SORTIS.			
	TONNAGE.	BATIMENS.	TONNAGE.	IMPORTÉE EN 1831.	VALEUR OFFICIELLE.
	Nombre.	Nombre	Nombre.	Kilogrammes.	Francs.
AMÉRIQUE SEPTENTRIONAL...					
Saint-Pierre et Miquelon (1831)	353	»	»	»	»
ANTILLES.					
La Martinique (1er Janvier 1832)	40,996	136	35,037	1,744,618	436,155
La Guadeloupe (1er Janvier 1831	47.623	194	47,772	2,820,075	705,019
AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.					
Cayenne (1er Janvier 1832).....	4,458	23	4,056	131,157	32,789
AFRIQUE.					
Bourbon (1er Janvier 1830)....	15,122	62	18,315	210,345	58,584
Sénégal (1825)...............	3,058	25	2,706	»	»
ASIE.					
Comptoirs français dans l'Inde (1	1,145	5	1,241	»	»
TOTAUX. ...	10,755	445	109,127	4,906,193	1,226,549

Noirs valides des deux sexes....ons................ 64,265,250 francs.
— Vieillards, enfans ou invaons..................... 30,250,083 —

(1) Il a été exporté aux établissem, 36,400 francs. — Dans les années 1825, 1826, 1827, 1828 et 1829, l'expoévénemens de juillet 1830 a opéré, sur les exportations de la Martinique, de llement de 40 à 45 pour 100, mais de 60. Les colons ont préféré de payer leurs c

OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX N°s IV ET V.

Nous avons présenté le tableau de la population et du commerce de Cuba (N° IV), en cinq séries de tableaux ou états, d'aprés une étude soignée et raisonnée de l'histoire économique, politique et statistique de l'île de Cuba de don Ramon de la Sagra, spécialement et en préférant ses calculs et développemens à ceux de *la Estadistica de Cuba* de don José Serranos. Ce tableau dit beaucoup par lui-même; et pour favoriser le plus qu'il nous a été possible le désir et le besoin de multiplier les informations sur cette intéressante colonie, indépendamment de tout ce que nous en avons dit dans le cours de cet *Essai*, nous avons ajouté, en traitant des rendemens en sucre par tête de travailleurs, à l'*Inventaire* d'une habitation de sucrerie (*Ingenios*) de Cuba, des notes étendues qui pourront avoir quelque utilité.

Nous n'avons pas traité, dans le cours de ce petit ouvrage, des rendemens en sucre de l'hectare planté en cannes. Nous n'avions pas les contenances des plantations anglaises de sucreries, et nous avions, d'une manière très-peu certaine, celles des habitations françaises. Il nous était impossible, dès-lors, de comparer les rendemens de l'hectare en sucre de ces trois cultures. Nous nous sommes bornés à celui par tête de cultivateurs. On pourra relever des trois derniers tableaux ou états, le rendement de l'hectare carré à Cuba. Dès que 204,410 hectares sont cultivés en cannes à sucre, et qu'elles produisent 94,000,000 kilogrammes de sucre terré, l'hectare rend donc 450 kil. de sucre (l'arrobe est de 11 kil. 484); mais à peine le quart est-il en récolte annuelle; et on peut très-raisonnablement supposer que l'hectare carré, en culture effective, rend à Cuba 3,000 kilogrammes de sucre, grandes, moyennes et petites habitations, prises ensemble.

Pour les colonies françaises, nous avons été contraints de former deux tableaux ou états (N^os V et VI); leurs produits sont accompagnés de notes qu'il ne nous aurait pas été possible de comprendre dans cet état, et encore moins dans le tableau N° V.

ÉTAT DES PRODUITS DES COLONIES FRANÇAISES, IMPORTÉS ET ENTRÉS A LA CONSOMMATION, ET DES DROITS QU'ILS ONT ACQUITTÉS A LEUR INTRODUCTION EN FRANCE, EN 1831.

COLONIES ET ÉTABLISSEMENS.	SUCRES DE TOUTES QUALITÉS (1)	CAFÉ.	CACAO.	COTON.	GIROFLES et ÉPICERIES.	ROCOU.	INDIGO.	GOMME.	CIRE.	BOIS DE TOUTES SORTES.	DROITS DE DOUANES. (5)
	Kilogrammes.	Kil	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil,	Kil.	Francs.
La Guadeloupe....	36,579,836	968,480	9,042	28,892	61	»	»	»	»	241,040	18,813,357
La Martinique.....	27.049,000	379,044	157,110	5,117	24,318	»	»	»	»	949,840	13,845,765
Bourbon.........	16,229,003	761,814	191	3,174	729	»	282	»	»	31,995	7,092.305
Cayenne.........	1,432,075	42,426	22	169,520	18,112	82,122	»	»	»	68,729	851,408
Sénégal.........	»	»	»	»	»	»	12,754	677,040	12,898	93,285	114,752
Comptoirs de l'Inde.	(2) 43,023	47,282	»	81,232	193,747	»	»	»	»	»	424,608
St-Pierre et pêcheries de Miquelon.	(3) »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,789
TOTAUX (4)...	81,332,937	2,199,646	168,345	268,935	236,967	82,122	13,036	677,040	12,898	1,384,889	41,148,984
Produits des col. fr. importés, mais non entrés à la consommation, en 1831.	6,582,833										938,317
TOTAUX (6)...	87,915,770	2,199,046	168,345	218,955	236,967	82,122	13,036	677,040	12,898	1,384,889	42,087,301
Valeur en francs (7)	52,749,462	1,649,286	116,442	175,148	2,369,670	164,244	130,360	947,856	25,796	346,222	58,674,486

NOTES

DE L'ÉTAT DES PRODUITS DES COLONISE FRANÇAISES, ETC.

(1) Nous avons réuni les sucres terrés avec les bruts. Le sucres terrés, entrés, comme les bruts, à la consommation, ne s'élèvent qu'à 183,793 kilogrammes.

(2) Les sucres des comptoirs de l'Inde sont portés sur le *Tableau du Commerce général de France*, dans la classe des *sucres étrangers*.

(3) Saint-Pierre et Miquelon sont bien colonies françaises; leurs produits figurent dans le quatrième tableau, à l'article des *Pêcheries*. Alger n'est point encore rangé parmi nos colonies.

(4) Les provenances en sucre des colonies francaises, arrivées dans les ports de France, s'élèvent, poids brut, à 87,916,770 kil. Nous ne donnons ici que celles qui sont entrées directement à la consommation.

(5) Les denrées coloniales en général ont payé, à l'importation, 42,078,658 francs de droit de douane, décime compris.

(6) Par l'effet des opérations sur les primes, il est entré à la consommation, de 4 à 5 millions de lumps et de vergeoises, suivant le plus ou moins d'habileté des rafineries, pour l'exportation sous primes. Nous pouvons hardîment avancer que la consomination de la France, la contrebande comprise, atteint,

avec les sucres de betteraves, 90 millions de sucre brut, surtout par la rentrée des sucres sortis avec primes.

(7) Le total de leur valeur, ici porté, est un *minimum* très-large, mais qui comprend les cacao, coton, épicerie, indigo, gomme, cire et bois de teinture et d'ébénisterie, spécialement indiqués comme provenances des colonies françaises. La valeur officielle que nous donnons est très-basse. Les sucres sont à 60 francs le Q. M.; le café à 75 centimes le kilogramme. L'indigo, dont le prix est à 16 francs le kilogramme, est porté à 10 francs, d'après un prix moyen qui nous a paru modéré.

TABI[…]*nique* (Documen[…]
elle[…]*blancs ou gens de*[…]
et d[…]

TION, EN 1829

OU

ERNIERS DÉNOMBRI

	ra	ESCLAVES.	
		Nombre	
AMÉRI			
Bas-Ca		»	
Haut-C		»	
Nouve		»	
Nouvel		»	
Cap B		»	
Ile du		»	
Terre-N		»	
		»	1,
INI			

Pièces justificatives. — N° VIII.

ÉTUDES STATISTIQUES

DU TABLEAU DES COLONIES ANGLAISES

ET

POSSESSIONS EXTÉRIEURES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Ces Possessions peuvent être divisées :

1° En établissemens de culture ordinaire et pêcheries ; dans l'Amérique septentrionale, en Afrique et dans l'Australie ; établissemens que l'on peut regarder comme en perpétuelle formation ;

2° En stations de commerce, soit interlope, soit direct ; dans l'Amérique septentrionale, le Golfe du Mexique et l'Afrique ;

3° En colonies à sucre et denrées intertropicales, dans le Golfe du Mexique et dans l'Océan indien,

1° Établissemens de culture ordinaire, de pêcheries, de défrichement et d'immigration.

	POPULAT. LIBRE.	IMPORTAT.	EXPORTAT.	TONN. EXPORTÉS.	TONN. IMPORTÉS.
	Nombre.	Francs.	Francs.	Nombre.	Nombre.
Haut et Bas Canada, en 1830.........	730,433	14,236,275	27,935,525	227,909	221,694

Il y a une différence, en faveur des exportations, de 13,699,250 francs, quoique le tonnage soit à-peu-près le même. Cet excédent des exportations est en denrées sèches, puisque le tonnage n'est que de 3 pour 100 moins fort ; et ces denrées alimentent un commerce interlope avec les États-Unis. Quelle que soit la sévérité des douanes américaines, il est d'une impossibilité reconnue que la contrebande n'ait pas lieu sur des côtes aussi découpées que celles des grands lacs. Le reste de cette différence s'applique à l'émigration continuelle (de près de 50,000 individus, en 1831) dans le Haut-Canada. Elle représente les capitaux des immigrans, ou ceux qui leur sont avancés.

2° En bois de chêne, pins, sapins, madriers, etc.; lesquels sont cause de la modération des droits d'importation en Angleterre, sur ces bois, et du sur-haussement de ceux qu'elle a imposés sur les bois du nord de l'Europe.

3° Enfin en pelleteries, la majeure partie des 2,300,000 peaux diverses qui figurent sur les états d'importations des douanes anglaises.

Le Nouveau-Brunswick fournit, par les travaux d'une population de 73,000 individus, des importations en grains, potasses et pêcheries, d'une valeur officielle de 5,346,030 francs, et reçoit d'Angleterre 6,873,050 francs de semblable valeur.

La Nouvelle-Ecosse, le cap Breton et l'île du Prince Edward sont tout à-la-fois établissemens de culture, pays d'immigration et stations commerciales.

Terre-Neuve reçoit plus de denrées de l'Angleterre qu'elle n'en a exporté, mais il est des navires de pêche qui font leur retour direct. Des bâtimens qui fréquentent le Grand Banc s'approvisionnent à Terre-Neuve; et il y a commerce interlope avec l'état du Maine, et même avec quelques côtes du Massachussetts.

2° On reconnaîtra dans ce tableau, comme station commerciale, les établissemens de Honduras, dans le golfe du Mexique. Ses exportations en bois de teinture et quelque peu d'indigo ne font que le cinquième des importations de la Métropole dans cette possession britannique; et, en comparant le tonnage des exportations avec celui des importations, on doit juger que celles-ci sont en denrées sèches et de peu de poids; elles ont été alimenter un commerce direct ou interlope avec la Côte-Ferme et le Mexique, et surtout avec l'île de Cuba.

La Gambie, Sierra-Léone et Fernand-Pô, sur la côte occidentale de l'Afrique, sont des stations commerciales et des établissemens en formation. Les exportations de la métropole sont doubles des importations de ces deux possessions.

Les mêmes considérations s'appliquens au Cap de Bonne-Espérance qui importe en Angleterre quelques grains et 10,661 hectolitres vin, environ le double de la quantité de vins de France, admis dans les ports de la Grande-Bretagne.

Gibraltar et Malte sont des forteresses, des postes maritimes et des stations commerciales. Leurs exportations ne s'élèvent qu'à 1,500,000 francs, et les importations de la métropole, dans ces deux ports, les mieux situés pour le commerce avec l'Espagne, les côtes de Barbarie, la Sicile et l'Archipel, s'élèvent à 40,000,000 francs.

Ceylan est un riche établissement de culture en même tems qu'une des clés des mers de l'Inde. Les exportations de la métropole y sont peu considérables, environ 1,200,000 francs; mais les importations de cette colonie s'élèvent à plus 5,000,000 fr., formées par 246,759 kilogrammes de cannelle, portés dans les

états des douanes anglaises, et par les produits de la pêche des perles, dont la ferme seule est de trois à quatre millions de francs; produits qui ne figurent pas dans les états des douanes de la Grande-Bretagne.

3° Les colonies à sucre, café, etc. sont au nombre de dix-huit dans le Golfe du Mexique (Honduras, nous venons de le dire, est une station de commerce), et une dans l'Océan Indien.

Ces colonies

ILES ET TERRITOIRES.	ONT UNE POPULATION			ET PRODUISENT :		
	BLANCHE.	DE COULEUR LIBRE.	ESCLAVE.	SUCRE.	CAFÉ.	RHUM.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Kilogrammes	Kilogrammes.	Hectolitres.
Golfe du Mexique	85,173	78,565	694,671	198,282,300	12,694,765	31,616,200
Maurice.	8,444	15,851	76,774	25,097,800	3.203,919	»
19 Col. à sucre.	93,617	94,416	771,445	223,380,100	15,898,684	31,616,200

Elles importent dans la Grande-Bretagne, valeur officielle. . . . . 261,128,425 fr.

Elles exportent de ses ports. 126,075,951

La différence représente les avances des propriétaires résidant en Angleterre, le remboursement et les intérêts des capitaux prêtés. 135,052,474

Mais nous devons chiffrer ces résultats en valeur réelle.

Les dix-neuf colonies anglaises importent donc dans le Royaume-Uni, valeur réelle. . . . . 132,225,685 fr.

Elles en exportent. 60,216,583

Différence qui représente les revenus des propriétaires des grandes habitatious et colons résidant en Angleterre. 72,009,102

On voit que plus de la moitié du produit net ou rente liquide reste en Angleterre ; et on n'est plus étonné des plaintes des colons du défaut de numéraire métallique et de circulation ; leurs plaintes sont de même nature que celles des Irlandais.

On cesse également d'être étonné quand on voit, d'après les rendemens de la culture, que nous donnons sous le N° X des *Pièces justificatives*, que, dans le tableau, N° XI, qui les termine, les colonies anglaises paraissent avoir une culture moins améliorée que les françaises. Puis qu'il y a moins de propriétaires résidant dans les Antilles anglaises qu'à la Guadeloupe, la Martinique, Cayenne et Bourbon, cet effet est tout simple. Cependant il y a bien plus de grandes habitations, où il y a nécessairement économie de main-d'œuvre, dans les colonies anglaises que dans les françaises.

En étendant ces comparaisons et en les chiffrant, nous trouvons :

1° Que 694,000 esclaves anglais, réduits à ceux des ateliers de sucreries, c'est-à-dire à 288,000 travailleurs, ont produit, en sucre.......................... 223,400,000 Q. M.

C'est, par tête............... 776 kil.

Et, dans les colonies françaises, 115,000 travailleurs donnent.......................... 90,000,000 Q. M.

C'est, par tête............... 783 kil.

2° Que 959,479 habitans des colonies anglaises ont importé dans le Royaume-Uni..................... 132,225,685 fr.

C'est, par tête........... 139 fr. 79 cent.

Et que, dans les quatre colonies à sucre de la France, les 348,000 individus qui les habitent ont importé dans la métropole.............................. 55,836,600 fr.

C'est, par tête........... 132 fr. 86 cent.

3° Mais nous trouvons également que, dans ces mêmes colonies anglaises, il n'a été exporté que......... 60,200,000 fr,

C'est par tête de 960,000 habitans... 62 fr.

Tandis que les 348,000 habitans des quatre colonies françaises ont exporté de la France (année moyenne, de 1828, 1829 et 1830), pour leurs consommations.. ..... 54,022,560 fr.

C'est, par tête.......... 126 fr. 60 cent.

On se rendra compte aisément de ces différences en faveur des importations anglaises et des exportations françaises. Les colonies anglaises produisent neuf fois plus de café que les françaises, tandis que la production du sucre, dans celles-ci, est à celle des colonies anglaises :: 27 : 67.

L'importation générale, dans la métropole, doit donc être plus forte, et ne l'est cependant que d'un dix-huitième.

L'absence des grands propriétaires de la Jamaïque, de la Barbade et de Démérari cause la différence des exportations.

Ces calculs de proportion sont utiles pour bien juger quel degré d'importance peuvent avoir nos colonies.

PIÈCES JUSTIFICATIVES. — N° IX.

POPULATION ET PRODUITS

DU RESTE

DES COLONIES DE L'AMÉRIQUE INTERTROPICALE.



Nous avons des renseignemens moins complets sur les autres colonies européennes des tropiques; nous ne les présentons donc pas en forme de tableaux. Nous fournissons seulement quelques données sur chacune, en commençant par les plus importantes.

COLONIES ESPAGNOLES.

PORTO-RICO est encore une des riches colonies de l'Espagne. Lieu d'exil légal, elle contient bien plus d'hommes libres que d'esclaves. On peut évaluer sa population à 240,000 individus, dont 35,000 blancs, 170,000 libres de couleur, et 35,000 esclaves.

Nous n'avons aucunes données sur ses exportations et importations. Divisée en un grand nombre de petites propriétés, elle produit des cafés, des cacaos, de l'indigo, beaucoup de coton, du bétail pour les îles voisines, et elle exporte de quarante-cinq à quarante-six millions de kilogrammes de sucre. Elle est, comme Cuba, écrasée d'impôts, et forcée de vendre à tous prix.

La Marguerite, qui dépend de Porto-Rico, a une population de 20,000 habitans, dont 2,000 blancs, 3,000 libres Indiens ou hommes de couleur, 15,000 esclaves. Elle exporte, sur le Continent de la Colombie et en Espagne, de trois à quatre millions de kilogrammes de sucre.

COLONIES HOLLANDAISES.

Surinam, dans la Guyanne, renferme, dans ses marais, une population de 2,500 Blancs, sans les employés et la garnison, 3,700 libres de eouleur et 50,000 esclaves. Elle exporte aujourd'hui 30,000,000 kilogrammes de sucre.

Saint-Eustache et Saba. Nous prenons, dans M. de Humboldt, la population de cette colonie et de sa dépendance, de 18,000 habitans, dont 12,000 esclaves

Saint-Martin, en partie hollandaise, en partie française, 6,000 habitans, dont 4,000 esclaves.

Curaçao, toujours d'après le même auteur, renferme 11,000 habitans, dont 6,500 esclaves.

Ces trois dernières colonies hollandaises exportent de huit à neuf millions de kilogrammes de sucre.

COLONIES SUÉDOISES ET DANOISES.

Sainte-Croix est la plus importante de ces petites Antilles;

elle a une population de 36,800 individus, dont 3,000 blancs, 3,000 affranchis et 30,000 esclaves.

SAINT-THOMAS s'est agrandi pendant les guerres de la révolution; elle a été longtems un port neutre ouvert à tous les pavillons. Sa population est de 1,200 Blancs, 600 affranchis et 6,000 esclaves : total, 7,800 individus.

SAINT-JEAN a 3,000 habitans, dont 2,400 Noirs.

SAINT-BARTHÉLEMY compte 8,000 habitans, dont la moitié est esclave.

Ces quatre colonies exportent environ treize millions de kilogrammes de sucre.

ÉTUDES STATISTIQUES

SUR LE

RENDEMENT GÉNÉRAL DES SUCRERIES.

On a pu relever du tableau, n° 1, colonne 5ᵉ, *de la Production des colonies intertropicales de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, en sucres et en café, etc.*, que la masse des sucres livrés à la consommation s'était accrue d'une manière considérable, de 480 millions de kil. à 648 millions, de 30 p. °/₀ 45, en 5 à 6 années; et cependant le nombre des cultivateurs n'a pas augmenté; il a même diminué.

Prenons pour exemple les colonies anglaises du golfe du Mexique, et les trois principales colonies françaises à sucre. Les colonies anglaises avaient (*Statistical Illustrations*, p. 60, édit. de 1827) en 1823, esclaves................ 723,509

Le rapport fait au Parlement, en 1830, pour 1829, sous le N° XV, ne porte plus les cultivateurs des mêmes colonies qu'à........................ 694,671

Différence........................ 23,838

3 p. °/₀ 272

Nos trois principales colonies à sucre avaient, d'après *l'enquête sur les sucres* en 1828, p. 3, esclaves noirs	246,183
Les recensemens de janvier 1830 et 1831, tableau n° 5, ne donnent que	239,042
Différence	7,141
	2 p. °/。 908

Toutes les autres colonies du golfe du Mexique ont éprouvé des diminutions semblables, dans le nombre de leurs esclaves. En général, excepté aux Etats-Unis, la population des noirs ne répare pas à l'aide des naissances le vide des mortalités. Elle y parviendra cependant quand ils seront aussi bien traités que les esclaves le sont anx Etats-Unis. Je n'ai pu donner, sur la population esclave de Cuba, que les résultats du recensement fait en 1827; et si le chiffre de 286,000 esclaves de ce recensement se maintenait en 1831, il faudrait en chercher les causes dans le mouvement des naissances des Noirs des métiers, des boutiques et des emplois de la Havane, et autres villes populeuses et de ceux des cultures des vivres, légumes et fruits, laiteries et basses-cours, généralement mieux traités et bien nourris.

Plus de terres, dit-on, ont été mises en culture; mais il faut des bras pour les cultiver; et comme ils sont moins nombreux de fait, une plus grande étendue de terrain n'aurait pas pu en trouver. Les défrichemens des forêts, des *bois debout*, sont coûteux et très-lents; on a donc, il est vrai, abandonné dans quelques endroits, certaines cultures moins profitables, telles que celle des cotons sujets aux chenilles, et victime souvent de l'incertitude de l'arrivée, de la durée et de l'abondance des pluies du tropique, et qui d'ailleurs sont produits avec surabondance même, par les Etats et territoires méridionaux de l'Union américaine; telles aussi que celle des cafés, si souvent détruits par les ouragans, dans les petites Antilles, et dont on

laisse la culture à Haïti, à Cuba et au Brésil. Il en est de même des cacaoteries par lesquelles la Colombie rentrera bientôt pour des quantités considérables, dans le grand marché de l'Univers. Quelques terrains consacrés aux vivres, ainsi que des savannes, ont été cultivés en cannes. On a préféré, dans les grandes habitations, d'acheter des vivres, surtout du maïs, que d'en produire soi-même. Par ces diverses circonstances, les cultures à la vérité ont changé, mais sans que la masse en soit augmentée, et cependant le résultat de ces délaissemens de culture a été d'accroître la masse des cultivateurs. Robustes et travailleurs, ils ont passé aux sucreries. Il serait donc impossible, au milieu et en raison de ces variétés d'appropriations des terrains, de constater de quelle quantité d'hectares les sucreries ont été augmentées. La question doit donc être traitée en d'autres termes. Nous comparons donc les produits donnés par les sucreries en masse et livrés à la consommation, les sucres exportés, avec le nombre des bras qui y sont employés, et le résultat approximatif confirme le taux des différences portées dans la 5e colonne du tableau N° I.

Nous devions traiter en masse et en très grande masse des sucres récoltés, et les comparer au nombre des bras cultivateurs. Les variétés presque innombrables des terrains, de la culture, des récoltes de cannes et du rendement en suc ou vezou, nous en imposaient la loi.

Variété des terrains. Il est des terrains dans lesquels la canne plantée et attendue 15 ou 18 mois pour en faire la première coupe, fournit encore des produits satisfaisans même à ses huitièmes rejettons. Il y a eu quelques cannes à Cuba, qui en raison de l'étonnante fertilité du sol, ont donné jusqu'à leur 44e rejetton ; ce qui paraîtrait fabuleux si le fait n'était pas relevé par un statisticien aussi distingué et aussi consciencieux que D. Ramon de la Sagra. Il est des terrains dans lesquels l'arosage des champs de cannes est facile. D'autres qui peuvent être fumés à peu de frais avec les engrais que donnent les bestiaux de la sucrerie, avec des boues de mer, etc. Le sol est donc diver-

sement fécondé. Cette variété des terrains se retrouve ensuite, soit dans le rendement de la canne en suc, soit dans la qualité de celui-ci.

Variété de la culture. Elle dépend des forces qui y sont employées. Dans une habitation riche en bras et en bestiaux et surtout en capitaux, on préférera de retourner le terrain au bout de 5 ans, et de récolter, avec plus de travail, des cannes à leurs quatre premiers rendemens qu'à leurs cinquième, sixième, septième et huitième, dont les produits en suc vont toujours en s'affaiblissant.

Variété des récoltes. 1° En raison de la saison; il y a entre les mauvaises et les excellentes récoltes la différence de 1 à 4 ¹/₄ (1), différence qui est le résultat positif et général de celles des saisons.

2° En raison du nombre des cultivateurs. Si le planteur est riche en bras, la coupe sera plus prompte; il pourra attendre jusqu'aux derniers jours de la saison sèche pour couper et porter ses cannes au moulin, et le suc en sera de meilleure qualité.

Variété du rendement. Les deux saisons des pluies du tropique ne sont pas les mêmes, pour le moment où elles commencent et pour leur durée. Si les pluies ont été trop abondantes, le produit de la canne est aqueux; si elles ont été rares, courtes, la canne est maigre et elle rend moins de suc, et dans tous les cas le rendement du vézou au cristallisoir en est affaibli.

C'est dans la fabrication du sucre, dans la plus ou moins savante application de la pyrotechnie et de la chimie à la cuite

---

(1) Cette variété des récoltes est reconnue par M. le baron de Humboldt (*Essai Politique sur l'Ile de Cuba.* — Paris, 1826); et par Don Ramon de la Sagra (*Historia Economico-Politica y Estadistica della isla de Cuba*).

et à la cristallisation, que se fait observer encore la variété des rendemens, et qu'on reconnaît l'instruction du gérant et la sagesse des directions du propriétaire.

Nous donnons, dans ce cahier d'études statistiques, des rendemens de sucre dans diverses colonies, pour montrer qu'en général on est partout en progression de perfectionnement. Mais on en relèvera généralement aussi, quoique tous ces rendemens ne méritent pas une foi égale et explicite, à l'exception de celui de Cuba, qu'il y a une grande variété dans les produits ; que le nombre des travailleurs aux champs n'est pas formé de tous les Noirs d'une sucrerie ; que l'emploi des bestiaux est plus ou moins heureux, mais toujours d'une grande utilité ; qu'en général, les sucreries exigent de grands capitaux, et que leurs produits ne donnent ni intérêts, ni profits exorbitans.

Ces rendemens indiquent aussi les *maxima* auxquels peut arriver la culture du sucre dans les colonies.

Dans cette variété des choses sucrières, nous devions choisir des années moyennes en produits, et 1829, 1830 et 1831 l'ont été.

Nous ne pouvions pas faire une année moyenne sur trois, parce que la culture est en progression de perfectionnement; qu'il nous suffisait de relever les progrès des rendemens en sucres, telle que la commune estime les fixait pour 1824-25, et que les états des importations d'Europe et celui des exportations des douanes de Cuba le fournissaient pour 1830 et 1831.

Venons actuellement à établir le nombre des cultivateurs employés dans les sucreries aux travaux des champs et à la fabrication du sucre. (Nous en donnons un état sous le N° XII.)

Une sucrerie de 150 Noirs, par exemple, ne donne pas la moitié de travailleurs aux champs. Il faut d'abord en retrancher les enfans et les vieillards, 35 p. °/°; 55, reste 95. Mais tous les Noirs de cette habitation ne sont pas des travailleurs aux champs; il y a à peu près 24 p. °/° à déduire pour comman-

deurs et ouvriers maçons, tonneliers, raffineurs, etc., charretiers et conducteurs de bestiaux, et infirmiers, reste à 71 ; à peu près 8 p. °/₀ de malades ou femmes en couches, à l'hôpital; le nombre des travailleurs est donc réduit à 63. (Calcul de M. de Beilac à *l'Enquête de* 1828, page 153.

Dans les petites comme dans les grandes sucreries, le nombre des ouvriers est à peu près invariablement le même, nous avons donc pris un terme moyen, en le portant généralement à 24 p. °/₀ dans les colonies françaises et à 20 dans les colonies anglaises et Cuba, où il y a plus de grandes habitations.

On peut donc calculer d'une manière approximative, mais consciencieuse, que sur le nombre des Noirs employés aux sucreries, il ne faut compter que 53 p. °/₀, au plus, de travailleurs.

Ces données préliminaires établies, voyons quel est le rendement d'un Noir cultivateur à Cuba, seule colonie espagnole que nous puissions avec sûreté explorer sur ce fait; Porto-rico et la Marguerite, offrant par leur population, des élémens de calcul très-différents. Nous attaquerons ensuite les trois colonies principales de la France, et celles que possède la Grande-Bretagne dans le golfe du Mexique.

La Historia-œconomico-politica y estadistica della isla de Cuba, por don Ramon de la Sagra (La Havanne, 1831, 1 vol. in-4°) nous fait avec précision connaître la position relative des esclaves noirs de cette importante colonie, et jette un jour bien précieux sur cette partie de l'économie politique des colonies intertropicales.

Elle porte la population esclave, d'après le dénombrement de 1827, à individus de tous sexe et âge....... 286,942

A déduire, enfans au-dessous de 14 ans, vieillards et infirmes, 35 p. °/₀ 55................	103,007
Esclaves adultes et valides..................	183,935

D'autre part........		183,935
Il y a, employés dans les villes, aux métiers, au commerce de détail et dans les petits emplois, en nombre rond....................	24,000	112,000
Dans les cafeiries, à la récolte du tabac et à sa préparation, aux vivres et légumes, laitage et basse-cour........	88,000	
Reste....................		71,935

D. Ramon de la Sagra ne les compte, dans les sucreries, qu'en nombre rond, et à...........	70,000
esclaves des deux sexes, beaucoup plus cependant du sexe masculin que du sexe féminin.	
Ce statisticien distingué établit ensuite que, des cultivateurs employés........................	70,000
Il faut déduire les commandeurs, ouvriers, charretiers, etc., 20 p. %..................	14,000
Reste en travailleurs.....................	56.000

Lesquels ont produit.. 93,993,893 kil. sucre terré.

Qui feraient......... 102,792,627 — sucre brut.

Le travailleur a donc produit par tête :

En sucre terré........................	1,674 kil.	81
Soit en sucre brut.....................	2,009	96

Mais les ouvriers de l'habitation travaillent également à la fabrication du sucre ; il faut donc calculer le rendement par 70,000, indépendamment de celui par 56,000. Nous aurons donc par tête 1,612 kil. 264 de sucre brut.

Enfin, pour pouvoir comparer les rendemens de Cuba qui

comprennent la consommation intérieure, avec ceux des autres colonies qui ne la comprennent pas, il faut estimer celle de Cuba, que nous croyons n'être pas moindre d'un dixième de la production. Nous n'aurons donc plus par tête de travailleurs, en sucre brut que........................ 1,812 kil. 643

Et pour mieux établir notre comparaison nous devons calculer ce rendement par tête de Noirs de l'habitation, et nous avons..... 1,450 142

En appliquant les bases que nous avons posées, aux trois principales colonies Françaises, nous avons les calculs suivants.

La population noire de la Guadeloupe, de la Martinique et de Bourbon, s'élève à......................		239,042 escl.
35 p. °/° 55 enfans au-dessous de 14 ans, vieillards et infirmes......................		84,979
Restent esclaves valides des deux sexes.....		154,062
La culture du café exporté, de 2,100,000 kil., exige en travailleurs...............	4,000	
Celle des vivres et autres denrées coloniales...........................	20,000	39,000
La domesticité, les métiers et les petits emplois dans les villes.........	15,000	
Nous n'avons donc plus pour les sucreries, en nombre rond, que......................		115,000
Comme ce sont de petites et moyennes sucreries, 24 p. °/° pour les commandeurs, ouvriers, etc, sont encore à déduire..	27,600	36,800
8 p. °/° de malades et femmes enceintes ou en couches, à l'hôpital....	9,200	
Il n'y a donc aux champs, en travailleurs, que		78,200

Ils ont produit, en 1831, sucre exporté..	88,000 kil.	
Sucre consommé dans les colonies....	14,666	669
Total produit.................	102,666	699
C'est donc par tête de travailleurs.....	1,309	54
Mais les ouvriers, etc., ont servi à la fabrication, etc., en calculant sur 115,000 Noirs des sucreries françaises, le quotient par tête est de (sucre brut).............	883	39

Nous n'avons pas des données aussi positives pour les colonies anglaises du golfe du Mexique que pour Cuba. Sur cette masse de 694,000 esclaves noirs, nous ignorons ce que s'en sont réservés la domesticité, les métiers, les emplois des villes. On conçoit qu'à la Jamaïque, à la Barbade, à Saint-Vincent, à la Trinité, espagnole d'origine et de mœurs, et à Démérari, colonies dans lesquelles le nombre des blancs est plus considérable; celui des non-cultivateurs noirs le soit également. D'après la proportion qu'on peut établir pour Cuba, nous aurions à déduire de.. 694,000

35 p. % pour les enfans et vieillards.......	243,000
Reste d'adultes et valides.................	451,000

Ces mêmes colonies exportent 12,044,765 kil. de café. La consommation intérieure et la contrebande doivent le porter en nombre rond à 14,000,000 kil. En prenant un terme moyen entre les divers rendemens du travail d'un noir dans une cafeirie de Cuba, de D. R. de la Sagra et de M. Serranos (*Estadistica de Cuba*, en 1829), nous avons 592 kil. 10 de café; comme Cuba est très fertile, ne prenons que 550 kil. par tête de cultivateur dans les colo-

De ci-contre.......		451,000
nies anglaises, nous aurons encore à retrancher..........................	25,454	
Nous ajouterons à ces cultures celles du tabac, des épiceries et des vivres, pour....................	44,546	140,000
Nous croyons également ne pas porter trop haut les noirs de la domesticité, ceux des métiers, des boutiques et des emplois des villes, en les estimant à................	70,000	
Il reste donc aux sucreries...............		311,000
Mais nous devons opérer sur les noirs des ateliers de sucreries comme nous l'avons fait pour les sucreries espagnoles et retrancher de ce nombre 28 p. %.........................		87,000
Nous avons donc, travailleurs aux champs..		234,000

Les colonies anglaises ont exporté, sucre brut................................	195,780,300 k.
C'est, par tête de cultivateurs.. 836 k. 66.	
La consommation intérieure et la contrebande ont enlevé un dixième de ce total des sucres exportés, il faut donc ajouter.........	19,578.000
En nombre rond.........	215,359,000

Et le rendement, par tête, sera de 920 k. 34.

Si l'on traite cette masse de produits comme le résultat du travail des 311,000 Noirs des sucreries, on aura un rendement, par tête, de................................ 697 kil.

OBSERVATIONS.

Nous donnons les inventaires mêmes de diverses habitations plantées en cannes à sucre. Nous les avons accompagnées de quelques notes, plus sur l'habitation de sucrerie (*Ingénios*) de Cuba, et sur celle de Surinam, que sur les sucreries françaises Elles nous ont paru nécessaires, et pour Cuba surtout, de la culture de laquelle on n'est pas assez instruit.

Il serait à désirer que, de tems à autre, de semblables investigations des progrès de la civilisation, du moins de sa marche, dans diverses de ses spécialités, fussent entreprises et publiées avec soin. L'illustre M. de Humboldt a commencé pour les sucres et les cafés et leur consommation. J'ai suivi la route qu'il avait tracée, du moins pour la production du sucre. Nous n'avons bien la consommation qu'en France, en Angleterre, en Espagne, aux États-Unis et à Cuba, que M. de Humboldt porte à 24 ou 25 kil. par tête; mais elle comprend la contrebande. Les autres consommations ne peuvent pas être calculées avec autant de précision. Le fait réel est que partout la consommation suit la production. La France, en particulier, nous en offre un exemple frappant.

Sa consommation, en 1823, était de... 41.000,000 kil.

Elle est parvenue, en 1831 à......... 88,000,000

Ce que je démontrerai plus tard.

VALEUR ET PRODUITS

DE QUELQUES HABITATIONS

DANS LES PRINCIPALES COLONIES.

CUBA. — 1828-29.

(*Habitation Moyenne.*)

INVENTAIRE.

	Piastres.		Francs.	
Valeur du sol. 30 caballéries (411 h.).	54,000	—	293,220	»
— Des bâtimens avec les alambics.	45,000	—	244,350	»
— Des ustensiles et machines....	13,500	—	73,305	»
— De 90 Noirs à 300 piastres, l'un.	36,000	—	195,480	»
— De 50 p. de bœufs, à 35 p. la p.	1,750	—	9,502	50
— De 4 chevaux ou mules, à 60 p.	240	—	1,303	20
TOTAL....	150,490	—	815,160	70

PRODUITS.

La caballérie, soit 82 hect. 1/5, avec vivres, en pleine culture, le reste en jachères, ont rendu :

	Piastres.		Francs.
1,000 caisses de sucre de 16 arrobes (11 kil. 494) soit 184,000 kil......	16,000	—	86,880 »
1,000 arrobes de raclures de vases et ustensiles (*rapadura della horma*), à 26 r............................	3,250	—	17,647 50
Sirops, 5,000 barils de deux arrobes, (en poids, 115,700 kil.), dont 1,750 arrobes ont donné 70 pipes de rhum d'une valeur de..................	1,050	—	5,701 50
Et 3,250 barils consommés dans la sucrerie.........................	406	—	2,204 60
Produits bruts.....................	20,706	—	112,333 60

FRAIS A DÉDUIRE.

Gérant, économe et médeçin........	1,200	—	6,516 30
Tonnelier, raffineur et frais de raffinerie............................	2,700	—	14,661 »
Habillement, manutention et infirmerie..........................	2,481	—	13,471 53
Renouvellement de l'atelier de Noirs à 4 p. 0/0; des bestiaux à 4 p. 0/0; et des machines et ustensiles......	4,613	—	25,048 59
Frais de transport.................	2,640	—	14,335 20
Total des frais....	13,634	—	74,032 62

	Piastres.		Francs.	Francs.
Le produit brut était, vivres compris, de...	20,706	—	112,453 60	
Les frais sont de.......	13,634	—	74,032 62	
Reste en produits nets ou intérêts et bénéfices..	7,072	—	38,420 98.	ci 38,420 98
En prenant le capital à 815,160 f. 70 c. dont l'intérêt à 4 p. 0/0 est de......................				32,606 40
Il reste donc un bénéfice, ou net de tous frais, 71 p. 0/00..............................				5,814 58

En raison de la fertilité du terrein, telle qu'entre les cannes, on sème du maïs, des pois et des légumes, et que dans les avenues, on plante des caffeïers, cocotiers, etc.; que les bois de construction sont fournis par les *caballeries* non cultivées; qu'enfin on n'emploie aucune fumure, on ne conçoit pas que les bénéfices de l'*Ingénios* (la sucrerie), soient si faibles.

	Francs.
L'hectare des 82 1/5 qui sont cultivés en sucre, a un rendement de................................	1,384 88
Et un produit net de..........................	475 16

Qui est composé des produits en sucre de 3,624 kil.

Idem *Idem* en sirop de 5,000 kil.

Les 90 Noirs cultivateurs donnent par tête, un produit en sucre terré de .... kil. 2,044 44

En argent, de.......................... fr. 1,249 43

NOTES.

Pour rendre ce compte des rendemens d'une habitation à Cuba, de l'hectare cultivé et du cultivateur esclave, nous don-

nons les développemens suivants qui feront bien connaître l'agriculture de cette riche possession de l'Espagne.

1° Ce rendement d'une sucrerie de Cuba est fourni par D. Ramon de la Sagra, *Historia Economico-Politica y Estadistica de la Isla de Cuba*; il donne ce rendement comme une moyenne entre les plus riches et les plus fécondes sucreries, et celles qui le sont le moins. La Société royale économique du Cuba (*Rapport de D. Hilario Cisnéros Sacco*) a également établi un rendement de sucrerie en bonnes terres, par chaque caballerie. Ce rendement porte le produit de l'hectare française à 5,631 kil. 415, sucre brut, 4,800 kil. sucre terré, et 4,800 barils de sirop. M. le baron de Humboldt, en portant à 1,500 arrobes de sucre serré, le produit d'une *Caballerie*, l'établit dès-lors à 1,759 k. 49, sucre brut; et ce rendement a été trouvé un peu trop abaissé. D. Juan Serrano, dans la *Estadistica de la Habanna*, porte les rendemens en sucre à près de 6,000 kil., en sucre seul, et sans faire compte des sirops dont le produit et le rendement sont très-variables. Le rendement de M. de la Sagra est donc un terme moyen très-convenable.

2° On porte, dans le capital de cette sucrerie, 90 Noirs valides; nous ne les considérerons donc que comme Nègres travailleurs, dans notre tableau de comparaison des rendemens. L'habitation est réellement de 200 Noirs, de tout âge et sexe.

3° La canne cultivée à Cuba est la canne des Antilles, et elle est renouvellée tous les cinq ans. La première année, plantation; la deuxième, récolte de cannes plantées; la troisième, de rejetons de cannes; la quatrième, de rejetons, et on désigne sous le nom de *canne vieille* celle qui a donné plus de deux récoltes; dans les bons terrains, il y a une quatrième récolte et quelquefois davantage. Au bout de cinq ou six rotations de culture, on rompt le terrain et on défriche dans les bois environnants, de nouvelles *caballeries* qui avaient été livrées à l'éducation du grand et du petit bétail (*haciendas de créanza et corrales*), hattes en pleins bois, ou qui restaient en nature de forêts. Mais ce défrichement coûte 400 f. par hectare, et en raison du bas prix des sucres, il y a peu de propriétaires qui se permettent de défricher leurs grands bois.

4° Les vivres sont fournis par les caballeries en culture, à l'exception de la morue, distribuée en très-petite quantité, souvent supprimée, et toujours suppléée par le *Tasso* ou viande sèche qui ne coûte presque rien.

5° Les Noirs sont renouvelés avec facilité à la Havanne, du moins jusqu'ici; il en faut 4 p. o/o chaque année, c'est même par ce motif qu'on n'a porté, parmi les Noirs de l'habitation, que les seuls travailleurs.

6° Il n'y a pas de chemins à Cuba; les transports se font à dos de mulets, et dans quelques localités favorisées à tir de bœufs. Leurs frais, considérés généralement et à tant par arrobe, sont portés à la somme de 14,335 fr.

7° Les propriétés sont très-confuses à Cuba. Elles ont été concédées, avant 1574, sous le nom ou titre de *Mercedes*, et sans aucune désignation, autre que celle de la partie de l'île ou elles étaient situées; elles furent alors mesurées. Pour aller plus vîte et ne pas poser de limites, une borne au centre fut regardée comme suffisante; les *mercédes* furent donc circulaires, de deux lieues de Castille (8,480 m.) de rayon. Une concession d'une si grande étendue a été, par la suite des siècles, partagée en une grande quantité d'héritages, et sa forme circulaire a donné lieu à une multitude de procès, depuis surtout qu'ont été concédées des terres non comprises dans les *Mercedes* circulaires; ces secondes concessions sont désignées sous le nom de *Realengos*.

On conçoit dès lors très-bien que le compte qui est donné du capital et des produits et frais d'une sucrerie est une espèce de compte simulé digne toute confiance, parce qu'il est fourni par un homme public, statisticien consommé, n'ayant aucun intérêt à enfler ou affaiblir ses rendemens, lequel compte est d'ailleurs né des élémens ou des données du compte général du rendement des *Ingémos* de l'île de Cuba, dont il a puisé les matrices dans le compte général des sucres exportés ou consommés, dans l'état des Noirs importés, et dans celui des impositions mises sur les caballéries cultivées en cannes à sucre.

Les *Mercèdes* payent une rente de 6 ducats (90 fr.) à leurs communes respectives.

8° Nous faisons de nouveau remarquer que la *caballérie* équivaut à hect. 13 7

Et l'arobe à kil. 11 494

Que le baril de sirop est en poids de 22 kil. 988, et comme mesure de capacité pour les liquides, de 95 litres 172.

Et qu'enfin la piastre doit être calculée à Cuba, à raison de 5 f. 43 c.

9° Le prix donné au sucre est un des plus bas des années abondantes et des petits *Ingénios* qui, par défaut de capitaux, livrent à bon marché. Il porte le coût des 50 kil. à 16 f. 89 c., prix bien abaissé pour un sucre de 4° ordinaire. Mais ce prix doit être augmenté du montant d'un droit de douane de pure sortie de 6 p. 0/0, qui le met à 17 f. 26 c. les 50 kil.. et le propriétaire de la sucrerie a été frappé de sa part de 49,510,437 fr. d'impôts à raison de 92 116 p. 0/0 de la somme totale, savoir : sur les consommations (67 273), et sur les immeubles (24 172).

Nous fèrons observer ici, que des représentations, souvent renouvelées par la chambre du commerce de la Havanne (*el consulado*), et par les administrations communales (*el cabildo*), ont été présentées au Roi d'Espagne, pour qu'il obtint, par des négociations auprès des puissances qui n'ont pas de colonies, et comme l'ont fait les États-Unis pour les Cotons, que les droits mis partout à l'introduction des sucres fussent diminués et plus modérés. Le résultat de cette élévation des droits doit naturellement atteindre la production des sucres; déjà il devient très remarquable, à Cuba, où, dans plusieurs anciennes habitations de sucrerie, on s'est porté à la culture de l'indigo, par la voie sèche comme à la côte de Coromandel, et non à l'aide de la fermentation humide des indigoteries de Guatimala. Des tentatives assez suivies ont éte faites dans des terrains nouvellement défrichés, et elles ont réussi. On ne sait si les représenta-

tions de ces autorités de l'île de Cuba ont été l'objet de quelques notes diplomatiques; jusqu'ici on n'en connait pas de résultat. La position politique de l'Espagne n'est pas aussi favorable à des conventions de ce genre, que l'est celle des États-Unis.

10° La culture du sucre va journellement, en se perfectionnant à Cuba; on l'a rendu moins coûteuse; la pyrotechnie et la chimie ont été plus généralement étudiées. Le *Consulat* de la Havane a envoyé des jeunes gens faire un cours de chimie générale et appliquée à la fabrication des sucres de betterave; des perfectionnemens ont été adoptés dans les raffineries et dans les distilleries de sirops. On recuit beaucoup plus de sirops qu'on ne le faisait, et on a eu même jusqu'à 25 p. 0/0 de produit. Quant au sucre, on le terre mieux et avec moins de frais et surtout plus promptement.

Enfin, partout les machines à la vapeur sont adoptées, et des mécaniciens de New-Yorck établis à la Havanne, font très-bien leurs affaires.

Il n'est donc pas douteux que les produits en sucre de Cuba, ne tendent à augmenter quand ils auront plus de débouchés; jusqu'ici on se borne à les rendre moins couteux. C'est ainsi qu'on cherche à combattre et à vaincre les fiscalités et les monopoles européens.

LA GUADELOUPE — 1826.

(*Habitation Jabron.*)

INVENTAIRE. — CULTURE A LA HOUE.

	Francs.
Valeur du sol, 146 carrés (150 hectares.)	115,000
— des bâtimens	115,000
— des ustensiles et machines	10,000
— de 150 Noirs de tous âge et sexe	226,700
— des bestiaux	35,950
TOTAL	502,650

PRODUITS, PAR 67 NOIRS TRAVAILLEURS.

	Francs.
45 hectares en culture.	
112,500 kil. sucre à 30 fr. les 50 kil	67,500
22,500 litres de sirops à 17 f. 50 c. le litre	3,930
Produits bruts	71,430

FRAIS A DÉDUIRE.

Vivres	10,000
Habillemens des Noirs	3,000
Médicamens, médecin et économe	4,600
Merrains, planches et clous	2,990
Réparations des bâtimens	6,300
Renouvellement d'outils	2,405
Ditto des Noirs à 5 p. 0/0	11,355
Ditto des bestiaux	5,400
Taxes et droits de sortie	4,624
Frais de transport	3,250
Commissions à la vente des sucres et sirops	3,375
Total général	57,279

Le produit brut était de	71,430 fr.
Les frais sont de	57,279
L'intérêt du capital n'est donc pas payé par...	14,151

L'hect. (des 67 hect. cultivés) à un rendement de fr. 1,066 12

Lequel est composé du produit en sucre		1,675 kil.
Id.	*Id.* en sirop	335 kil.

Le Noir travailleur donne un produit par tête, en argent, de .... fr. 1,066 12

(*Enquête sur les sucres.* — 1828, p. 1.)

NOTE.

Nous invitons à relever la différence des produits, entre cette sucrerie et la suivante de la même colonie; on retrouve là une partie des différences du sol et de la situation, des capitaux, et toutes celles qui résultent peut-être des soins et des talens des propriétaires.

LA GUADELOUPE.

(*Habitation de La Capestère.*)

INVENTAIRE.

	Francs.
Valeur du sol, 150 carrés, 150 hect.	132,000
— des bâtimens	94,000
— des ustensiles et meubles de l'usine	13,800
— de 150 Noirs de tous âges et sexes	164,000
— des bestiaux	37,500
Total du capital	441,300

PRODUITS, PAR 67 NOIRS A LA CULTURE.

50 hect. en culture, 25 en repos, fumure et arrosage (75 h.)

125,000 kil. sucre à 31 f les 50 kil.	77,500
27.000 litres de sirop à 17 c. 1/2 le litre	4,725
Produits bruts	82,225

FRAIS A DÉDUIRE.

	Francs.
Vivres des Noirs	12,000
Habillement	2,898
Médicamens, médeçin et économe	5,000
Bois, merrains, planches et clous	3,590
Entretien et réparations d'outils	2,590
Remplacement des Noirs	1,800
Renouvellement des bestiaux	4,700
Taxes, capitation ou droits de sortie	2,816
Frais de transport	3,925
Commissions à la vente	3,875
TOTAL	43,274

Le produit brut était de	82,225
Les frais sont de	43,274
Reste en produit net	38,951

Intérêts du capital, à 4 p. 100. Bénéfice, un peu plus de 5 $^{3}/_{4}$ p. 100.	Ensemble	38,951

L'hectare en culture (75 hect.) a un rendement brut de	fr.	1,096 33
Qui se compose, de sucre	kil.	1,666 66
De sirops	lit.	360
Le Noir travailleur (67) donne, par tête, un produit de	fr.	1,227 34
Il rend en sucre	kil.	2,074 64

(*Enquête sur les sucres*, 1828, p. 133.)

CAYENNE. — 1826.

(*Habitation Roumy.*)

INVENTAIRE. — CULTURE À LA HOUE.

	Francs.
Valeur du sol approprié, (180 hect.)................	97,000
— des bâtimens, machines et ustensiles..........	400,000
— de 250 Noirs de tous âges et sexes...........	400,000
Total du capital...........	897,000

PRODUITS, PAR 122 NOIRS TRAVAILLEURS.

80 hect. en culture.

200,000 kil. de sucre à 33 f. les 50 kil...............	132,000
90,869 litres de mélasse..........................	20,000
20,000 litres de tafiat............................	25,000
Produits bruts..........................	177,000

FRAIS À DÉDUIRE.

Donnés à l'enquête des sucres de 1828, par estimation assez juste et usitée dans la colonie, à la moitié du rendement, compris les vivres et le renouvellement de l'atelier, à 5 p. o/o..........................	88,500
Reste en produit net...............................	88,500

Intérêts du capital, à 4 p. 100......	Ensemble....	88,500
Bénefice, un peu moins de 6 p. 100..		

L'hect. cultivé (80 h.) a un rendement brut de... fr. 2,212 05

qui se compose, de sucre................	2,500 kil.
de sirops..............................	1,500 litres.
de tafiat..............................	2,500

Le Noir trvaailleur (122) donne par tête un produit brut de..................................	1,450 f. 82
Et en sucre, de.............................	1,640 kil.

(*Enquête sur les sucres*, 1828, p, 39.)

NOTE.

Le rendement à Cayenne, est très-considérable. Il tient, absolument, à la bonté du sol, à sa position à portée de la mer et de canaux qui lui donnent une assez forte économie pour les transports, et, d'une manière relative, au bas prix du terrein, dont l'appropriation et les frais surchargent moins le compte de capital et d'intérêts.

Le défaut de capitaux confiés à la culture de l'excellent sol de cette colonie soit en terres basses, soit en terres hautes, n'a permis aux habitans d'introduire dans leurs sucreries des améliorissemens qu'à l'aide de leurs accumulations annuelles. La baisse extrêmement forte des prix du coton de cette colonie n'a plus laissé que peu d'accumulations à l'habitant. C'est donc plutôt avec l'économie des travaux de ses Noirs, que l'habitant est parvenu à approprier un terrein; l'année suivante, à planter en cannes; à la troisième année, dans la prévoyance d'une faible récolte, à établir un moulin, à faire venir de nos ports, à crédit et à de grands frais, une modeste batterie, que, deux ou trois ans après, il est forcé de changer. Souvent il n'avait pas assez de Noirs, il en a acheté toujours à crédit, et en a formé un atelier, et enfin s'est constitué une sucrerie: et là où avec des capitaux, trois ans auraient suffi pour l'élever, il en a fallu dix et beau-

coup de peines ; et il a eu de grandes chances à courir. Cayenne arrivera donc à doubler chaque année ou même tripler le nombre des barriques de sucre de ses récoltes. Cette colonie offre encore aux capitaux de la mère patrie d'utiles emplois, mais il faut que l'opinion sur Cayenne ait pris une autre direction. Les plaines de Kaw de 15 lieues de longueur et de 5 de largeur, doubleraient, par leurs produits en sucres, la belle plaine du Cap, autrefois si féconde et si riche. Depuis l'expédition de M. Turgot en 1764, le gouvernement a dépensé beaucoup d'argent à faire des tentatives de colonisation presque toujours mal conbinées, et plus mal exécutées. C'est à ses habitans qu'il faut en fournir les moyens et confier la réussite.

BOURBON. — 1826.

(*Habitation De Jean.*)

INVENTAIRE. — CULTURE A LA HOUE.

	Francs.
Valeur du sol (60,000 gaulettes) 135 hectares.......	600,000
— des bâtimens, ustensiles et appareils.........	200,000
— de 200 Noirs valides à 2,000 fr.............	400,000
Total du capital.........	1,200,000

PRODUITS, PAR 200 NOIRS A LA CULTURE.

77 hect. dont 1/5 en repos.

330,000 kil. de sucre à 35 fr. les 50 kil............	231,000

Des litres de sirops, ne sont pas portés en compte,

FRAIS A DÉDUIRE.

	Francs.
Vivres des Noirs	48,000
Habillement, médecin, médicamens et gérant	10,500
Nourriture des mulets	10,000
Imposition coloniale et capitation	1,000
Entretien du mobilier et ustensiles	4,500
Emballage et frais de transport	11,500
Achat annuel des Noirs à raison de 5 p. 0/0 par an	10,000
Renouvellement des mulets à raison de douze par an	20,000
Total des frais	115,500

Le produit brut est de	231,000
Les frais sont de	115,500
Produit net	115,500

Intérêts du capital à 4 p. 100 }
Bénéfices .... 5 5/8 p. 100 } Ensemble ... 115,500

L'hectare (77) cultivé a un rendement brut de... 3,000
Qui se compose de sucre, 4,287 kil. 277
Id. de sirops (1)

Le Noir travailleur (200) donne un produit en argent de 1,155 f.
En sucre, de 1,650 kil.

NOTE.

Le même défaut de capitaux qu'éprouve Cayenne, se fait sentir à Bourbon, mais dans cette colonie le terrain est bien plus cher. Elle n'a commencé à se livrer à la culture de la canne à sucre que depuis 1826, et chaque année, le produit en augmente, se double, se triple.

(1) Il est à croire que les sirops étant de meilleure qualité, on en raffinera davantage, et on en livrera moins aux guildiveries.

SURINAM. — 1830.

INVENTAIRE.

	Franc.
Valeur du sol approprié, digué, fossoyé, écluses mises en place, à 500 f. le carré, 200 carrés (230 hectares)	100,000
— Des établissemens complets y compris les chaudières et les alambics	160,000
— D'une machine à vapeur de la force de 10 chevaux, placée	60,000
— De 180 Noirs de tous âges et sexes, à 1,500 fr.	270,000
— De barques, canots, etc. pour la navigation	10,000
Total du capital	600,000

PRODUITS, PAR 90 NOIRS.

90 carrés (103 hect. 50), cultivés en cannes, dont 75 donnent annuellement des récoltes, les 15 autres en jeunes cannes.

200,000 kil. sucre brut, à 18 f. 50 c. le kil., vendu sur place	108,000
22,700 litres de tafiat, à 22 c. 717	10,000
86,327 litres de mélasse, à 10 c. 152	8,500
Produits bruts	126,500

FRAIS A DÉDUIRE.

Un économe et deux régisseurs blancs	9,000

	Francs.
De ci-contre	9,000
Entretien, nourriture, habillement et médicamens des Noirs, à 200 fr. chaque	36,000
Médecin	2,000
Perte annuelle sur l'atelier à 3 p. 0/0	8,100
Entretien des machines et de l'usine, etc, , à 4 p. 0/0.	8,800
Outils, instrumens aratoires, cloux, peintures, et autres fournitures	4,000
Impositions et taxes locales et coloniales	6,000
TOTAL	73,900

Le produit brut est de	126,500
Les frais s'élèvent à	73,900
Produit net	52,600

Intér. du capit. à 8 ½ p. 100,	51,000 f.	Somme égale.	52,600
Bénéfice	1,600		

L'hectare cultivé à un rendement en argent de.. fr. 1,222 22
en sucre de 1,981 kil. 76
en tafiat de 220 l. 92
en sirops de 381 l. 67

Le Noir travailleur rend par tête en sucre, 2,222 kil. 22

NOTES.

1° La Compagnie de commerce des Pays-Bas a un comptoir à Surinam, qui prête aux habitans dont la propriété est libre et sans hypôthèques, et sur le gage des deux tiers de leurs Noirs

qu'elle estime à raison de 1,675 fr., moyennant vingt-six obligations d'annuités de 8 1/2 p. 0/0 de la somme empruntée. La vingt-septième année l'emprunteur se trouve libéré, et le capital lui est acquis.

2° La culture des cannes à sucre occupe, sur toutes les habitations, la moitié de l'atelier ; un Noir travailleur doit suffire pour un carré. Les cannes se renouvellent tous les six ans, elles donnent donc cinq récoltes. Le reste de l'atelier cultive des vivres, des bananiers dont il y a de vastes champs. On a substitué dans les grands établissemens les moulins à la vapeur à ceux que faisait tourner la marée montante. Les habitations, situées toutes dans des marais, ont été tirées de dessous l'eau à force de bras, de digues, de fossés, et l'aide de constructions d'écluses qui se ferment à la marée montante et se rouvrent ensuite pour l'écoulement des eaux de l'habitation. Ces terres sont extrêmement productives, et la culture en est soignée et entendue.

3° Les Noirs ont été augmentés par des importations de Noirs brésiliens, depuis la cessation de la traite; ils sont d'ailleurs mieux traités qu'ils ne l'étaient avant. On dit qu'ils sont aujourd'hui au nombre de 60,000, et on assure que les naissances remplacent les vuides de la mortalité, qui a d'ailleurs diminué d'une manière remarquable par l'introduction de la vaccine.

(*Renseignemens particuliers de la fin de* 1832.)

TABLEAU COMPARATIF du rendement en sucre d'un Noir cultivateur, à diverses époques et en des habitations et colonies diverses, séparément ou réunies, avec indication des qualités du sucre et du nombre des cultivateurs, ou de l'atelier de la sucrerie. — L'astérique * désigne les cultivateurs seuls. — Dans les rendemens des colonies entières ou réunies, la consommation intérieure et la contrebande sont comprises. — La dernière colonne annonce les sources où nous avons puisé.

ANNÉES.	ÉTABLISSEMENS.	COLONIES RÉUNIES OU SÉPARÉES.	CULTIVAT.	PRODUITS EN SUCRE.	AUTORITÉS.
	Habitations.		Nombre.	Kilogrammes.	
1789	Galiffet.	A Saint-Domingue.	00	883 brut.	Le Baron de Humboldt.
1800		Cuba.	»	1,194 terré.	Un ancien manuscrit.
1815-20		Les Antilles françaises.	»	820 brut.	M. Moreau de Jonnés.
1824		La Jamaïque.	»	711 —	M. Withmore.
1825		*Dito.*	»	804 —	Le Baron de Humboldt.
—		Cuba.	» (1)	1,200 terré.	— —
—		Antilles Hollandaises, Danoises et Suéd.	»	682 brut.	— —
—		Surinam.	»	922 —	— —
1826	Jabron.	A la Guadeloupe.	* 67	1,679 —	Enquête sur les sucres. 1828.
—	La Capestere.	*Dito.*	* 67	2,074 —	— —
—	Roumy.	A Cayenne.	* 122	1,650 —	— —
—	De Jean.	A Bourbon.	* 200	1,650 mi-terré.	— —
1829-30	Moyenne.	De Cuba.	* 90	2,244 terré.	Don Ramon de la Sagra.
1830		Cuba.	70,000	1,632 —	— —
—		La Guadel., la Martin. et Bourb. réun.	115,000	833 brut.	Etat des importat. en France de 1831.
—		La Guadeloupe.	49,721	922 —	— — —
—		La Martinique.	32,000	1,048 —	— — —
—		Bourbon.	19,500	1,530 mi-terré.	Etat général des productions.
1829-30	Colonies de la Gr.-Bret.	Sur le Golfe du Mexique.	257,000	697 brut.	Rapport au Parlement, N° XV.
—		Ile Maurice.	28,900	931 —	— —
1831	Habitation Neuve.	A Surinam.	* 90	2,222 —	Renseignemens particuliers.

(1) On sait et on doit se rappeler avec soin que 1,200 kilogrammes de sucre brut donnent 1,000 kilogrammes seulement de sucre terré.

Pièces justificatives. — N° XII.

DISTRIBUTION DE LA POPULATION ESCLAVE

DANS LES GRANDES COLONIES.

De l'Espagne. — Cuba..................	(Esclaves)	286,943	indiv.
De la France. — La Mart. La Guad. et Bourb.	—	239,042	—
De la Gr.-Bret. — Celles du Golfe du Mexique.	—	694,671	—
		1,220,656	—
A déduire, 35 p. % 55, enfans des deux sexes, vieillards et infirmes................................		433,942	—
Reste, en individus adultes et valides..............		786,714	—

		Individus.	Individus.
Dans les villes, à la domesticité, métiers, boutiques et emplois.	A Cuba..................	24,000	109,000
	Dans les colonies françaises.	15,000	
	Dans les col. de la Gr.-Bret.	70,000	
Aux cafeiries, vivres, coton, indigo, tabac et autres cultures...	A Cuba..................	88,000	182,000
	Colonies françaises........	24,000	
	Colonies de la Gr.-Bretagne.	70,000	
Dans les sucreries.....	A Cuba..................	70,000	506,000
	Colonies françaises........	115,000	
	Colonies de la Grande-Bret.	311,000	
		Somme ronde........	787,000

Sur ces 506,000 esclaves employés dans les sucreries, il faut

en séparer et déduire les commandeurs, ouvriers de toute sorte, dans des proportions variées, qui laissent à la culture :

	Proportion.	Travailleurs.
A Cuba, grandes habitations...............	20 p. 100.	56,000
Dans les col. françaisc, moyen. habit............	24 p. 100.	87,600
Dans celles de la Gr.-Bretagne, grandes habit.....	20 p. 100.	311,000
		381,0000

Ainsi, dans les colonies intertropicales, 32 p. 100 de la masse de leur population forment ateliers seulement de sucreries.

Pièces justificatives. — N° XIII.

MOUVEMENS DES SUCRES EN FRANCE, EN 1831.

EXTRAITS Du Tableau général du comm. de la France avec ses colonies et les puiss. étrangères.

RÉSUMÉS PAR CLASSES,

(Pag. 301 et suiv.)

MOUVEMENS DE L'ENTREPOT, EN 1831.

DÉSIGNATIONS.	REST. A L'ENTREP., AU 31 DÉC. 1830.	ENTRÉS EN ENTREP. EN 1831.	REST. A L'ENTREP., AU 31 DÉC. 1831.
	Kilogrammes.	Kilogrammes.	Kilogrammes.
Sucres des col. franç. :			
Bruts. au delà du Cap.	3,182,747.	17,546,971.	2,340,785.
Bruts. en deçà du Cap.	18,385,743.	76,842‘972.	19,758,830.
Terrés, en deçà du Cap.	136,523.	180,785.	97,096.
Totaux des S. franç...	21,705,013.	94,570,678.	22,196,711.
Bruts, de l'étranger...	2,641,487.	3,600,421.	1,920,235.
Terrés, — ...	2,030,394.	4,910,012.	1,759,546.
Totaux des S. étrangers.	5,671,881.	8,510,433.	3,679,781.
TOTAL GÉNÉRAL....	26,376,891.	103,091,111.	(1) 25,876,492.
Excédant du restant en magasin, au 31 décembre 1830 sur celui du 31 décembre 1831...............		500,399.	
		103,591,500.	